

Les Cahiers du Fil Rouge

N°
16-17

Sur le précarariat

En hommage à Robert Castel



Une édition

*Collectif Formation Société – CFS asbl
Rue de la Victoire, 26 – 1060 Bruxelles
Tél. : 02 543 03 03*

E-mail : info@cfsasbl.be

www.cfsasbl.be

*les numéros déjà parus sont téléchargeables à l'adresse suivante:
ep.cfsasbl.be/spip.php?rubrique23*



Avec le soutien du CPAS de St-Gilles

Ce numéro spécial de « Fil rouge » sur le précariat m'a intéressé à plusieurs titres. Tout d'abord parce **qu'il interroge notre travail d'action sociale**. Les CPAS sont eux-aussi entrés dans l'Etat social actif, dans l'« activation » des bénéficiaires d'une aide sociale qui, sans ressources, s'adressent au CPAS. Notre aide devient de plus en plus conditionnée, et plusieurs projets fédéraux visent à renforcer notre fonction de contrôle. Nous devons y être attentifs, et refuser d'imposer aux plus fragilisés de notre société des « contrats » qu'ils ne peuvent tenir, dans un contexte de non-emploi.

Ensuite, pour contribuer à « lever » **la pression que créent certains dispositifs sur nos travailleurs sociaux**. On attend d'eux d'être les agents zélés de ces politiques d'activation. Mais ils connaissent bien les limites des 110 mesures à l'emploi. Si elles permettent certes souvent des expériences personnelles utiles, elles sont néanmoins limitées dans le temps, et renvoient trop souvent les « bénéficiaires » dans des situations personnelles chaotiques à l'issue du dispositif. Il n'est pas rare que nous observions des « carrousels » entre le CPAS et le chômage, certaines personnes passant à plusieurs reprises de l'un à l'autre, et inversement.

Enfin, nos assistants sociaux, comme tous les travailleurs sociaux de première ligne, sont aujourd'hui **légitimement en quête de sens**. Au-delà de notre fonction légale, nous devons pouvoir contribuer à une véritable émancipation de nos bénéficiaires. Qu'ils ne soient pas seulement les « objets » de notre attention, mais que les périodes d'intégration professionnelle (comme nos Art 60) soient mises à profit pour leur permettre de retrouver une « **puissance d'agir** », de redevenir aussi « sujets » de leur propre vie.

Cette publication a le mérite de poser ces questions, que nous devons débattre avec nos assistants sociaux d'une part, et plus largement avec tous les acteurs associatifs saint-gillois. J'espère que cette publication permettra d'ouvrir des débats fructueux pour notre institution, pour nos travailleurs sociaux et pour nos bénéficiaires.



Jean Spinette,
Président du CPAS de Saint-Gilles.



Sur le précarariat

En hommage à Robert Castel

Une édition

*Collectif Formation Société – CFS asbl
Rue de la Victoire, 26 – 1060 Bruxelles
Tél. : 02 543 03 03
E-mail : info@cfsasbl.be
www.cfsasbl.be*

*Editeur responsable et coordinateur de la publication
Alain Leduc, Président
CFS asbl, Rue de la Victoire, 26 – 1060 Bruxelles*

Auteurs

*Guillermo Kozłowski, Alain Leduc, Marie-Ange Hottelet, Mélanie Savry, Sophie Goldmann,
avec la participation de Sophie Bérond, Mateo Alaluf et Marc Renson*

Relecture

Marjorie Toussaint, Rose-Marie Geeraerts

Suivi de production

Marjorie Toussaint

Bruxelles, octobre 2012.



Avant-propos	7
par Alain Leduc	
Retour critique sur l'État social actif	8
par Guillermo Kozlowski, Sophie Goldmann	
Robert Castel, une analyse théorique du précarariat	18
par Guillermo Kozlowski, avec la participation de Mateo Alaluf	
Le précarariat à Bruxelles : retrouver une « puissance d'agir »	22
par Alain Leduc	
Trois points de vue sur le précarariat :	
1. Le point de vue de militants syndicaux	
« <i>Quel syndicalisme à l'ère de la précarité ?</i> »	47
par Guillermo Kozlowski, avec la participation de Sophie Bérout	
2. Le point de vue de chômeurs en insertion socioprofessionnelle	
« <i>Quatre chômeurs racontent leur expérience de la précarité</i> »	54
par Marie-Ange Hottelet, Guillermo Kozlowski, Mélanie Savry	
3. Du point de vue de l'extrême pauvreté	
« <i>SDF : un modèle pour la précarité</i> »	61
par Guillermo Kozlowski, avec la participation de Marc Renson	
Précarité et lien social : quel rapport ?	66
par Guillermo Kozlowski	
Qu'avons-nous appris en utilisant le concept de précarariat ?	73
par Guillermo Kozlowski	

Une intervention de Robert Castel à l'Université populaire de Bruxelles le 17 février 2011 sur le thème du précarariat.

La vidéo est disponible à cette adresse : www.universitepopulaire.be/?p=794



Eric Buysens
Directeur du Bureau d'études
de la FGTB de Bruxelles

L'Université populaire de Bruxelles a été créée à l'initiative de la FGTB de Bruxelles, du Collectif Formation Société asbl, d'enseignants de l'EOS et d'universitaires de l'ULB.

Nous remercions particulièrement la FGTB de Bruxelles pour le travail réalisé ensemble sur la question du précarariat.



Ce nouveau numéro de FIL ROUGE est le fruit d'une rencontre, d'un mandat et finalement, d'une volonté sincère de rendre hommage à Robert Castel.

Une rencontre tout d'abord

Celle de Robert Castel, que nous avons invité à l'Université populaire de Bruxelles en février 2011. Philosophe et sociologue, Robert CASTEL a d'abord travaillé sur une approche sociologique de la maladie mentale. A partir des années '90, il devient Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et publie en 1995 « Les Métamorphoses de la question sociale », qui est resté LE texte de référence pour nos écoles sociales. Il y analyse la constitution de la société salariale, puis son effritement à partir du milieu des années '70. Il veut ainsi comprendre comment le salariat, qui fut d'abord une position méprisée, s'est petit à petit imposé comme modèle de référence. Mais il constate que ce modèle sera ensuite mis à mal par les transformations sociales qui auront lieu après la crise de années '70. Il travaille ensuite sur ces dégradations de la condition salariale, pour finalement « appeler » le « précarier » cette condition sous laquelle la précarité devient un registre propre de l'organisation du travail ».

Un mandat ensuite

Robert Castel n'a pas réponse à tout. Le contexte posé, l'exposé terminé, il nous incite à approfondir le travail. Le précarier est un concept « globalisant » qui recouvre des milliers de situations, toutes différentes, ce qui nous donne l'impression d'itinéraires individuels de gens qui ont eu de la malchance avec l'emploi.

Nous contribuons à répondre ici à son appel à approfondir le concept, à lui donner chair, par des éclairages divers : celui d'enseignants, de syndicalistes, de philosophes, de sociologues, mais aussi de travailleurs sociaux de terrain « chargés de trouver du travail pour les chômeurs », de chômeurs en insertion, de sdf, de responsables de politiques locales d'emploi et de formation.

Nous avons récolté ces témoignages et produit ces analyses lors de plusieurs dizaines de journées ou soirées de travail, organisées par la FGTB, l'Université populaire, et des formations en éducation populaire à CFS et à Lire et Ecrire Bruxelles. Nous avons ainsi fait émerger les multiples réalités du précarier, nous appuyant sur plusieurs centaines d'itinéraires de vie relatés.

Un hommage enfin

Quand on travaille le concept de précarier et qu'on le fait vivre, quand on passe de l'abstraction aux réalités sociales vécues, des savoirs académiques aux savoirs populaires, un constat s'impose : le concept de précarier est utile, fondateur, il est en phase avec nos différentes approches, il est fédérateur, il nous donne un mot pour nous réunir et penser.

Mais surtout il redonne une existence collective aux centaines de milliers de chômeurs « individualisés par les politiques d'activation », il les déculpabilise, il réhabilite tous ces demandeurs d'emploi qui sinon se sentent personnellement en échec. Chacun devenant tout à tour chômeur et travailleur, chaque chômeur pouvant travailler « au jour la journée » demain, chaque travailleur pouvant dévisser du monde du travail aussi rapidement, il nous permet aussi de raccrocher les précaires aux combats du monde du travail et des organisations syndicales.

Voilà pourquoi, au moment d'éditer nos travaux, nous souhaitons en faire aussi un hommage à Robert Castel, à la fois pour sa disponibilité, sa clarté, sa pertinence, son humilité, et pour la force de l'outil qu'il a mis entre nos mains.

Pour tout cela, merci Monsieur Castel !

Alain LEDUC

Retour critique sur l'État social actif

Dans la foulée de la critique de « l'État-providence », l'idée d'un « État social actif » apparaît en Belgique autour des années 2000. Cette nouvelle conception du rôle de l'État, portée notamment par Frank Vandenbroucke, Ministre Fédéral de l'Emploi en 1999, est devenue déterminante. C'est elle qui guide aujourd'hui le travail social, la gestion de pans entiers de notre société, y compris donc le traitement de la précarité, et l'action des associations. D'où l'utilité de revenir sur ce concept pour mieux comprendre un certain nombre de contradictions dans lesquelles l'associatif (sur)nage aujourd'hui.

L'État et le Marché (Préhistoire de l'État social actif)

En Belgique, la question apparaît au grand jour en 1999. Mais ce n'est, en quelque sorte, que le moment d'inflexion, car l'histoire est beaucoup plus longue. L'actuelle notion d'« État social actif » ne peut être comprise sans prendre en compte toute une série de déplacements de la pensée libérale puis néolibérale de l'après-guerre. L'apparition du néolibéralisme constitue l'arrière-plan, le paysage de l'État social actif. Le néolibéralisme comme réflexion sur le rapport de l'Économie à l'État est non seulement une théorie économique, mais aussi une forme de gouvernement.

Lors de son apparition en Angleterre au XIX^{ème} siècle, le libéralisme tourne autour de ces questions : « Comment gouverner en utilisant le moins de pouvoir possible ? Comment exercer le pouvoir de la manière la moins coûteuse possible ? Comment construire un pouvoir politique économe, éloigné des fastes typiques de la royauté, mais surtout un pouvoir discret, qui ne s'expose pas, qui a « un coût politique faible ? ». Ou, en d'autres mots : étant donné l'existence et la nécessité d'un État, qu'est-ce qui doit en limiter le pouvoir ?

La principale réponse¹ des libéraux fut : l'État ne doit pas toucher au Marché. Tout ce qui y touche doit être laissé à la libre initiative privée, chacun veillant à ses intérêts propres. C'est le Marché comme forme « naturelle » qui détermine le vrai.

Cette vision offre un « cadre » en matière de protection sociale, dans la mesure où cette sécurité sociale n'empiète pas sur la sphère économique.

Le néolibéralisme, ou l'État libéral actif

Dans l'Allemagne de l'après-guerre, la question de l'État et de ses limites va se poser à nouveau, mais un peu différemment. A la chute du nazisme, la priorité est d'en rebâtir un. L'analyse proposée alors par de nombreux économistes libéraux était celle d'une Allemagne nazie fruit d'un État trop fort, d'un « trop » d'État comme essence du nazisme.

La volonté de l'État de s'occuper du lien social, notamment la préoccupation nazie de combattre l'individualisme, le désenchantement de la vie moderne, la volonté de ressouder la nation allemande, de retrouver les vieux mythes, etc, cette volonté étatique de s'occuper de la

1 C'est ce qu'affirme par exemple Adam Smith avec le célèbre concept de la « main invisible », c'est grâce au marché que les intérêts personnels de chacun profitent au pays. C'est pourquoi, selon lui, l'État doit limiter son intervention et éviter de s'immiscer dans un mécanisme qui, en fin de compte, est bénéfique. « *En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté; et en dirigeant cette industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général aient fait beaucoup de bonnes choses.* », SMITH, Adam. « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : tome IV », p 31. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.sif.sma.rec6>



PAR
**GUILLERMO KOZLOWSKI
ET SOPHIE GOLDMANN**

société aurait, selon les néolibéraux allemands², amené la catastrophe.

D'où cette idée qu'il faut désormais inverser la vapeur : constituer un État sur des bases économiques et non plus l'économie sur les fondations d'un État. Comme l'analyse Michel Foucault³ : *« Puisque la défektivité qui était reprochée à l'économie de marché, puisque les effets destructeurs que traditionnellement on objectait à l'économie de marché, puisque le nazisme montre que ce n'est pas du tout à l'économie de marché qu'il faut les attribuer, mais qu'il faut en porter la responsabilité, au contraire, sur l'État et, en quelque sorte, les défektivités intrinsèques de l'État et de sa rationalité propre-eh bien, par conséquent, il faut faire basculer entièrement les analyses. (...) Autrement dit, au lieu d'accepter une liberté de marché, définie par l'État et maintenue en quelque sorte sous surveillance étatique-ce qui était, en quelque sorte, la formule de départ du libéralisme : établissons un espace de liberté économique, circonscrivons-le et laissons-le circonscire par un État qui le surveillera-eh bien, disent les ordolibéraux, il faut entièrement retourner la formule et se donner la liberté de marché comme principe organisateur et régulateur de l'État, depuis le début de son existence jusqu'à la dernière forme de ses interventions. Autrement dit, un État sous surveillance du marché plutôt qu'un marché sous surveillance de l'État.⁴ »*

L'État doit maintenant être jugé selon le Marché. On ne lui demande pas de disparaître ni de limiter ses interventions à certains domaines. Il peut avoir un rôle large, mais un rôle qui sera jugé d'après les critères du Marché : sa capacité à produire de la compétitivité et de la croissance. Or, pour obtenir cette croissance, l'État ne peut évidemment

pas jouer avec le Marché, il ne peut ou doit jouer qu'avec le cadre. Foucault donne l'exemple de la Politique Agricole européenne. Ses analyses, établies à la fin des années '70, lues aujourd'hui, sont particulièrement intéressantes parce que la Politique Agricole Commune est l'un des premiers et des plus grands chantiers européens, qui a certainement inspiré les interventions de l'UE dans beaucoup d'autres domaines.

« Il va donc falloir agir sur quoi ? Non pas sur les prix, non pas sur tel secteur en assurant le soutien de ce secteur peu rentable tout ça, ce sont des mauvaises interventions ; les bonnes interventions agiront sur quoi ? Eh bien sur le cadre. C'est-à-dire, primo sur la population. La population agricole est trop nombreuse – Eh, bien il faut la faire diminuer par des interventions qui permettront des transferts de populations, qui permettront une migration, etc. Il va falloir intervenir aussi au niveau des techniques, par la mise à la disposition des gens d'un certain nombre d'outillages (...) intervenir sur la technique aussi par la formation des agriculteurs et l'enseignement qu'on leur donnera, qui leur permette en effet de modifier les techniques. Troisièmement, modifier aussi le régime juridique des exploitations, en particulier les lois sur l'héritage et la location des terres... »

L'idée étant non pas : étant donné l'état des choses, comment trouver le système économique qui pourra tenir compte des données de base propres à l'agriculture européenne ? Mais : étant donné que le processus de régulation économique-politique est et ne peut être que le Marché, comment modifier ses bases matérielles, culturelles, techniques, juridiques qui sont données en Europe ?

Comment modifier ces données, comment modifier le cadre, pour que l'économie de marché intervienne ?... Autant l'intervention gouvernementale doit être discrète au niveau des processus économiques eux-mêmes, autant il faut qu'elle soit massive dès qu'il s'agit de cet ensemble de données techniques, scientifiques, juridiques, démographiques, disons en gros sociales.⁵ »

2 C'est notamment l'analyse des économistes regroupés autour de la revue « ORDO », d'où leur dénomination comme « Ordolibéraux ».

3 Michel Foucault, (né le 15 octobre 1926 à Poitiers, mort le 25 juin 1984 à Paris) est un philosophe français. Il fut, entre 1970 et 1984, titulaire d'une chaire au Collège de France à laquelle il donna le titre d'Histoire des systèmes de pensée.

4 FOUCAULT, Michel. « Naissance de la biopolitique », Cours au Collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004, pp 119-120.

5 Ibid. pp 146-147

Retour critique sur l'Etat social actif

Dit autrement, ce que les néolibéraux définissent, ce sont les modalités de l'État libéral actif, un État qui agira sur la société, mais non pas suivant des préoccupations sociales, ce qui avait conduit au nazisme selon eux. Il agira pour le compte du Marché : un État actif en provenance d'un déplacement de la pensée libérale, de l'émergence d'une pensée néolibérale élaborée dans les années 1940-1960.



Les aveugles de Bruegel

Capital humain, individualisation et responsabilisation

Pour finir l'esquisse de cette préhistoire, il faudrait ajouter un élément : la théorie du « Capital humain ». Élaborée, entre autres, par le prix Nobel d'économie nord-américain Théodore Schultz⁶, elle permet de penser non seulement l'État, mais aussi les individus, les relations sociales, l'éducation, la vie en général, en des termes économiques.

Voici un résumé schématisé de cette théorie : « *Quelqu'un comme Schultz, quelqu'un comme Becker*⁷ disent au fond,

pourquoi est-ce que les gens travaillent ? Ils travaillent, bien entendu pour avoir un salaire. Or qu'est-ce que c'est un salaire ? Un salaire, c'est tout simplement un revenu. Du point de vue du travailleur, le salaire, ce n'est pas le prix de vente de sa force de travail, c'est un revenu. Et alors là, les néolibéraux américains se réfèrent à la vieille définition, qui date tout à fait du XXème siècle, d'Irving Fischer qui disait, un revenu qu'est-ce que c'est ? Comment peut-on définir un revenu ? Un revenu, c'est tout simplement le produit ou le rendement d'un capital. Et, inversement, on appellera « capital », tout ce qui peut être d'une manière ou d'une autre source de revenus futurs. Par conséquent, à partir de là, si on admet que le salaire c'est un revenu, le salaire est un revenu d'un capital. Or qu'est-ce que c'est le capital dont le salaire est un revenu ? Eh bien, c'est l'ensemble de tous les facteurs physiques, psychologiques, qui rendent quelqu'un capable de gagner tel ou tel salaire, de sorte que, vu du côté du travailleur, le travail ce n'est pas une marchandise réduite par abstraction à la force de travail et au temps pendant lequel on l'utilise. Décomposé du point de vue du travailleur en termes économiques, le travail comporte un capital, c'est-à-dire une aptitude, une compétence comme ils disent...⁸ »

De cette théorie dérivent pas mal de conséquences, notamment celle que le travail est ainsi totalement individualisable. Il mobilise l'utilisation du capital particulier de chaque individu et de ses compétences sur lesquelles il a investi.

Mais, en ce qui concerne notre problématique, le point central c'est surtout qu'elle permet de penser chaque individu comme un petit capitaliste, comme une petite entreprise dont il est l'actionnaire. Il est désormais possible de penser l'ensemble de la société en termes économiques. Par exemple, l'éducation des enfants n'est plus une initiation à une culture, mais un investissement... une réflexion qui s'étend à l'envi, fonctionnant aussi bien pour n'importe quelle activité. Chacun est devenu individuellement responsable de la bonne gestion de son propre « capital humain ».

6 Théodore William Schultz (né le 30 avril 1902 à Arlington, mort le 26 février 1998, à 95 ans) est un économiste américain spécialisé en économie du développement. Une grande partie de sa carrière universitaire se déroulera à l'université de Chicago. En 1960, Schultz devient président de l'American Economic Association. Il partage le « prix Nobel » d'économie 1979 avec Arthur Lewis.

7 Gary Stanley Becker est un économiste américain (né le 2 décembre 1930 à Pottsville, en Pennsylvanie) connu pour ses travaux visant à élargir le champ de l'analyse microéconomique à de nombreux comportements humains. Il a obtenu en 1992 le « prix Nobel » d'économie. Il est actuellement professeur à l'Université de Chicago, dans le département de Sociologie et d'Économie.

8 Ibid. pp 229-230

L'histoire de l'État social actif

1999 : le discours de Frank Vandebrouke sur l'État social actif

L'État social actif apparaît en Belgique en 1999 dans un long discours très argumenté, prononcé par Frank Vandebrouke, alors ministre (SPA) des Affaires sociales et des Pensions, le 13 décembre 1999 à Amsterdam.

Quelle est la préoccupation de Vandebrouke ? Cette préoccupation apparaît dès la première phrase mise en exergue, de Joop Den Uyl⁹ : « *Les sociaux-démocrates ont invariablement pour mission de définir les choix quant à l'avenir et, quelle que soit leur marge de manœuvre, d'emporter l'adhésion et d'acquiescer le pouvoir pour les mettre en œuvre. Ce n'est qu'alors que leur intuition deviendra perspective.* »¹⁰

Il s'agit donc d'une question politique d'abord et pas seulement d'une argumentation électoraliste, car la préoccupation est plus profonde : « *La social-démocratie occupe aujourd'hui une position de force en Europe. Si nous comptons le nombre de fois que les sociologues et les politologues ont annoncé sa fin prochaine durant les trente dernières années, elle a réussi un exploit.* »¹¹ Le problème est posé dans une dimension historique, la question n'est pas le résultat des prochaines élections, mais plus profondément, la social-démocratie est-elle encore pertinente ? La social-démocratie est revenue alors qu'on prédisait sa disparition, mais est-ce un hasard ? Est-ce juste « faute de mieux » ou alors a-t-elle quelque chose à proposer ? Peut-elle revenir durablement ? Sur quelles bases ?

Le problème de Vandebrouke est que, lors de son discours historique, la social-démocratie développait justement

la revendication de l'action de l'État contre un libéralisme qui demandait de laisser faire le Marché. Pour « sauver » la social-démocratie, il faut donc récupérer la problématique de l'État. Il va donc s'engager dans une voie très étroite. D'une part, il reprend la conception néolibérale, « *mais l'orientation doit être claire : un État social "actif entreprenant" visant une "société de personnes actives"* »¹². Il n'est plus question de parler d'égalité, de penser en termes de collectifs, etc. Mais d'un autre côté « *sans renoncer à l'ancienne ambition de l'État social, c'est-à-dire une protection sociale adéquate* ». Le Ministre va tenter de garder une protection sociale. Or, pour cela, il ne suffit plus désormais de montrer que cette dernière n'empiète pas sur l'économie, il faut montrer qu'elle est fonctionnelle pour l'économie, ou plutôt qu'elle incite les gens à se penser, à se comporter en termes économiques, en termes de capital humain.

En résumé : « *Il est vrai que l'État social traditionnel est, dans un certain sens, passif. Ce n'est qu'après l'apparition d'un risque social qu'il agit par l'intermédiaire de ses organes qui déploient leur arsenal d'allocations. L'État social actif veut suivre une nouvelle approche. De surcroît, l'objectif qu'il poursuit est différent lui aussi. Il ne s'agit plus seulement d'assurer les revenus, mais aussi d'augmenter les possibilités de participation sociale, de façon à accroître le nombre des personnes actives dans la société. Cette ambition suppose une politique proactive, qui insiste davantage sur les investissements dans les personnes, sur le travail sur mesure, sur la responsabilité personnelle des différents acteurs intervenant sur le terrain social.* »¹³

La social-démocratie s'est fondée sur une vision active de l'État, le néolibéralisme en a développé une plus active encore. En ajoutant la protection sociale, Vandebrouke donne les moyens d'avoir un État encore plus proactif envers le Marché, mais du coup, il peut justifier une sécurité sociale forte. Pour cela, la protection sociale doit maintenant s'occuper non plus des inégalités, mais du comportement de ceux qui ont recours à l'assurance sociale « *A l'évidence, activation est un mot-clé...* »¹⁴.

9 Johannes Marten den Uyl, dit Joop den Uyl (né le 9 août 1919 à Hilversum, mort le 24 décembre 1987), est un homme politique néerlandais.

10 On peut retrouver ce discours, dans son intégralité à l'adresse suivante : <http://oud.frankvandebroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm>

11 VANDENBROUKE, Frank. Op cit.

12 VANDENBROUKE, Frank. Op cit.

13 VANDENBROUKE, Frank. Op cit.

14 VANDENBROUKE, Frank. Op cit.

Retour critique sur l'État social actif

L'absence de protection sociale n'était pas un problème pour les néolibéraux, au contraire, elle faisait pression sur le marché du travail, elle incitait les travailleurs et les chômeurs à être plus proactifs dans leur travail, à s'inquiéter pour maintenir leur source de travail. Ronald Reagan ou Margaret Thatcher vont ainsi détricoter tout ce qui ressemble à une aide sociale.

L'État social actif est une alternative parce qu'il lie l'aide sociale à l'activation et non au travail et il agit sur le cadre et non sur l'économie. Foucault avait isolé les domaines sur lesquels les néolibéraux agissaient : « *techniques, scientifiques, juridiques, démographiques* ».

Inclure le travail social dans cette perspective est particulièrement intéressant dans la mesure où, en s'occupant de la société « par en bas », par sa base, le travail social devient ainsi utile au néolibéralisme. Il n'est plus simplement nécessaire pour maintenir en vie une population qui pourrait en avoir besoin ou pour garantir la paix sociale, mais il devient vraiment utile, c'est-à-dire rentable. Avec un savoir-faire et une implantation locale forte, il ira « activer » les individus de manière beaucoup plus précise et contrôlable. Tout cela, en permettant en sus, grâce à la mise en forme qu'il propose, la prise en charge de cette politique sociale à un niveau européen. Enfin, on garde, on augmente même, la « pression » tant recherchée, mais en la produisant autrement, d'une manière plus rationnelle, plus consensuelle.

Cette activation aura donc pour conséquence un déplacement progressif de l'ensemble du dispositif d'assurance sociale.

Les glissements dans le traitement du social¹⁵

1999 est donc une date charnière dans le contexte politique belge. Mais les dates ne sont que des révélateurs d'une évolution sous-jacente qui voit l'invalidation progres-

sive de l'État social né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

S'il faut démarrer une « histoire » de l'État social actif, on pourrait remonter en 1988 et l'instauration en France du RMI.

Face à un chômage devenu structurel et à l'avènement d'une nouvelle pauvreté qui n'affecte plus seulement les « marginaux » ou le Quart monde. Il devient urgent de proposer à ceux qu'on qualifiera désormais d'« exclus » un revenu minimum. La Belgique en ce sens fait figure de précurseur puisque le minimex existe dès 1974. Mais pourtant minimex et RMI n'ont pas tout à fait la même portée.

Le minimex était un droit universel qui devait permettre à tout un chacun de pouvoir vivre conformément à la dignité humaine. Il accordait en quelque sorte un droit de créance parce que la personne concernée appartenait à une société riche et développée qui se devait de ne laisser personne sur le bord du chemin. En ce sens, le minimex répondait à un projet politique de lutte contre les inégalités sociales caractéristiques de l'État social. Le RMI par contre se voulait un instrument de lutte contre l'exclusion. Et d'emblée, le demandeur se verra imposer de démontrer sa volonté d'insertion par la signature d'un contrat d'intégration.

En 1993, le « Programme pour une Société plus solidaire » importe, dans le contexte belge, ce contrat d'intégration sociale, en le plaçant comme condition supplémentaire à l'octroi du minimex et en le rendant obligatoire pour les moins de 25 ans. L'idée de « contractualiser l'aide sociale » apparaît à la fois, comme un moyen de responsabiliser l'usager qui doit s'engager à tout mettre en œuvre pour s'insérer socialement en échange de l'aide, mais aussi comme moyen de définir un mode d'intervention plus personnalisé. Dès 1993, de nombreux CPAS vont développer des actions d'insertion socioprofessionnelle, soit en leur sein, soit en partenariat avec des opérateurs d'insertion associatifs.

En 2002, la Loi Vande Lanotte va transformer le minimex en « revenu d'intégration sociale », soulignant ainsi cette volonté de rompre avec les politiques intégratrices

¹⁵ Ce chapitre est entièrement issu du syllabus 1ère année AS 2010-2011 réalisé par Sophie Goldmann pour ses cours à l'E.O.S.

à portée universelle visant de larges catégories sociales, politique caractéristique de l'État social, et d'y substituer des politiques d'insertion qui favorisent au contraire l'individualisation du traitement des problèmes sociaux dans un souci d'optimisation des moyens publics. Dans cet esprit, les Centres Publics d'Aide Sociale deviennent en 2004 des Centres Publics d'Action Sociale et sont incités à ne plus se contenter d'accorder une aide matérielle considérée comme « passive », mais à favoriser l'intégration sociale des personnes aidées par leur insertion sur le marché de l'emploi.

La sécurité sociale, et plus particulièrement l'allocation de chômage, va connaître une évolution similaire. En 2004, se met en place « le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi », formule euphémisante pour signifier contrôle et conditionnalité nouvelle de l'octroi des allocations de chômage.

Dans ce contexte, le travail social n'est pas en reste et subit lui aussi une transformation sur laquelle nombre d'auteurs se sont exprimés et qui permettent d'analyser l'évolution du travail social ¹⁶.

De quoi s'agit-il ? Quels sont ces glissements ?

C'est la perception même des problèmes sociaux qui va changer. D'une perception en termes de classes et d'inégalités sociales, générées par des rapports de production,

on passe à une analyse en termes de déficits individuels, de souffrances psychosociales, d'épreuves biographiques qui excluent la personne et qu'il s'agit de réintégrer. Le travail social a dès lors, non plus la mission de pallier les dysfonctionnements sociétaux, mais de permettre à la personne de mieux s'adapter aux exigences de la société et du marché du travail. Mais aussi, de lui permettre de mieux assumer les risques et de devenir entrepreneur de son existence, bref d'assumer une « existence autonome ».

De la gestion administrative des dossiers basée sur des droits, on va passer à l'accompagnement (coaching) personnalisé. En parallèle, les travailleurs sociaux eux-mêmes vont être jugés d'après une logique managériale, selon des résultats chiffrés, la segmentation croissante du public sera accompagnée d'une spécialisation des intervenants.

L'État social actif en fonctionnement

Victoire de la « responsabilité individuelle »

L'ensemble du déplacement tourne autour de l'individualisation. L'aide sociale a toujours été individuelle, la nouveauté c'est qu'elle devient individualisante. Dans un État social actif, on ne se contente pas d'aider les individus au nom de la seule solidarité, du souci de protéger les plus fragiles...

Les demandeurs recevront de l'aide pour autant qu'ils se comportent, se pensent en tant qu'individus autonomes. L'idéal-type du nouveau travail social est l'autonomie. Chacun doit se penser et agir comme une petite entreprise. Le plus « abîmé » des SDF doit présenter un projet d'intégration, et être capable d'expliquer comment il va investir ses compétences, condition pour avoir une place dans un refuge. Tout comme n'importe quel chômeur doit prouver qu'il fait des choix judicieux en rapport au marché de l'emploi. Tout comme n'importe quel ouvrier ou employé doit prouver qu'il investit dans les bonnes compétences pour sa formation continuée tout au long de sa vie.

¹⁶ Nous reprenons les analyses proposées dans le séminaire de politiques sociales dirigé par Sophie Goldmann à l'E.O.S. Ce travail analyse l'État social actif à partir des auteurs suivants :

- FASSIN, Didier, « À l'écoute de l'exclusion » Sciences humaines, avril 2005
- MARCHAND, Gilles, « Le travail social, entre urgence et souffrance » Sciences humaines, avril 2005
- HAMZAOU, Mejed, « La politique sociale différenciée et territorialisée : Activation ou ébranlement du social ? » TEF 04/2003
- FRANSSEN, Abraham, « État social actif et métamorphoses des identités professionnelles », Pensée plurielle n°10 de Boeck 02/2005
- VRANCKEN, Didier et BRAHY, Rachel, « Vers une gestion biographique du social », Bruxelles informations sociales n° 159, juin 2008

Retour critique sur l'État social actif

Si pour certains, l'État social (ou État-Providence) déresponsabilisait le citoyen en lui accordant des droits sociaux inconditionnels et l'enlisait dans l'inactivité et la résignation, par contre l'État social actif n'envisage plus ces droits sans réciprocité. « Il s'agit désormais d'agréger ou de substituer des mesures d'incitation et des dispositifs d'accompagnement favorisant l'activation et l'activité des allocataires sociaux sur un marché de l'emploi lui-même recomposé dans ses exigences, ses injonctions et ses modalités (...) »¹⁷

Et de la « contractualisation de l'aide »

Ainsi, la contractualisation apparaît comme la réponse évidente : elle rappelle à l'allocataire social qu'il n'y a pas de droit sans devoir. Mais surtout lui enseigne à penser en termes d'intérêt, d'investissement et de rentabilité.

Voici comment Frank Vandenbrouke analyse la question : « Mais indépendamment de cette constatation sociologique, nous nous devons de préciser ce que nous entendons par responsabilité personnelle. Du moins si nous admettons qu'une véritable égalité des chances constitue l'essence de la démocratie sociale. En effet, vous ne pouvez expliquer ce que signifie l'égalité si vous ne précisez pas, d'une part, la responsabilité individuelle et, d'autre part, la responsabilité collective. Prenons un exemple trivial. Admettons que nous vivions dans un monde sans sécurité sociale. Un père partage ses biens entre ses deux fils, qui ont reçu la même éducation, mais qui sont fort différents. Le fils aîné vit sobrement et parcimonieusement et se satisfait des simples plaisirs de l'existence. Il peut en retirer beaucoup plus de 'bonheur' que le fils cadet qui a besoin de champagne et de caviar tous les jours pour être heureux. Lorsque le père partage ses biens en deux parts égales, le fils aîné l'appréciera beaucoup plus que le fils cadet. Mais personne ne contestera que le principe d'égalité a été respecté. Admettons maintenant que les deux fils ont les mêmes habitudes de consommation, mais que le fils aîné est en parfaite santé tandis que le fils cadet est paralysé

depuis son enfance et qu'il a besoin de diverses sortes d'aides. Lorsque le père partage ses biens en deux parts égales, nous estimerons probablement que le principe d'égalité n'a pas été respecté. Pourquoi ? Parce que nous considérons que les différences de goût relèvent la plupart du temps de la responsabilité individuelle, par exemple parce que nous estimons qu'il s'agit du 'libre arbitre'. Mais pratiquement personne ne considère que la responsabilité personnelle est engagée dans le cas de malformations physiques.

Mon égalitarisme repose sur la conviction qu'il est 'injuste de porter préjudice à des individus par rapport à d'autres en raison de caractéristiques ou de circonstances pour lesquelles ils ne sont pas responsables'. J'y associe une double conclusion. Premièrement, la recherche d'égalité inclut par définition une question de responsabilité, sinon nous en arrivons à des solutions absurdes (l'égalité exige que le père donne plus d'argent à son fils qui a des goûts de luxe). Deuxièmement, étant donné que l'idée d'égalité constitue l'essence de la démocratie sociale, nous ne pouvons intégrer la responsabilité individuelle dans notre discours que si cette responsabilité renvoie à une solidarité logique avec les personnes qui, indépendamment de leur volonté, sont victimes des circonstances.¹⁸

Le procès est-il équitable ?

Vandenbrouke propose donc deux types de responsabilité dans le cadre de sa vision de l'État social actif : d'une part, une responsabilité collective concernant ce qu'on ne choisit pas, « ce qui nous tombe dessus », un handicap physique par exemple. Cette responsabilité collective imposerait de faire en sorte que le cadre de la compétition soit équitable. Et, d'autre part, une responsabilité individuelle qui concerne ce qu'on choisit, selon « un libre arbitre »...

Un procès équitable en quelque sorte. Tout bien pensé, il nous présente le principe du droit moderne qui demande « l'accusé peut-il être considéré comme responsable de

17 FRANSSEN, Abraham, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », La Revue nouvelle, Bruxelles, déc. 2003, p.11

18 VANDENBROUKE, Frank. Op cit.

ses actes au moment des faits ? ». Or, dans le domaine social, les faits en eux-mêmes ne font pas souvent l'objet de contestation. Que Monsieur Dupont est au chômage, est un fait indiscutable. Mais, ce qui déborde, c'est un débat pour définir « si monsieur Dupont est responsable ou pas ». Si Monsieur Dupont s'avère être totalement irresponsable de son état, cela veut dire qu'il n'a aucune prise sur sa vie, qu'il est donc irresponsable « tout court », qu'il a besoin d'aide... psychologique. Si, au contraire, il est totalement responsable, s'il a choisi en toute connaissance de cause, il n'aura droit à rien, il perdra ses droits.

S'il est entre les deux, dans un savant équilibre dans lequel tout en étant responsable, sa situation ne dépend pas tout à fait de lui, il peut avoir droit à une allocation. L'équilibre est cependant fragile et Monsieur Dupont devra en permanence prouver qu'il est responsable de ce qui lui arrive, mais pas trop, et comme il n'est pas tout à fait responsable, il faut le mettre en partie sous tutelle, l'inciter, le menacer, le convaincre, l'informer de ce qu'il doit faire dans sa vie. La seule manière de prouver qu'il est tout à fait responsable serait d'être autonome, c'est-à-dire montrer qu'il peut rentrer sur le marché du travail et sortir de l'aide sociale. En même temps qu'il donne des gages de son innocence, il crée des preuves de sa culpabilité, et justifie qu'on doive s'occuper de sa vie.

Ainsi, c'est la vie de Monsieur Dupont qui est jugée, qui est mise au pas. Il devra en permanence, en tout cas tant qu'il dépendra de l'aide sociale¹⁹, s'expliquer sur sa conduite, sur chacune de ses actions. Veut-il s'en sortir, s'intégrer, être actif ? Peut-il déjà penser en termes d'investissement et de rentabilité l'ensemble de sa vie ? Car c'est là, la base, le premier pas, de ce qui dépend de moi, qu'est-ce que je fais, comment j'investis et qu'est-ce que j'attends en retour ? D'où, l'obsession de penser en termes de projet, et de mettre le tout dans un contrat.

Mr Dupont n'a toujours pas de travail, il n'en aura peut-être plus jamais. Cependant, s'il pense dans les termes

du marché, si lui-même se pense comme une petite entreprise, s'il fait jouer la concurrence, s'il comprend qu'il est entièrement responsable de ce qui lui arrive : alors il intègre une certaine logique, un certain comportement qui favorise le marché. Cette « activation » produit un pouvoir sur cette personne et une pression sur les autres. Cette intériorisation de la faute revêt une autre conséquence, il n'y a plus de problèmes sociaux. Autrement dit, le seul problème social est de remettre les gens dans la logique du marché.

Conclusions transitoires

« Dans une série de pays d'Europe, les libéraux et les sociaux-démocrates (et en Belgique, aussi les Verts) se sont trouvés les uns et les autres dans le paradigme de la participation. Mais ce n'est pas là la preuve de la fin des idéologies. Le paradigme de la participation n'est pas social-démocrate s'il s'agit uniquement pour le citoyen d'un devoir de travail au profit de la plus grande gloire du marché, mais bien s'il offre ainsi au citoyen une chance réelle d'utilité sociale ' – au sens le plus large. Pour les sociaux-démocrates, le marché est (avec ses règles de jeu sociales) un des instruments pour réaliser la participation à la société. Ils ne vont pas dans le sens contraire, où l'idée de participation n'est que l'expression de la suprématie du marché sur la société. »²⁰ affirmait Frank Vandembrouke en 1999.

Treize années plus tard, la « participation sociale » n'est pas meilleure. En revanche, les efforts pour développer un travail social répondant aux exigences au Marché ne sont pas restés lettre morte. Puisque ces secteurs ont prouvé qu'ils étaient conformes au fonctionnement du Marché, qu'on pouvait les penser en termes économiques, les néolibéraux vont un pas plus loin, en estimant qu'il n'y a donc plus aucune raison pour qu'ils restent en dehors de la concurrence. L'accompagnement des chômeurs, la formation professionnelle ou même certains accueils pour sans-abri peuvent être privatisés. C'est logique, dans la mesure où

¹⁹ Cela peut être très long si après une période de chômage il rentre dans une formation qui lui permet d'obtenir un emploi aidé, et qu'à la fin de ce contrat il est licencié et revient au chômage...

²⁰ VANDENBROUKE, Frank. Op cit.

Retour critique sur l'Etat social actif

on veut confronter les gens au Marché, pourquoi passer par des associations subventionnées ou du parastatal ?

Bref, le travail social (pris dans une acception très large) est aujourd'hui évalué, pensé et souvent réalisé selon les critères du Marché. Autrement dit, il ne s'occupe plus des problèmes sociaux si ce n'est marginalement. Les descriptifs de fonction parlent de résultats individuels, à retranscrire dans des rapports divers et variés... Combien de chômeurs de telle ou telle catégorie avez-vous mis à l'emploi ? Combien de jeunes faisant partie de votre public cible, avez-vous mis en formation ? Etc.

Pourtant, d'autres diagnostics, d'autres types de travail et d'évaluation sont possibles. Imaginons un travail social qui prendrait sa base à l'échelle²¹ d'un quartier et de son réseau d'associations²², et ce, non pas à travers une vague réunion de concertation, ni même une réunion de crise. Il prendrait vraiment cette échelle, ce niveau comme base de travail. Les travailleurs sociaux seraient alors des gens qui connaissent bien un quartier, capables de faire émerger ce que ses habitants savent sur leur vie, sur les relations, sur l'histoire du quartier, sur ses fonctionnements. Capables de penser et résoudre les problèmes des gens à l'échelle du quartier, de mobiliser notamment leur propre expérience.

Il ne s'agit pas cependant de reproduire une expérience du type de celle des « grands frères ». En effet, il ne s'agit pas d'engager un travailleur social juste parce qu'il est issu du quartier, qu'il est du « cru ». Mais des gens formés, capables de produire avec les habitants leurs propres savoirs et leurs propres hypothèses de solution.

Il ne s'agit pas non plus de recruter les spécialistes d'un type de public-cible, mais des gens qui s'occupent du lien

social. Car le social n'est pas réductible à une addition de publics-cibles il porte sur l'ensemble des personnes qui habitent quelque part. Pour comprendre les mécanismes, il faut s'attarder sur l'ensemble des relations, sur l'histoire, sur l'urbanisme. De même, pour évaluer le travail, il ne faut pas se contenter de regarder les situations individuelles, tout simplement parce que pour comprendre, il est nécessaire de regarder comment tout s'agence dans une situation concrète.

Peut-être trouverait-on ainsi la véritable alternative : un secteur social qui s'occuperait des problèmes communs en tant que problèmes communs et non en tant qu'infinité de problèmes individuels.

Il se désintéresserait de responsabiliser individuellement des gens à propos de choses qui les dépassent totalement en tant qu'individus, mais proposerait de penser les situations où ces problèmes existent. Il créerait ce savoir à partir de celui des gens, né de leur expérience, leur réflexion, leur vécu. S'opérerait alors des sortes de retours de savoirs, de fabrique de savoirs et ferait en sorte que ces savoirs venus de la société soient activés.

En d'autres mots, le travailleur social refuserait le poste de technicien spécialisé en encadrement de pauvres. Il refuserait de s'occuper uniquement du cadre. Il refuserait de mettre en œuvre des mesures techniques pour que les gens deviennent autonomes. Car cette autonomie-là est une chimère : nous parlons tous des langues que nous n'avons pas inventées, nous sommes tous issus d'histoires que nous n'avons pas choisies, nous vivons dans des situations que nous ne maîtrisons pas.

Un premier pas dans la bonne direction serait peut-être d'abandonner l'idée que le travail social va « globalement » dans le sens d'une amélioration. C'est faux, comme il est faux que le travail social va dans un seul sens. Le travail social contient de véritables enjeux, de vrais conflits. Ces conflits sont par ailleurs recouverts d'une couche de vernis consensuel, de l'idée que « en gros » nous sommes tous du même côté et surtout de la conviction profonde qu'en gros « c'est bien » ce qu'on fait. La preuve en est

21 Nous avons déjà trouvé ce problème d'échelle de travail dans un autre cadre, cf. l'article sur le syndicalisme, notamment ce qui concerne le syndicalisme territorial.

22 Non seulement celles qui s'occupent de la sécurité, mais l'ensemble du réseau associatif d'un quartier y compris l'insertion, et le socioculturel.



qu'on peut facilement accepter toutes les dérives managériales, toutes les demandes de contrôle, toutes les mises en forme qui permettront la privatisation du marché du social dans toutes ses dimensions.

Tant que les travailleurs et les responsables resteront persuadés qu'en gros : « on va dans le bon sens », ce qui bien entendu, ne veut absolument rien dire, on pourra accepter que dans les détails concrets, dans ce qu'on fait vraiment,

on noue une relation fonctionnelle avec le néolibéralisme. Il y a lieu d'avoir une véritable pensée critique du travail social. Un véritable regard critique sur nos pratiques parce que rien ne garantit qu'elles aillent, aujourd'hui, dans le sens d'une émancipation.

Robert Castel, une analyse théorique du précarité

« Une précarité permanente qui n'aurait plus rien d'exceptionnel ou de provisoire. On pourrait appeler « précarité » cette condition sous laquelle la précarité devient un registre propre à l'organisation du travail.²³ » Retour sur ce concept, proposé par le sociologue Robert Castel²⁴, à l'occasion de sa visite à l'Université populaire de Bruxelles²⁵. En quoi ce concept de « précarité » peut nous permettre de mieux comprendre notre réalité ? Est-il en phase avec le glissement vers l'État social actif ? Peut-il donner un sens nouveau au travail social ?

Il y a un constat que chacun peut faire, car il suffit de regarder un peu autour de soi, de comparer les parcours de travail des différentes générations, pour remarquer, aisément, que la précarité de l'emploi s'est progressivement accentuée depuis environ 30 ans. Ce n'est pas une révélation.

L'intérêt du texte de Robert Castel, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? », c'est de tenter de dépasser « ce qui agite ou effraye tout le monde » pour tenter de le « penser ». Non pas pour le justifier, en interpréter le sens, ou en regretter des aspects, mais d'abord pour comprendre.

Il nous propose un concept, celui de « précarité », une porte d'entrée pour comprendre comment « ça marche », pour ensuite, pouvoir aussi, savoir comment il est possible d'agir.

Évolution du salariat

« On ne peut pas dire que nous sommes, ni même sans doute que nous allons vers un « au-delà du salariat ». Nous ne sortons pas du salariat parce que le salariat demeure la forme largement dominante de l'organisation du travail (de l'ordre de 90 % de la population active en France) et que l'on n'observe pas de baisse significative de cette proportion.²⁶ »

23 CASTEL, Robert, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarité ? », in Serge Paugam (dir.), repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales, Paris, PUF (Coll. « Le lien social »), 2007, pp 416-433.

24 Sociologue, Robert Castel est directeur d'études à l'école de Hautes Études en Sciences Sociales.

25 <http://www.universitepopulaire.be/?p=794>

26 CASTEL, Robert, op cit.

Du moins pour le moment, le salariat reste la forme extrêmement majoritaire de travail, et le changement porte sur le type de contrat salarial à travers l'apparition et surtout la multiplication de contrats atypiques.

Désormais, on dépasse le concept de « chômage » ou de « crise de l'emploi » pour entrer structurellement dans une économie dans laquelle les salariés sont de plus en plus en situation précaire. « *Expansion encore limitée, car ces contrats de travail restent très minoritaires en termes de stocks (13 % des emplois aujourd'hui contre 3% en 1970). Mais en termes de flux, c'est-à-dire d'entrée sur le marché du travail, ils sont au contraire prépondérants (plus de 70% des nouveaux contrats de travail actuellement).*²⁷ » Les anciens contrats restent – en grande partie – inchangés tandis que les nouveaux contrats revêtent une forme « atypique ».

Le contexte

Il n'y a plus seulement du chômage, « *Il y a un non-emploi de masse qui n'est plus exactement du chômage, mais plutôt un déficit d'emplois ne permettant plus de considérer l'ensemble des chômeurs comme des demandeurs d'emploi en situation de vacance plus ou moins longue par rapport à l'emploi.* »

Et « *On assiste parallèlement à l'institutionnalisation des conditions de travail qui demeurent le plus souvent des activités salariées, mais qui ne s'inscrivent plus complètement dans le cadre salarial à part entière...* »

27 CASTEL, Robert, op cit.



PAR
GUILLERMO KOZLOWSKI,
AVEC LA PARTICIPATION DE **MATEO ALALUF**

Il faut ajouter une troisième proposition pour reconfigurer l'état actuel du marché du travail. « On assiste en effet depuis quelques années à une extraordinaire pression, pour ne pas dire à un chantage, afin de pousser tout le monde au travail.²⁸ »

Donc, le salariat comme type de contrat privilégié dans le marché du travail demeure, mais il est de moins en moins un statut au sens de celui obtenu par les luttes pour les droits sociaux. D'autant moins lorsqu'on se place du point de vue de l'État social actif ; dans ce cas on pourrait presque dire qu'avoir des travailleurs à disposition est un droit du marché. Dans le cadre de l'État social actif, il n'y a pas de droits sociaux mais des mesures d'activation²⁹. C'est en plaçant le précarité dans cette dynamique qu'on peut comprendre l'ampleur du problème. Le contrat salarial est toujours majoritaire, mais son fonctionnement est différent. Et surtout la dynamique dans laquelle il se retrouve est toute autre : il perd sa fonction protectrice au profit de la flexibilité, il doit devenir le moins contrariant possible, le plus fonctionnel possible avec le marché.

« La société salariale paraissait suivre une trajectoire ascendante qui d'un même mouvement, assurait l'enrichissement collectif et promouvait une meilleure répartition des opportunités et des garanties... La question sociale paraissait se dissoudre dans la croyance au progrès indéfini. C'est cette trajectoire qui s'est brisée. Qui prétendrait aujourd'hui que nous allons vers une société plus accueillante, plus ouverte, travaillant à réduire les inégalités et à maximiser les protections ? L'idée de progrès elle-même s'est délitée.³⁰ »

Il y a donc une perte nette des droits, mais aussi une disqualification forte des analyses et des prévisions qui étaient au cœur du discours ouvrier.

Les mécanismes de la précarité, apports de Mateo Alaluf (sociologue)

Pour Mateo Alaluf³¹, il y a deux moteurs à cette précarité.

« D'une part les entreprises : elles fonctionnent avec un noyau d'employés stables autour duquel elles multiplient les formes de sous-traitances, d'emplois atypiques. Ce type de fonctionnement a beaucoup affaibli le droit du travail.³² »

« D'autre part : les pouvoirs publics ont aussi leurs responsabilités en pensant par exemple qu'il faudrait supprimer les « privilèges » liés au contrat de travail à durée indéterminée. C'est une orientation européenne, la forme générale du contrat d'emploi assimilée à un privilège. On le voit dans la manière dont les choses se sont passées maintenant lors de l'accord interprofessionnel. Notamment lors de l'harmonisation du statut des ouvriers et des employés qui repose d'abord sur la diminution de ce qu'on présentait comme un privilège des employés : un préavis plus long au moment du licenciement. On a accepté d'allonger un peu le préavis des ouvriers, mais dans la mesure où il n'est plus à la charge du patron, mais de la sécurité sociale, il entraîne sa fragilisation. De plus, les travailleurs sont moins bien protégés parce que le préavis long revêt aussi une fonction dissuasive. »

Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres du rôle moteur joué par les pouvoirs publics dans cette précarisation.

« Tout cela entraîne une dynamique; le fait qu'une partie importante des salariés se trouvent dans une situation précaire permet de présenter les autres, ceux qui sont dans une situation moins précaire comme des privilégiés. Et même de présenter ceux qui n'ont pas d'emploi comme des privilégiés,

28 Idem

29 Pour une analyse détaillée de l'État social actif lire l'article précédent.

30 CASTEL, Robert, « Les métamorphoses de la question sociale », éditions Fayard 1995, p.384

31 Mateo Alaluf : sociologue belge, Docteur en sciences sociales et professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste des questions relatives à l'emploi, à la qualification du travail et aux rapports entre formation et emploi. Il est aussi l'un des membres fondateurs de l'Université populaire de Bruxelles.

32 Voir l'article sur le point de vue de militants syndicaux page 47 du présent numéro

Robert Castel, une analyse théorique du précarariat

parce qu'ils perçoivent une allocation sans avoir un emploi alors que ceux qui travaillent sont déjà dans une situation très difficile. La précarisation d'une partie des travailleurs met sous pression aussi bien les chômeurs que les travailleurs, en ce sens que la précarisation concerne toutes les catégories d'emploi. »

Le plus souvent, lorsqu'on parle de la précarité on avance deux causes : la crise économique et la mondialisation, or les mécanismes relevés précèdent de beaucoup ces deux événements.

« Ce sont des tendances longues, et qui se sont mises en place progressivement, lentement. On peut dire que l'évolution du salariat obéit à deux tendances.

Initialement, le salariat signifie la même chose que la précarité. Au début du siècle passé, le paupérisme, c'est la pauvreté massive produite par le salariat : c'est parce qu'on travaille avec de très bas salaires que l'on devient de plus en plus pauvre, que la population est décimée par la maladie, par les accidents de travail. Cette situation a progressivement changé, s'est d'une certaine manière inversée par le droit du travail et la protection sociale. À travers toute une histoire sociale de luttes ouvrières, le développement de la législation du travail, et de la sécurité sociale, on est parvenu à une situation où le salariat procure au contraire une sécurité. Ceci est vrai surtout dans la période d'après-guerre. »

« Puis à partir des années '80, à partir des formes de financiarisation de l'économie, on s'est retrouvé dans un contexte où les revenus financiers et la protection sociale sont en concurrence. C'est sur les revenus du travail que se nourrissent les revenus financiers. On est dans une nouvelle période du capitalisme, sa financiarisation. Cette dernière entraîne une pression sur le travail et induit des processus de gestion de l'entreprise et de l'organisation du travail dont la priorité était la rémunération des actionnaires. Rémunération qui a pour objectif d'attirer les actionnaires afin de lever les capitaux nécessaires pour le fonctionnement des entreprises. Voilà comment la pression a été portée, à travers les entreprises, sur le travail.

Elle a donc influé sur la forme de gestion des entreprises, mais aussi sur les politiques publiques mises en œuvre. »

Peut-on dire que c'est là qu'on a perdu pied... ?

« Non, on n'a pas tellement perdu pied. Globalement, les formes d'emploi dominantes sont les emplois à durée indéterminée et à temps plein. Les références restent celles-là. C'est vrai que pour quelques uns, travailler, c'est en termes d'heures qu'ils peuvent l'envisager: avoir quelques heures de travail ici ou là... Mais globalement, la référence n'est pas celle-là. Même pour eux, la référence est d'être embauchés un jour, d'avoir un emploi qui procure de la sécurité. Le corps social résiste, il n'accepte pas de rentrer dans ce modèle, qui ne veut pas laisser de côté l'aspect protection qui s'est attaché au salariat. »

« On voit, par exemple, les résistances contre l'augmentation de l'âge de la retraite ou la suppression de la prépension. Aujourd'hui, on paye un peu plus pour les soins de santé, le taux des indemnités de chômage est plus faible, mais tous ces éléments restent. Fondamentalement les termes n'ont pas changé. Aujourd'hui, après la crise financière de 2008, l'offensive redouble qui, en arguant de la crise, à partir de la fenêtre d'opportunités que représente la crise, elle tente d'introduire des mesures qui n'ont rien à voir avec les déficits publics. La question du droit du travail n'a rien à voir avec les déficits publics comme l'augmentation de l'âge de la retraite. On utilise la crise pour parachever un certain nombre de tendances qui étaient largement en œuvre avant elle pour faire augmenter la rentabilité financière. C'est véritablement la sécurité, le prix de la protection sociale qui se trouve aujourd'hui en concurrence avec la rentabilité financière des investissements. »

C'est par rapport à cette dichotomie que peut s'organiser une opposition, sans doute difficilement parce qu'il s'agit de renouveler la manière de penser.

« Notamment sur le fait que la forme État-nation est en crise. Or, c'est à partir de l'État-nation que s'est construite la protection sociale. Il faudrait donc reconstruire une protection sociale à une autre échelle, peut-être en arriver à étendre la protection sociale. »

Quelques éléments à travailler

Le précaire n'est donc pas à considérer comme une rupture radicale avec le passé et contrairement à ce qu'on nous présente, il n'est pas le fruit malheureux d'une catastrophe : la crise, celle qui nous serait tombée dessus. C'était la fête et voilà qu'un orage soudain a tout gâché. Le fil des événements est à reprendre pour nous permettre de comprendre et d'analyser cette problématique. Si on n'a pas vu arriver le précaire, c'est parce que dans nos analyses premières, le salariat devait se développer, se développer en mieux et s'étendre, seulement dans le sens de plus de sécurité.

Mais le précaire est davantage qu'une légère différence de degré ou un nuage passager. La précarisation n'est pas un mouvement superficiel, mais une lame de fond, elle est enracinée dans des dynamiques profondes et durables. Il ne s'agit pas d'un déséquilibre momentané, mais d'un nouvel équilibre ou plutôt un nouveau mode de fonctionnement, car une société est toujours loin de l'équilibre.

La sécurité sociale est le résultat des conflits et non des accords. On n'a pas mis en place la sécurité sociale pour éviter les conflits, ni parce que tout le monde pensait que c'était raisonnable. Suite à toute une série de conflits et d'évolutions on a, à partir de la fin du XIXe siècle, mis en place un système de protection sociale. Et ce système n'a pas cessé de changer pendant ces années, suivant là aussi les différents conflits qui ont traversé le siècle. Néanmoins jusqu'aux années 1980, beaucoup étaient convaincus que cette évolution était le fruit d'une évolution de l'histoire, que tout simplement l'histoire allait dans le sens de plus de protection sociale. Dans les années 1980, cette idée fut écornée par toute une série de crises et est apparue alors, une sorte de version à minima de ce progressisme. L'idée que l'évolution n'était pas indéfinie mais qu'on était arrivé à la bonne forme, à la forme définitive de la protection sociale, sa forme naturelle ³³.

Le concept de précaire permet de sortir de ces deux ornières. Il n'y a aucune évolution écrite dans l'histoire et il n'y a pas non plus de forme naturelle de la protection sociale. Les sociétés peuvent aller vers moins de pro-

tection sociale et ces sociétés avec moins de protection sociale peuvent trouver des modes de fonctionnement durables dans la précarité.

Pour ceux qui défendent la protection sociale, le terme de « précaire » semble donc être un mauvais argument en fin de compte. Car au fond, ce qu'il dit, c'est qu'on peut tout à fait réduire, voire détruire, une bonne partie de l'aide sociale.

Mais il y a une autre manière de voir les choses. Si on perd un argument moral en acceptant la réalité du précaire, on gagne la possibilité de regarder, à partir du terrain, les effets de cette précarisation. On peut ainsi sortir d'un regard trop figé, coincé dans la défense rigide d'un système de protection sociale contournée de toutes parts. Un système dont les plus faibles, confrontés à des logiques de travail précaire installées dans la durée, bénéficient de moins en moins.

Dans la vision moraliste de la précarité, ce ne sont que des dysfonctionnements, des effets indésirables ou encore des limites de la protection sociale. Depuis cette position, on peut s'indigner, être choqué, mais le fait même de défendre ce qu'on appréhende comme la bonne forme est une limite à l'action.

Dans une vision centrée sur le conflit, le concept de précaire nous permet de retrouver autant de lieux pour infléchir la précarisation.

Aujourd'hui, ceux qui défendent la protection sociale sans tenir compte de la réalité du précaire, s'occupent de chercher le minimum, la base minimale sur quoi tout le monde pourrait être d'accord, alors que ceux qui la contestent, s'occupent de faire avancer leurs positions.

33 Par exemple : dans le cadre d'un long dossier sur la question de la précarité intitulé « 6 millions de salariés gagnent moins de 750 euros par mois », le journal « Marianne » propose, pour éclairer une longue suite de témoignages, un entretien avec un spécialiste : Philippe Askenazy. Après avoir convenu qu'ils partagent bien le constat de départ, le journaliste pose la question suivante : « -ce ne sont donc pas des situations « naturelles » sur le Marché du travail ? »

Le précarier à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

Introduction

Cette nouvelle étude de CFS et plusieurs autres analyses plus courtes, sont nées d'une rencontre et d'un mandat.

Tout d'abord, la conférence³⁴ et la rencontre personnelle avec Robert Castel, dans le cadre de l'Université populaire de Bruxelles, le 17 février 2011. Sociologue français, auteur de plusieurs ouvrages, dont : « Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat » (1999). Il nous avait suggéré la lecture d'un article de 2005 définissant le concept de « précarier » : « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarier³⁵ ».

Nous avons retrouvé dans l'article de très nombreux éléments congruents avec notre pratique associative de lutte contre l'exclusion sociale à Bruxelles, et notre analyse du chômage des jeunes à Bruxelles. Nous avons retrouvé les mêmes fils structurants dans la conférence. Dans le débat qui a suivi la conférence, Robert Castel nous invitait à travailler sur une « cartographie » du précarier à Bruxelles. Admettant la complexité du concept, qui recouvre des milliers de situations différentes, et rejetant les demandes de solutions toutes faites, il nous a, d'une certaine manière, donné ce mandat : tester, vérifier, faire progresser le concept de précarier.

Sa venue a suscité un énorme intérêt, tant au niveau syndical qu'associatif.

La FGTB de Bruxelles a consacré 3 journées de séminaires et un Forum annuel sur la question du précarier vu du point de vue du monde du travail.

CFS a, de son côté, organisé une dizaine de séances de formation continuée en éducation permanente (dans le

cadre de l'UP, d'une maison médicale, de groupes d'alphabétisation et d'une formation de responsables associatifs). Chaque fois, nous avons eu l'occasion de confronter le concept de « précarier » à l'expérience de travailleurs de terrain : chaque fois, il s'est avéré en phase profonde avec les réalités sociales vécues dans les associations.

S'appuyant sur ces différentes rencontres, cette étude constitue une première étape d'analyse et de synthèse. Le concept de « précarier » de Robert Castel est-il une clé d'entrée pertinente pour analyser, comprendre et agir sur le « chômage » dans les quartiers de Bruxelles ?

Cette question est d'autant plus importante que nous manquons de concepts structurants. Nous constatons chaque jour, dans la population, les dégâts de la financiarisation de l'économie, les douleurs de la mondialisation des hommes, l'échec des politiques économiques néolibérales, la destruction des emplois convenables et la marchandisation des services publics.

Les questions nous semblent d'une telle ampleur qu'elles suscitent un profond sentiment d'impuissance, renforcé par l'absence de projet de société alternatif. Cette « sorte de » socialisme qui réunirait l'humanité sur des valeurs d'égalité, de fraternité et de justice sociale.

Les matières traitées nous semblent tellement complexes que nous ne pensons pas pouvoir disposer d'outils d'analyse et de compréhension, ne fût-ce que pour avoir le sentiment d'avancer un petit peu ... alors que se profilent à l'horizon de nouvelles rationalisations dans le domaine de la sécurité sociale, du chômage ou des pensions³⁶. Peut-être même une profonde politique d'austérité.

Analysant donc le concept de précarier comme une clé d'entrée structurante d'analyse de la précarité à Bruxelles, nous en proposons ici une typologie qui a pour but de structurer la

34 Cette conférence est visible en ligne sur le site de l'UP de Bruxelles <http://www.universitepopulaire.be/?p=794>

35 Le texte est disponible sur le site de l'Université populaire de Bruxelles <http://www.universitepopulaire.be/wp-content/uploads/2011/02/article-castel.pdf>

36 Il est intéressant à ce niveau de croiser l'analyse de Robert Castel sur le précarier avec celle de Bernard Friot sur les pensions (auteur de « L'enjeu des retraites ») et conférencier à l'UP de Bruxelles en 2009. <http://www.rhizome-tv.be/spip.php?article69>



PAR
ALAIN LEDUC
CFS asbl, UP de Bruxelles asbl

pensée et permettre d'organiser au mieux l'action. Du point de vue de l'éducation populaire, en effet, notre pratique n'a de sens que si elle aboutit à renforcer des alliances avec le monde du travail, pour renforcer ce que Christian Maurel appelle la « puissance d'agir » du monde du travail et des précaires.

Cet essai de typologie du précaire à Bruxelles sera structuré autour de 5 parties :

1. *D'une société salariale au précaire³⁷, rappel des travaux de Robert Castel.*
2. *Définition de critères mesurables pour analyser le précaire (7 critères)*
3. *La diversité des approches possibles (lien avec les analyses), avec un regard particulier sur l'approche syndicale.*
4. *L'approche territoriale du précaire : les dispositifs locaux et ce qu'on peut y observer.*
5. *Renforcer la puissance d'agir : Quelle alternative aux politiques néolibérales « de gauche » ? Quelle résistance associative ? Pour les précaires comment « résister », comment s'émanciper ?*

Nous concluons en proposant quelques pistes pour continuer ce travail.

Du salariat au précaire, les travaux de Robert Castel. Appel à une « cartographie »³⁸ de ce contexte massif

Le concept de précaire est défini à partir d'un **article³⁹** de 19 pages proposé par le sociologue français, Robert Castel : « **Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ?**

L'institutionnalisation du précaire ». Contraction des mots « précarité » et « salariat », ce concept est proposé comme clé de lecture permettant de répondre à une série de questions ou de situations rencontrées.

Il procède dans un premier temps à un rappel du **cadre historique**.

La période des trente glorieuses (1945-1975) est celle où tous les grands accords sociaux ont été négociés. Il n'y a pas d'inquiétude par rapport à l'emploi, les salariés ont des contrats de qualité, des CDI. Le modèle en vigueur est un modèle corporatiste conservateur qui se caractérise par le fait que tout le monde a une protection sociale. Cette protection n'est pas accompagnée d'une redistribution ; une personne disposant d'un salaire important (moindre) a une pension importante (moindre). Il se caractérise également par l'importance du rôle des organisations syndicales. Ce modèle de salariat est devenu la forme dominante de l'organisation du travail.

Puis intervient la **crise pétrolière (1973)**, à la suite de laquelle se développe un chômage structurel, de masse, touchant 10 % de la population. Des formes atypiques d'emploi se créent alors : contrats à temps partiel, intérim...

La définition du chômage va par conséquent être différente. En période de plein emploi, le chômage peut être compris comme le contraire de l'emploi ou comme le déficit temporaire entre l'offre et la demande d'emploi. Dans une situation où le chômage devient structurel, il faut parler de non emploi plutôt que de chômage car le manque d'emploi est tel que le chômage ne peut être résorbé.

A l'heure actuelle, 90 % des contrats peuvent encore être qualifiés de « bons ». Mais les nouveaux contrats créés sont des contrats de moins bonne qualité. Castel signale que si cette dynamique continue, **l'instabilité de l'emploi remplacerait la stabilité de l'emploi dans l'organisation du travail**. Celle-ci se traduirait par la **mise en place d'emplois précaires et à temps partiel prévus pour des activités faiblement qualifiées**, « distribuant des services de quelques heures aux travailleurs ». Ces contrats affai-

37 Voir à ce sujet l'analyse : KOZLOWSKI, Guillermo, avec la participation de Mateo ALALUF. « Robert Castel, une analyse théorique du précaire » page 18 du présent numéro

38 Vidéo UP de Bruxelles : <http://www.rhizome-tv.be/spip.php?article49>

39 Cet article est téléchargeable ici : <http://www.universitepopulaire.be/wp-content/uploads/2011/02/article-castel.pdf>

Le précariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

blissent la personne qui en fait l'objet et/ou l'État en raison de la disparition ou de la réduction des cotisations sociales payées (cf. CPE en France). Les mesures abordées sont présentées comme provisoires mais en réalité, il existe une logique selon laquelle la personne ne rentre, à aucun moment, dans un vrai statut. Ce qui était ou est présenté comme une transition est en train de devenir structurel. **Le précariat est alors la condition sous laquelle la précarité devient un registre propre de l'organisation du travail.**

Robert Castel rajoute un **3ème axe** : depuis quelques années, les politiques **obligent les chômeurs à travailler, alors même que l'offre d'emploi ne peut satisfaire la demande**. Le but de ces démarches est de culpabiliser les chômeurs (cf. logique moralisatrice du bon pauvre qui se différencie du mauvais pauvre par son travail).

Si le démantèlement du statut de l'emploi continue, il envisage 2 hypothèses :

1. La vente de sa capacité de travail au prix du marché ;
2. La segmentation croissante du marché du travail avec un marché interne bien protégé et encadré et un marché externe soumis à la conjoncture et caractérisé par la fragilité de l'emploi.

Il pose enfin la question : « **Comment assurer la solidarité ?** » et estime que pour y répondre, il faut repenser le concept et donner un nouveau statut au travailleur : **la sécurité sociale minimale garantie.**

Lors de notre rencontre, il nous appelle à travailler à une « cartographie » du précariat pour agir dessus. Cette étude, qui est plutôt une « typologie », est une première tentative dans ce sens.

Transformer l'analyse en critères mesurables...

Avec la conférence de Robert Castel pour l'UP de Bruxelles, notre asbl CFS a initié une réflexion sur le précariat, cette forme de travail « *Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi* ». Méthodologiquement, nous avons créé, à partir

de l'analyse, des critères mesurables sensés permettre de définir mieux le précariat dans une situation concrète. Nous en avons créé 6 :

Critère 1 : l'affaiblissement de la solidité du contrat, de sa durée, de ses modalités d'exécution, du salaire, de la possibilité de progression, in fine du revenu ;

Critère 2 : l'affaiblissement du droit social, de son effectivité, de la présence syndicale et de la capacité d'établir un rapport de force (modifications structurelles, durée du préavis, flexibilité, et modifications concrètes au niveau du travailleur) ;

Critère 3 : l'affaiblissement de la sécurité sociale au niveau macro (parts relatives des rémunérations du travail et du capital dans le PIB ; réductions de cotisations patronales à l'ONSS) et des réductions de prestations sociales au niveau des travailleurs (durée du chômage, 1er pilier pensions) ;

Critère 4 : dans un contexte d'État social actif, la présence (ou non) de mesures d'activation par les pouvoirs publics (plus de 110 mesures⁴⁰ en Belgique), aboutissant à des effets contradictoires (et paradoxaux) pour les entreprises, pour les caisses de l'état et pour les travailleurs ;

Critère 5 : dans un contexte impliquant aussi, via des plans « d'accompagnement » des demandeurs d'emploi, la présence (ou non) d'une pression sociale forte pour se mettre « en activité », tant au niveau fédéral pour les chômeurs (Plan d'Accompagnement des Chômeurs) qu'au niveau régional bruxellois (Contrat de Projet Professionnel) ou au niveau des bénéficiaires du RIS (CPAS : le Projet Individualisé d'Intégration Sociale) ;

Critère 6 : et dans un contexte dans lequel les travailleurs restent dans cette situation « ni chômage / ni emploi » pendant une certaine durée (il ne s'agit pas d'une simple transition courte entre le chômage et l'emploi, mais la mesure de cette durée) ;

40 www.autravail.be/userProfile.do?method=load&method=load&lang=fr

A ces 6 critères dégagés de l'analyse de Robert Castel, nous en rajoutons un septième, hérité de l'analyse de la situation des SDF telle que présentée par Lionel Thelen dans « l'Exil de soi »⁴¹ :

Critère 7 : la difficulté relative de se projeter dans le futur (le caractère explicite – ou non – de l'incapacité de se projeter au-delà d'une certaine durée), de croire qu'une vie meilleure est possible (réduction du « champ des possibles » : problèmes structurels de santé, d'endettement, de survie à court terme...), et dans ce cadre, la fonction spécifique de la « figure du sans abri ».

Deux approches complémentaires : celle de la FGTB (sectorielle ⁴²) et celle de CFS (territoriale) ;

Cette étude du précarité à Bruxelles peut se faire sous plusieurs angles, qui ont fait l'objet de plusieurs analyses⁴³ et contributions par CFS.

Dans cette étude, deux approches complémentaires ont été principalement retenues.

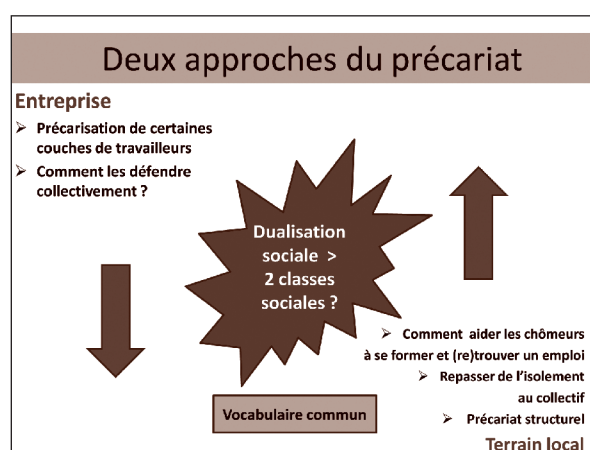
La première est l'approche à partir de l'entreprise : il s'agit ici, en lien avec une organisation syndicale, d'analyser les formes de précarisation des emplois dans l'entreprise, en se basant sur l'expérience de délégués syndicaux « chevronnés ».

Sur ces bases, une réflexion a été menée par la FGTB de Bruxelles à partir de secteurs professionnels particulièrement sensibles à cette précarisation des emplois, notamment les secteurs du nettoyage, de l'horeca, de la construction, la distribution et les services publics locaux. Trois journées de séminaires ont eu lieu, aboutissant à une série de constats. Et un Forum en a permis la synthèse.

Cette approche décrit « de l'intérieur » la manière dont le « bon emploi » (le CDI, à temps plein, payé au barème, et avec possibilité de progression) a progressivement été remplacé par des formes atypiques, puis précaires via par exemple les délocalisations, le recours à des sous-traitances en cascade, le morcèlement des entreprises pour éviter une présence syndicale, les dérégulations introduites par les mesures publiques de soutien à l'emploi (Activa, articles 60 notamment). Nombre de travailleurs se sentent aujourd'hui menacés, « en situation de précarité », très fragilisés ; nombre d'entre eux ont basculé dans ce qu'on appelle aujourd'hui les « travailleurs pauvres » (« working poor »). Cette situation est aujourd'hui régulièrement illustrée par diverses émissions de télévision.

La deuxième approche, mise en œuvre par CFS, tente l'analyse à partir du terrain local. D'une part CFS (en tant qu'organisme de formation agréé à l'éducation permanente), a organisé diverses formations sur cette nouvelle réalité du précarité, notamment avec des travailleurs de l'alphabétisation, d'une maison médicale ou des séminaires ouverts en soirée. Notre étude a aussi bénéficié de manière directe de quelques interviews de personnes « sans emploi », en reprise de formation professionnelle, notamment sur leur parcours antérieur.

La démarche de CFS s'appuie sur le terrain local, sur le territoire. C'est en effet dans les quartiers les plus défavorisés des grandes villes que se concentrent les personnes les plus précaires, les plus éloignées d'un emploi stable.



⁴¹ <http://www.afs-socio.fr/thelen.htm>

⁴² KOZLOWSKI, Guillermo. «Trois points de vue sur le précarité (1) : le point de vue de militants syndicaux» « Quel syndicalisme à l'ère de la précarité ? » page 47 du présent numéro

⁴³ Elles sont téléchargeables ici : <http://ep.cfsasbl.be/spip.php?rubrique23&lang=fr>

Le précariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

Plusieurs communes bruxelloises comptent plus de 20% de chômeurs, et ce chiffre peut monter, dans certains quartiers et s'agissant des jeunes, à plus de 50% de la population active. De très nombreux dispositifs y ont été installés : les Antennes communales d'Actiris, les Missions locales pour l'emploi, les Agences locales pour l'emploi, les organismes d'insertion et de formation professionnelle, les CPAS, les Maisons de l'emploi. Ces services locaux sont chargés de mettre en œuvre les mesures prises par les pouvoirs publics (au niveau fédéral ou régional) dans les communes. Ils constituent donc un observatoire privilégié de l'effet des politiques publiques sur les populations en quête d'emploi.

Dans le cadre de cette étude, notre ambition a été limitée à l'établissement d'une **typologie** du précariat bruxellois, au travers des mesures publiques mises en œuvre.

Cette typologie pourrait servir de base à une véritable **recherche-action au niveau local**, à la fois quantitative (combien de personnes sont affectées par chaque mesure ?) que qualitative (quelles sont leurs conditions de vie ?), et surtout participative, c'est-à-dire, associant les personnes concernées à la recherche de solutions individuelles et collectives. Nous en ferons la proposition plus loin.

Ces deux approches, à partir de l'entreprise et à partir du territoire, sont complémentaires et se rejoignent dans leurs objectifs, leur méthodologie et les résultats escomptés. Mais l'une va « de haut en bas » (des entreprises vers l'exclusion) et la seconde « de bas en haut » (des exclus concentrés sur le territoire des communes en difficulté, en recherche d'insertion à l'emploi).

L'enjeu de réfléchir dans une double approche est d'abord de définir un vocabulaire et des concepts communs, une « typologie » qui permette de « militer ensemble ». L'enjeu est aussi d'unir les forces des travailleurs « bien protégés » (1er marché) avec les travailleurs précaires (2ème marché) et d'éviter de transformer les précaires en une classe sociale autonome contribuant (malgré elle) à affaiblir les conditions salariales de tous. A l'inverse, ne disposant que d'un rapport de force très faible, l'enjeu pour les précaires est d'être soutenus et relayés par le monde du travail organisé.

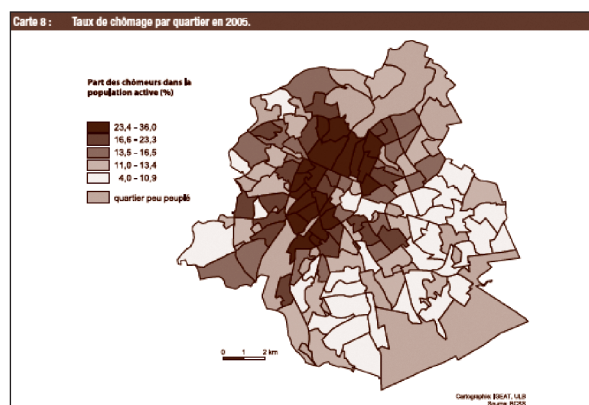


Tableau 8 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs de Saint-Gilles et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

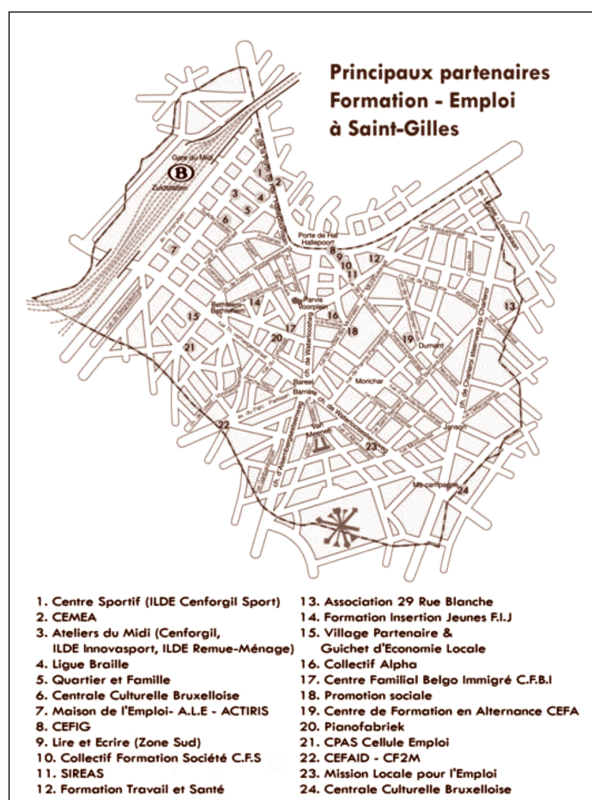
	Saint-Gilles			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	23,1	24,5	23,7	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	30,4	34,9	32,6	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	34,9	35,9	35,4	38,1	36,8	37,4
Un à deux ans	15,1	16,6	15,8	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	28,1	27,9	28,0	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	21,9	19,5	20,8	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	10,5	14,2	12,2	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	74,9	73,2	74,2	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	14,5	12,6	13,7	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	61,2	63,1	62,0	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	17,9	22,2	19,8	10,5	11,5	11,0
Hors UE	20,9	14,7	18,1	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : ISTAT, ISTAT Economie - ISTAT Economie - ISTAT, ACTIRIS, Observatoire INSEE, calculs ISTAT et de l'Institut de la Région bruxelloise.

Approche territoriale du précariat : les dispositifs locaux et ce qu'on peut y observer.

L'observation des dispositifs a été réalisée pour une bonne part à Saint-Gilles. D'abord parce que nombre de travailleurs sociaux de cette commune se questionnent ensemble sur ces problèmes, dans diverses concertations locales. Ensuite parce que Saint-Gilles est une commune pauvre de première couronne, où les dispositifs ont été développés de manière importante, volontariste. Mais ce choix de partir de situations saint-gilloises ne doit pas aboutir à la stigmatisation de cette commune : toutes les communes bruxelloises en sont « atteintes », parfois moins (communes de seconde couronne), parfois plus (certains quartiers d'Anderlecht, Molenbeek ou Saint-Josse).

La carte de répartition des chômeurs en région bruxelloise nous donne une image sans doute assez proche de ce que serait une carte (inexistante) du précariat à Bruxelles.



Notre hypothèse est que les personnes les plus exclues, les plus précaires, les plus pauvres, se retrouvent sur le terrain local. Ce terrain local serait constitué de micro-unités dans le secteur privé (échappant ainsi au contrôle syndical) et concentrerait les mesures d'activation dans les secteurs publics, parapublics et associatifs. Mesures d'activation qui contribueraient, dans certains cas, à précariser le « bon emploi ». L'hypothèse est donc d'analyser les situations de précarisation constatées par les acteurs locaux sous l'angle de la précarité / précarisation / précarité.

Les observateurs locaux privilégiés sont les antennes Actiris (via le RPE), les Maisons de l'emploi, les ALE, les Missions locales, les CPAS, les services attachés au CPAS (CAFA), les asbl agréées d'insertion socioprofessionnelle... Cette commune dispose d'un éventail particulièrement important d'acteurs.

Sur base de la grille d'analyse du précarité proposée, plusieurs responsables de dispositifs ont été sollicités pour

présenter la manière dont le concept de précarité se présentait dans les **dispositifs locaux** saint-gillois. Cette première partie propose une description de ces dispositifs locaux.

- **L'Agence Locale pour l'Emploi**⁴⁴ permet à des chômeurs de longue durée et à des bénéficiaires du RIS d'« améliorer leur ordinaire » en prestant quelques heures par semaine ou par mois dans le cadre de « petits boulots », rémunérés 4,10€ de l'heure, avec un maximum de 45 heures par mois. Ces prestations⁴⁵ font l'objet d'un « contrat de travail ALE », qui a pour spécificité de déroger à quasi toutes les règles du contrat de travail de 1978. L'utilisateur de services bénéficie d'une déductibilité fiscale plafonnée.
- Issues de la pratique du nettoyage à domicile chez des particuliers, les sociétés agréées permettent à des chômeurs d'être engagés sous un « vrai » contrat de travail dans le secteur du nettoyage à domicile. Chaque prestation d'une heure fait l'objet d'un paiement par un titre-service : le travailleur est chargé de rapporter les titres-services de clients à sa société pour être payé. Le dispositif déroge au droit du travail (par exemple par la possibilité de travailler moins d'un tiers temps) et est

44 Il s'agit d'une mesure créée à l'origine par l'A.R. du 19.06.1987 (M.B. du 01.07.1987) modifiant l'A.R. du 20.12.1963 relatif à l'emploi et au chômage. Depuis l'application des nouvelles dispositions relatives au régime ALE (Loi du 30.03.1994), les communes ou groupes de communes doivent créer une agence locale pour l'emploi (ALE) sous forme d'ASBL.

Celle-ci est composée paritaire, d'une part, de membres désignés par le Conseil communal ou les conseils communaux suivant la proportion entre la majorité et la minorité et d'autre part, de membres représentant les organisations d'employeurs et de travailleurs qui siègent au Conseil National du Travail.

La création d'agences locales pour l'emploi dans les communes ou groupe de communes a pour objet de satisfaire, d'une part, la demande d'un certain nombre d'activités non rencontrées par les circuits de travail réguliers et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci et, d'autre part, la demande d'emploi de la part des chercheurs d'emploi qui trouvent difficilement une place sur le marché du travail.

45 Mesures lancées par la calamiteuse campagne de presse « Sabine à la cuisine » et « Gaston tond le gazon »

Le précariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

largement financé par les pouvoirs publics (à hauteur de 21€⁴⁶ de l'heure pour un coût client de 7€50) et de plus défiscalisé à 5€95.

- Les ALE sont aussi chargées de promouvoir les plans d'embauche fédéraux auprès des employeurs locaux, favorisant l'activation de chômeurs de longue durée, dans le cadre des **plans ACTIVA, SINE ou WIN-WIN**. Les employeurs bénéficient alors de fortes réductions d'ONSS patronale, ainsi que de « primes » qui réduisent fortement le coût patronal d'un salarié... Lorsque ces travailleurs sont engagés dans le secteur privé, leurs contrats avantageux font évidemment pression sur le coût du travail interne, et il ne serait pas rare que des travailleurs chevronnés (mais cotisant à la sécurité sociale) soient licenciés pour être remplacés par des postes bénéficiant de l'activation des allocations de chômage.
- Les demandeurs d'emploi dont le niveau de qualification est jugé insuffisant peuvent (parfois doivent) rentrer dans les **dispositifs d'insertion socioprofessionnelle**. Créés en 1990, les dispositifs ISP sont censés aboutir à la mise à l'emploi. La crise s'approfondissant, le taux de mise à l'emploi diminue chaque année. Sur le territoire de Saint-Gilles, plusieurs centaines de places en formation sont à disposition des demandeurs d'emploi. Elles aboutissent à quelques « mises à l'emploi » par an, emplois dont la qualité n'est pas connue. Les demandeurs d'emploi « bénéficient » d'un contrat de formation, qui « gèle » leurs droits en matière de chômage et leur apporte une indemnité de 1€ de l'heure de formation.
- Dans le secteur horeca (mais celui-ci n'est pris qu'à titre exemplatif) une étude récente réalisée par Cenforgil asbl⁴⁷ montre que dans le secteur horeca, qui se développe autour de la gare du Midi, le **recours à la sous-traitance** sera très généralisé. Même les petits déjeuners

et le nettoyage des chambres de grands hôtels seraient sous-traités, en vue de comprimer les coûts. La garantie pour les chômeurs formés et donc nouveaux travailleurs de disposer d'un emploi convenable dans ce secteur, semble donc aussi très compromise.

- Au regard de ces dispositifs, les **Agents Contractuels Subventionnés (ACS)**, tant dans le secteur public qu'associatif, semblent bénéficier d'un meilleur contrat : à durée indéterminée, et payés au barème du secteur. Il faut néanmoins rappeler que tout le dispositif repose sur des droits de tirage du fédéral (montant moyen de l'indemnité de chômage) mais aussi d'une importante exonération des cotisations patronales de la sécurité sociale. Ici, c'est l'État qui accroît son déficit en n'alimentant pas les caisses de la sécurité sociale.
- Les demandeurs d'emploi sont soumis à la « **régulation** », voire à la pression de **différents plans** visant à les accompagner (inciter, activer, moraliser, punir, exclure ?) dans leur quête d'emploi. Citons les pressions sur les demandeurs d'emploi du plan fédéral de l'ONEM (le **Plan d'Accompagnement des Chômeurs**⁴⁸ de 2005 devenu Plan d'Activation du Comportement de recherche d'emploi⁴⁹ en 2010) ; suivi par le **Contrat de Projet Professionnel au niveau régional** (devenu, avec les mêmes initiales « CPP », « Construction de Projet Professionnel ») et le **PIIS**⁵⁰ pour les bénéficiaires de l'aide

48 Malgré le faible poids relatif du chômage dans le budget de la sécurité sociale.

49 En maintenant les mêmes initiales, PAC, mais en modifiant profondément le contenu : glissement sémantique particulièrement choquant...

50 « Le principe du Projet Individualisé d'Insertion a été introduit dans la loi Minimex en 1993. Partant du constat que la loi Minimex était inadéquate pour sortir les jeunes du risque d'une exclusion prolongée, le législateur de l'époque a prévu d'apporter un « plus » à la relation d'aide sociale en instaurant un outil destiné à mobiliser les forces, ressources et énergies pour la réalisation d'objectifs concrets et progressifs d'intégration. Le projet individualisé d'insertion a été conçu afin de combattre les effets pervers de dépendance financière en rattachant des devoirs au droit au minimex, et de favoriser l'intégration des jeunes bénéficiaires du minimum de moyens d'existence. » <http://www.ocmw-info-cpas.be>

46 Mesure fédérale : loi du 20/01/2001 sur les titres-services visant la promotion des emplois, les services de proximité et la lutte contre le travail au noir. Le financement public est de 13,60 € par titre remboursé et l'intervention du particulier est de 7,5 € par titre acheté.

47 Centre d'insertion socioprofessionnelle dans le secteur Horeca

sociale. Signalons que dans les 3 cas, les demandeurs d'emploi sont « invités » à signer un « contrat⁵¹ » inégal (il s'agit d'une liste d'obligations, sans garantie d'emploi en contrepartie) dans lequel ils ne s'engagent évidemment pas librement puisqu'ils sont (ou se sentent) par ailleurs, menacés d'exclusion s'ils ne l'acceptent pas. Ces différents Plans créent une pression très forte sur les DE, visant sans doute à leur faire accepter « n'importe quelle activité à n'importe quelle condition ». Sur le mode du panoptique de Bentham⁵².

- Vu l'importance des flux de primo-arrivants à Bruxelles, les facilitateurs de l'ONEM qui « coachent » le PAC les envoie de manière systématique vers les associations d'alphabétisation. Et ce, sans distinguer l'alphabétisation du FLE, sans vérifier la disponibilité de places, ni tenir compte des places disponibles en ISP (c-à-d qui organisent au moins 20H de cours par semaine). Cela aboutit à une énorme **pression sur les travailleurs sociaux** du secteur, dont certains passent leur journée à remplir des attestations de présentation, confirmant qu'il n'y a pas de place disponible.
- Dans la **fonction publique locale** (administration communale) d'une commune en difficulté financière et sous tutelle régionale, les travailleurs sont de moins en moins « statutarisés ». Il y a 30 ans, le statut (très⁵³ protégé) de fonctionnaire

était la règle dans l'administration. Aujourd'hui, le pourcentage de fonctionnaires nommés ne représente plus qu'une minorité du personnel total ; nombre de services au public sont assurés aujourd'hui par des CDD (subsidés annuellement par le fédéral), des emplois contractuels CDI, subventionnés (ACS) ou non ; de nombreuses fonctions de base sont même assurées structurellement par des personnes en Article 60 mis à disposition par le CPAS (nettoyage, maintenance, gardiennage...). Les fonctionnaires sont protégés par le statut, les contractuels pas (même s'ils ont récemment obtenu quelques alignements, comme le droit d'être entendus par le Collège avant sanction.) De même, au niveau de la sécurité, le statut d'agent de police est complété, voire se voit substitué par de nombreuses autres fonctions de sécurisation : entreprises de gardiennage privées dans les zones commerciales, gardiens d'espaces publics, agents de prévention et de sécurité, gardiens de la paix, etc.

- De même, un certain nombre de **services publics fédéraux** dans les Communes (comme **La Poste**) ont diminué leurs services au niveau local (fermeture d'un bureau), et privatisé certains d'entre eux (points poste) : on constate une évolution importante du travail des facteurs, qui aujourd'hui ne disposent que de CDD, voire sont engagés à la journée.
- Les **Centres Publics d'Action Sociale** (CPAS), qui attribuent le RIS (revenu d'intégration sociale) sont habilités à engager des bénéficiaires sur des contrats à durée déterminée (les ART 60 §7⁵⁴ et ART 61) correspondant au nombre de jours de travail nécessaire pour que les bénéficiaires

51 Ces deux dispositifs font l'objet d'un contrat individualisé liant les revenus sociaux à une série d'obligations visant à prouver que l'on est dans une démarche active d'intégration sociale par le travail. Ils ne semblent peut-être pas mettre de pression sur les contrats des travailleurs ou sur la qualité globale des contrats de travail. Ils exercent néanmoins une pression indirecte sur ces derniers en insinuant que le travail, condition sine qua non de l'intégration sociale, est un devoir et non un droit, donnant par là plus de droits à l'employeur et à l'État qu'au demandeur d'emploi.

52 A la manière du panoptique de Bentham, le PAC met en place la surveillance permanente des demandeurs et demandeuses d'emploi et la culpabilisation individuelle. Le prisonnier, dans l'architecture panoptique, se sait regardé. Il est supposé prendre conscience de son « moi » et des fautes qu'il a commises, afin de redéfinir un nouveau « moi » lavé de toutes ses fautes. Etre sans emploi était jadis vécu comme une souffrance. C'est désormais une faute.

53 Nous n'entrons pas ici dans la discussion de la légitimité ou non d'une protection aussi forte, dans ses aspects positifs et négatifs, pour l'agent comme pour le public.

54 L'article 60, §7, LO permet au CPAS d'engager sous contrat de travail une personne afin de lui permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage ou d'acquérir une expérience professionnelle.

Même s'il est courant de parler de « contrat de travail article 60 », ce type de contrat de travail est des plus classiques. Il ne porte ce nom que parce qu'une subvention de l'Etat est octroyée aux CPAS pendant une durée bien définie. Sans cette subvention, on parlerait de contrat de travail classique pour une durée déterminée.

Le contrat de travail est exécuté soit au sein du CPAS (on parlera d'article 60, § 7 Interne) soit auprès d'un tiers (on parlera d'article 60, §7 Externe).

Ainsi caricaturalement, on peut présenter à ce moment l'article 60, §7 comme un ascenseur vers la sécurité sociale permettant au bénéficiaire de passer de l'assistance sociale à l'assurance sociale.

Le précarariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

rejoignent le droit à la sécurité sociale, soit en trouvant un emploi, soit en ayant droit au chômage. Les « Articles 60 » sont utilisés en interne pour renforcer les services des CPAS, mis à disposition des communes, des associations, et pour une partie même injectés dans le secteur privé.

- Les **Programmes de Transition Professionnelle (PTP)** sont des contrats de 6 mois à maximum 2 ans, conçus comme « une expérience professionnelle » pour des personnes « éloignées du marché de l'emploi », comme un mode de transition professionnelle pour les chômeurs de longue durée peu diplômés (diplôme CESI maximum). En principe, un cinquième temps est consacré à de la formation professionnelle continuée. Ils sont encadrés par les Missions locales ou des asbl agréées comme ILDE (agrément régional bruxellois, « Initiatives Locales de Développement de l'Emploi »). Dans la pratique la formation est rarement mise en place.
- Dans le secteur privé local, nous pouvons observer un certain nombre de situations comme le développement de supérettes de quartier (« boutiques de masse »), de boutiques « titres-services », le recours à la sous-traitance, à des contrats à temps partiel forcés, de travail non déclaré, le recours aux dispositifs réduisant le coût du travail, le morcellement des entités (exemple de la Gare du Midi, et la vente de chocolats par « Belgian chocolates ») pour échapper à la syndicalisation. Nous ne sommes pas en mesure à cette étape d'évaluer l'importance de ces phénomènes par rapport au volume de « bon emploi CDI classique ».
- Enfin, le quartier de la Gare du Midi (mais aussi le Parvis et le quartier où est implanté le CPAS) est également un lieu de concentration du sans-abrisme. Outre leur situation « d'exil de soi » décrite par Lionel Thelen⁵⁵, nous pensons aujourd'hui que « la figure du SDF », leur visibilité, joue un rôle important dans la pression à maintenir sur l'importance de travailler « à tout prix » pour ne pas devenir comme eux (cf. ceux qui sont devant la porte d'Actiris boulevard Anspach).
- La situation spécifique des artistes et plus généralement des « intellos précaires »⁵⁶ a pu être examinée avec le Comité de sans emploi et l'asbl SMART⁵⁷ (qui propose de transformer les prestations d'artistes en contrats de travail, assujettis à

la sécurité sociale). Si cette démarche se comprend pour les très petits contrats, cette mesure pose problème lorsqu'il s'agit pour le commanditaire de ne pas payer lui-même l'ONSS, ce qui aboutit à un revenu net très bas pour l'artiste.

- De nouveaux dispositifs sont annoncés pour accueillir une nouvelle catégorie de chômeurs, d'initiative fédérale et applicable par les Régions : « pour mieux traiter leurs situations spécifiques », les chômeurs sont répartis en 4 catégories⁵⁸. La plus défavorable qui devrait être mise en place concerne les « MMPP », c'est-à-dire les chômeurs « rencontrant des problématiques (de nature médicale, mentale, psychique et/ou psychiatrique) telles qu'elles constituent un facteur critique majeur par rapport à l'insertion sur le marché de l'emploi.⁵⁹ » Le chômage de longue durée rend malade ou fou ? qui en doutait... Les associations d'insertion socio-professionnelle confirment ce diagnostic : de plus en plus de public se présentant à eux sous la pression d'un « plan » présentent des comportements nécessitant des interventions « psy ».

La liste n'est pas exhaustive : nous avons répertorié d'autres formes de dégradation du travail salarié que nous n'avons pu étudier plus profondément à cette étape, comme par exemple, le travail pénal, l'impact des clauses sociales dans les marchés publics, ou l'importance de l'endettement des ménages.

55 THELEN, Lionel, « L'exil de soi », publications des Fac., St Louis, 2006

56 L'artiste et l'intello précaire ont des profils atypiques et sont difficiles à définir. Ils se caractérisent par le fait qu'ils exercent différentes activités pour différents employeurs, la nature des contrats et les conditions de travail sont le plus souvent précaires. Leurs revenus sont irréguliers et aléatoires.

Aux Artistes et « intellos précaires » (journalistes), nous pouvons aussi ajouter les métiers du sport (missions ADEPS), le travail saisonnier, le travail à la journée...

57 <http://www.smartbe.be/fr/link/843/18d605>

58 Ces 4 catégories sont :

- les personnes prêtes à l'emploi ;
- les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi ;
- les personnes dans un parcours de formation (ateliers insertion, EFT/OISP, etc.) ;
- les « M.M.P.P. », soit « personnes avec des problèmes de nature Médicale, Mentale ; Psychique et/ou Psychiatrique ».

En quoi ces dispositifs contribuent-ils à renforcer le précarité ?

Nous avons passé l'ensemble des institutions locales et des mesures qu'elles mettent en œuvre par le filtre de nos 7 questions : en quoi chaque dispositif et chaque mesure, contribuent-ils à « sortir les gens de la précarité » ou au contraire, à créer ou renforcer le précarité ?

Nous reprenons donc successivement nos 7 critères, que nous croisons avec les mesures identifiées :

1. à l'affaiblissement du contrat de travail : par rapport à la situation des « 30 glorieuses », c'est-à-dire, un « vrai » contrat de travail (son existence-même), à durée indéterminée, sur base d'un barème sectoriel (re)négocié (à la hausse) chaque année, bref un « bon CDI » ;

Les situations rencontrées dans les dispositifs locaux sont les suivantes :

• **Le décrochage profond** du travail et de l'emploi : la situation des SDF. La précarité extrême ;

• **L'absence de contrat** : le travail au noir⁶⁰, avec absence totale de droit à la sécurité sociale, pratiqué par des chômeurs et des travailleurs sans papiers ; avec de nombreux exemples de non-paiement ou de vol des salaires : on se rappellera de l'affaire des travailleurs brésiliens engagés massivement dans une société Titres-Services, et non déclarés à l'ONSS.

• **Le « stage » d'entrée** : sorte de « bizutage » social, des « employeurs profiteurs » qui embauchent régulièrement quelques journées à l'essai gratuitement, « pour faire ses preuves ». Jusqu'à 15 jours non rémunérés ...

• **Payer pour acheter son contrat** : (ou son statut). Certains travailleurs paient pour acheter leur contrat ou leur statut : un apprenant à Lire et Ecrire a ainsi payé un mois de cotisations sociales à son employeur pour être engagé. Des artistes sont amenés à « acheter leur statut d'artiste » pour le volume de prestations non accomplies dans le délai d'agrément. Une travailleuse polonaise en Titre-service a acheté elle-même les Titres, les a offerts à son client pour pouvoir régulariser sa situation en Belgique.

• **Un contrat vide, le contrat ALE** : le « contrat » que signent les travailleurs des Agences Locales pour l'Emploi déroge à quasi tous les droits prévus dans la Loi de 1978 ;

59 Le document du Forem (datant du 27 mai 2010) annonce un « screening » pour déterminer si la personne fait partie du groupe et, parmi les « acteurs » concernés, on explique que le MMPP pourra être orienté « vers une plate-forme de soins qui organise la prise en charge thérapeutique et l'accompagnement psychosocial par des opérateurs externes ».

Joëlle Milquet répond à Zoé Genot: L'objectif est donc de faire en sorte que les personnes les plus éloignées du marché du travail puissent bénéficier de parcours qui leur conviennent qui ne sont pas nécessairement ceux offerts par le Forem. Pour ma part, je ne vois aucun problème à ce que l'on passe par une sous-traitance intelligente par type de profil afin de répondre au mieux aux besoins. Une personne peut avoir besoin de cours de français. Si une personne nécessite que l'on fasse appel à un autre processus de réintégration sociale, optons pour le service qui lui convient le mieux avec le timing le plus adéquat. Si elle a besoin de 24 mois plus que de 18, accordons-lui le temps nécessaire. C'est dans cette logique que s'inscrit le projet d'accord passé, notamment au niveau du gouvernement, et qui vise à donner la capacité de répondre aux besoins et attentes spécifiques.

60 S'agissant d'une économie souterraine, il est difficile de connaître avec certitude les différentes réalités actuelles de l'emploi des sans-papiers en Belgique. D'après Frédéric Loore et Jean-Yves Tistaert, auteurs de « Belgique en sous-sol », le nombre de travailleurs migrants irréguliers introduits en Belgique s'élève à au moins 100.000 personnes. Ils estiment ce chiffre en abordant toute la problématique des marchands de sommeil qui hébergent des sans-papiers, de l'existence d'une arrivée Schengen à la gare du Midi, du couloir de passage entre Zeebrugge et la Grande-Bretagne.

Les personnes sans-papiers font souvent l'objet d'une véritable exploitation économique, ceux-ci n'ayant que très peu de droits et hésitant à les faire valoir par peur d'être arrêtés ou expulsés. Le vol de salaire est le grand problème pour les travailleurs immigrés clandestins.

Le précarariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

- **Contrat avec 2 employeurs (ou plus) :** la Loi prévoit l'interdiction de mettre du personnel à disposition de tiers, avec trois dérogations pour l'« intérim », les articles 60 CPAS et les Titres-services. En pratique, le travailleur est précarisé dans sa relation avec plusieurs employeurs : pour les articles 60, entre son employeur légal, le CPAS, et son lieu de prestation ; pour les travailleurs en Titres-Services, entre sa société et le client chez qui il va nettoyer ;
- **Durée minimum du temps de travail :** la Loi prévoit l'obligation d'engager un travailleur à minimum 13 h/sem. Les Titres-services ont obtenu une dérogation au 1/3 T⁶¹, à savoir des contrats de moins de 13h/s durant les 3 premiers mois.
- **Le « contrat de formation professionnelle » :** dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, les stagiaires signent un contrat de formation, leur donnant droit à une indemnité de 1€ de l'heure ; il faut rappeler qu'ils sont parfois dans ce cadre sous la contrainte... Au terme de la formation, ils sont de moins en moins nombreux à décrocher un emploi, dont on ne connaît par ailleurs pas la qualité. Si ils arrêtent la formation avant son terme, ils perdent leur droit au chômage durant cette période.
- **Salaires coupés en deux :** dans deux systèmes d'activation, le travailleur reçoit d'une part son indemnité de chômage de l'ONEM, d'autre part un complément à charge de l'employeur. Il s'agit des contrats PTP et SINE. Les procédures administratives sont tellement complexes qu'il n'est pas rare que le travailleur ne reçoive

qu'un des 2 revenus partiels dans les délais, puis doit courir dans tous les sens et attendre plusieurs semaines pour régulariser sa situation pour obtenir sa deuxième « indemnité ».

- **Le temps partiel forcé :** nombre de travailleurs subissent le temps partiel forcé. Dans le secteur privé (supérette de quartier, nettoyage, etc.), mais aussi dans des dispositifs d'insertion comme les PTP à Temps partiel (4/5ème temps), les ACS mi-temps, et évidemment l'intérim et même l'intérim d'insertion.
- **La succession de contrats de très courte durée :** le développement d'une « économie de projets » pour les artistes. Grâce à la loi de 2002 qui permet le contrat artistique, la situation belge est devenue moins dure quant à l'assujettissement comme salarié pour certains de ces précaires. Depuis 2002, SMART joue le rôle de tiers payant et donc supplée aux obligations de l'employeur. Dans cette « économie de projets », les artistes « paient cher leur liberté de créer », ils passent par une succession de contrats par projets, de courte durée, et sans réel patron face à lui. Et en prenant en charge lui-même sa sécurité sociale, et bénéficiant donc d'un salaire net très bas.
- **Le contrat impossible :** enfin, nous avons aussi constaté, notamment pour les distributeurs de toutes boîtes, des enquêteurs ou des livreurs, le développement de contrats impossibles à tenir. Ils ont un contrat, même à temps plein, mais la réalisation du travail demande de fait deux fois plus de temps ; c'est donc souvent un proche qui supplée gratuitement pour aider. Ce ne sont pas les heures réelles qui sont payées, mais des heures « préquantifiées ». L'employeur n'est pas responsable de la lenteur de son employé...
- **Nous sommes aussi confrontés à d'autres formes de travail dont le contrat est affaibli, comme le travail de per-**

61 Type de contrat : 660.658 contrats conclus en 2009 dont 127.256 CDI (19%) et 533.402 CDD (81%). Le nombre de travailleurs TS en 2009 était de 133.438 en Belgique. Pour Bruxelles : 14.236 emplois en 2009 dont 28% d'intérimaires. En moyenne, 5 contrats ont été conclus par travailleur en 2009.

Régime de travail : 17% de contrats conclus en 2009 à Bruxelles étaient à temps plein contre 63% à mi-temps et 20% à temps partiel. NB : Forte disparité des chiffres selon le type d'opérateur (Ale, communes et CPAS, Asbl, Entreprise d'insertion, Personnes physiques, Intérim et Sociétés commerciales). (source ALE de St-Gilles)

62 Le texte de la Loi est téléchargeable ici: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1978070301&table_name=loi

sonnes handicapées ou le travail pénal. Nous n'avons pu traiter ces deux points.

2. à l'affaiblissement du droit du travail : la référence est ici la Loi du 3 juillet 1978⁶² sur le contrat de travail. Les éléments constatés sur le terrain des organismes locaux portent peu sur le droit, mais plutôt sur la connaissance du droit, et sur la capacité à se défendre pour faire valoir ses droits.

Avec les situations suivantes :

- **Méconnaissance totale ou partielle du droit du travail :** le premier élément relevé est la méconnaissance générale de leurs droits par les travailleurs précaires (par exemple ceux en alphabétisation, ceux qui travaillent au noir...). Ils n'ont reçu aucune information.

- **Même méconnaissance chez les employeurs et travailleurs sociaux :** nous avons récolté de nombreux témoignages de travailleurs ou de chômeurs ne bénéficiant pas de droits, voire même ayant perdu leurs droits parce qu'ils ne les connaissaient pas, ou que leur employeur ne les connaissait pas, ou que le travailleur social chargé de les aider ne les connaissait pas. Sans compter le manque de coordination administrative entre services sociaux qui interviennent : l'ONEM, Actiris, le syndicat ou la CAPAC, le CPAS...

- **Certains dispositifs diminuent les droits :** de nombreux exemples sont cités, comme :

- Quand un minimexé accepte un article 60 §7⁶³, il réintègre à l'issue de celui-ci la sécurité sociale, mais avec moins de droits : en tant que minimexé, il bénéficiait, en effet, de soins de santé gratuits, de l'aide à constituer une garantie locative et d'autres aides spécifiques dont le chômeur ne bénéficie pas.

- Quand un chômeur accepte un poste Activa ou PTP, il a souvent des difficultés à faire valoir ses droits, vu que son salaire est payé en deux parties (l'une par l'ONEM, l'autre par l'employeur).

- **Fin de réduction d'ONSS = fin de contrat ? :** dans de nombreux dispositifs d'activation, les travailleurs engagés sont licenciés au moment où leur employeur ne bénéficie plus des réductions d'ONSS (Activa, SINE, Win-Win). Il n'y a pas de protection juridique spécifique contre ce type de pratique, qui pourrait être qualifiée de « licenciement abusif ».

- **Emploi de transition :** nombre de ces emplois, qualifiés « de transition », permettent des effets d'aubaine dans le sens où les travailleurs qui se distinguent par leur travail au sein des programmes PTP, ACS ou Activa passent parfois sur des CDI. Mais ce n'est pas la règle, souvent ils retournent au chômage.

- **La non-statutarisation dans la fonction publique locale :** comme nous l'avons expliqué plus haut, la fonction publique locale de communes pauvres est fortement dualisée entre les « statutaires », les « contractuels », les « contractuels subventionnés », et les « articles 60 ». Ces contractuels subventionnés peuvent être à durée indéterminée, mais aussi de plus en plus à durée déterminée quand ils dépendent de subsides annuels (Programmes fédéraux : programmes « Grandes villes », contrats de sécurité et de prévention, etc.). Le droit du travail qui est d'application est différent selon chaque type de contrat, ce qui signifie que dans une même administration, deux travailleurs d'un même service n'ont pas forcément les mêmes droits.

Le droit du travail est alors appliqué en cascade, du mieux protégé au moins bien protégé :

- Le statutaire nommé : bénéficie de l'ensemble des droits...
- Le contractuel en CDI : ne bénéficie pas des avantages de la nomination...
- Le contractuel subventionné en CDI : dont le subside est à DI, comme les ACS...
- Le contractuel subventionné en CDD : dont les subsides sont annuels ou dégressifs...

⁶³ Le plus souvent au sein même du CPAS ou des maisons de repos, mais aussi dans des communes, des asbl, des entreprises d'économie sociale, voire même dans le secteur privé

Le précarité à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

- Les articles 60 : assimilés au personnel du CPAS, mais limités à la durée de leur détachement pour se raccrocher à la sécurité sociale.

Selon les administrations, et les moyens budgétaires disponibles, l'ascenseur social est plus ou moins activé : les limites budgétaires de ces communes sont le principal frein à de telles promotions.

- **La pratique du « préavis conservatoire⁶⁴ »** : les associations, projets et administrations dépendant de subsides publics ou de décisions de l'autorité, ont fait appel au concept de « préavis conservatoire », l'idée étant que le préavis serait automatiquement levé si le subside attendu était accordé. Cette situation met les travailleurs dans des conditions particulièrement pénibles lorsque l'envoi de ces préavis intervient à plusieurs reprises. Et ce, d'autant plus que le « préavis conservatoire » n'a, de notre point de vue, aucune base légale : il s'agit d'un acte symbolique, mais il s'agit d'un préavis normal par rapport auquel l'employeur ne contracte aucune obligation réelle.

- **La protection juridique des travailleurs non déclarés** : dans les situations où le travailleur n'est pas déclaré, malgré une promesse d'embauche, celui-ci peut faire appel à l'Inspection du travail pour faire régulariser sa situation. Cela implique évidemment qu'il soit lui-même en règle de papiers, qu'il ne soit pas lui-même en situation illégale (cumuler avec une indemnité de chômage par exemple) et qu'il ne redoute pas de perdre ce travail au noir.

- **Les clauses sociales** : a priori revendication progressiste, l'introduction de

clauses sociales dans les marchés publics aboutit parfois paradoxalement à un affaiblissement du droit du travail. Par exemple, lorsque des travailleurs en place de longue date sont remplacés par des chômeurs comme la clause sociale le prévoit.

- **L'action syndicale** : il s'agit ici d'analyser l'effectivité du droit. Même si la législation est d'application, est-elle respectée par l'employeur ? De quel rapport de force bénéficie le travailleur précaire ? Quelle est l'implication syndicale au bénéfice de ces travailleurs précaires ? Si l'action syndicale est bien implantée dans les secteurs forts, quel type d'action syndicale pourrait mieux prendre en compte les précaires, mieux les défendre, et unir leurs intérêts à ceux du monde du travail organisé ? Les pistes proposées par une chercheuse lyonnaise, Sophie Bérout, concernent le syndicalisme territorial et le syndicalisme de réseau. (voir page 47)

64 Voir ici l'avis juridique de Dominique Dethise (SYNECO) : http://www.edipro.info/Lettre_info/asblactu66_art%203.htm

Réductions d'ONSS patronal de 6,5 Milliards € / 38,5 Milliards de cotisations

TABLEAU II.3 Réductions de cotisations sociales - ONSS: 2008-2009 (En milliers d'euros)		TABLEAU II.3 Réductions de cotisations sociales - ONSS: 2008-2009 (En milliers d'euros)	
2009		2009	
Initiel / Initial (*)		Initiel / Initial (*)	
537.739	Affectations spéciales	537.739	Affectations spéciales
459.622	Maribel social	459.622	Maribel social
33.117	Maribel scientifique	33.117	Maribel scientifique
45.000	Bonus jeunes (non-marchand)	45.000	Bonus jeunes (non-marchand)
5.254.215	Réductions cotisations patronales	5.254.215	Réductions cotisations patronales
0	Réduction collective temps de travail ⁽¹⁾	0	Réduction collective temps de travail ⁽¹⁾
0	Plan Activa ⁽¹⁾	0	Plan Activa ⁽¹⁾
1.710	Jeunes en difficulté de réinsertion	1.710	Jeunes en difficulté de réinsertion
0	Premier emploi ⁽¹⁾	0	Premier emploi ⁽¹⁾
9.510	Recherche scientifique	9.510	Recherche scientifique
240.300	Contractuels subventionnés	240.300	Contractuels subventionnés
2.150	Dragueurs, remorquage	2.150	Dragueurs, remorquage
61.860	Moderation salariale universités	61.860	Moderation salariale universités
13.150	Statut artistes	13.150	Statut artistes
14.780	Gardiennes d'enfants	14.780	Gardiennes d'enfants

Pour mesurer l'importance dans le budget global, il faut voir à quoi on compare (aux recettes de cotisations 38,8 milliard ou aux dépenses totales 64,5 milliard) et ce que l'on range dans les réductions de cotisation mais au total, on parle quand même de 6,4 milliard...

- **De manière générale** : les travailleurs précaires rencontrés n'ont pas connaissance de leurs droits, et n'ont pas le sentiment de pouvoir le rendre effectif. Ils se vivent comme victimes permanentes d'un droit qu'ils croient créé non pour les protéger mais pour les exclure.

3. à l'affaiblissement de la sécurité sociale : dans les situations de précarité rencontrées, la personne concernée cotise-t-elle à plein ? en bénéficie-t-elle à plein ? en matière de chômage (limitation de la durée et caractère dégressif) ? de soins de santé ? de pensions ? Le dispositif bénéficie-t-il d'exonérations totales ou partielles de cotisations d'ONSS ?

- **Les exonérations d'ONSS patronal** : le paiement de cotisations d'ONSS patronal n'est plus considéré comme du salaire différé, mais comme une « charge sociale » grevant lourdement le « coût du travail » ; pour maintenir une position « concurrentielle » de la Belgique, l'État accorde aux employeurs (très largement du secteur privé) des réductions de cotisations d'ONSS importantes :

- **Les ponctions dans le budget de l'ONEM** : pour financer la sécurité sociale des travailleurs en Titres-Services, le dispositif est financé par la sécurité sociale via le budget de l'ONEM (10% du budget de l'ONEM : 1,051 milliard d'€ en 2009).

- **Dans le secteur non-marchand** : (travaux d'utilité collective dans l'associatif, le secteur public et parapublic), les ACS (Agents Contractuels Subventionnés) bénéficient eux-aussi, outre du « droit de tirage » fédéral, de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale. Pour l'ensemble du pays, ces « contractuels subventionnés » représentent un manque à gagner de 240 Millions d'€, soit (seulement) 3,7 % des exonérations.

- **Le cas des artistes** : une évolution paradoxale⁶⁵...
En Belgique, SMartBE (Société Mutuelle pour Artistes) a été créée en 1998. SMartBE comptait, fin 2011, 36.000 membres (croissance de 500 membres/mois) et a brassé 90 millions d'€⁶⁶. Les activités dont elle s'occupe sont les suivantes : les activités de création ou d'interprétation

artistique (metteur en scène, musicien,...), les activités technico-artistiques (technicien du son,...), activités connexes à l'artistique (producteur, chargé de communication, professeur d'arts plastiques,...) et les activités non artistiques (prof de langues, traducteur non littéraires...)⁶⁷.

Au niveau du système, dans ce cadre-ci, il est difficile de parler d'affaiblissement de la sécurité sociale puisque les contrats étaient le plus souvent des contrats au noir. Malgré la loi de 2002 qui a mis en place des réductions de charges patronales pour les prestations artistiques (c'est-à-dire aucune cotisation patronale sur une partie forfaitaire de la rémunération journalière ou horaire pour les artistes), de l'argent qui n'y apparaissait pas rentre, certes de manière limitée, dans les caisses de la sécurité sociale. De plus, grâce à l'existence même du contrat, l'artiste ou l'intellectuel acquiert des droits sociaux qu'il n'avait pas avant.

- **Le cas des travailleurs clandestins** : le travail des clandestins fournit à l'économie informelle la main-d'œuvre la plus exploitable. Des travailleurs qui sont faiblement

65 A partir de 1969 : la législation en Belgique parle pour les artistes de spectacle de présomption irréfutable d'assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés, ce qui veut dire que tous les employeurs avaient des obligations légales en matière de sécurité sociale. Ce système avait pour inconvénient principal d'engendrer des démarches administratives lourdes qui constituait un frein pour les employeurs. Ces derniers préféraient, dès lors, faire fi des contrats en engageant les personnes au noir. Les travailleurs qui étaient engagés de cette manière pouvaient parfois gagner « plus » mais ne bénéficiaient ainsi d'aucune protection sociale. Depuis le 1er juillet 2003, cette présomption s'est étendue à l'ensemble des artistes (interprètes et créateurs) mais elle est désormais réfutable c'est-à-dire que l'artiste peut choisir d'être assujéti à la sécurité sociale des indépendants moyennant l'acceptation du dossier par la Commission « artistes » (composée de l'ONSS + INASTI).

66 Entretien SMartBE, 24 mai 2011

67 Bureau d'Étude de SMartBE, « être intermittent dans le secteur artistique », mars 2010, p.15.

Téléchargeable à cette adresse :

<http://infofr.smartbe.be/IMG/pdf/Intermittentsartistiques.pdf>

Le précariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

qualifiés et peu rémunérés rentrent en concurrence directe avec cette main-d'œuvre irrégulière, ce qui a pour conséquence de créer une forme de dumping social et, donc, des distorsions au sein du marché du travail. De plus, lorsque des travailleurs immigrés clandestins ont un accident de travail ou sont exploités économiquement, ils se trouvent devant un dilemme : s'ils veulent faire valoir leurs droits, ils courent le risque d'être expulsés⁶⁸.

• A l'autre bout de la chaîne, le SDF :

- Nous sommes en dehors de tout dispositif de la sécurité sociale et d'après les acteurs de terrain les mesures qui tenteraient de redonner des droits « aux sans chez soi » via des programmes de réinsertion par paliers successifs seraient inefficaces. Il faudrait rechercher des mesures globales pour combattre l'extrême pauvreté.
- Néanmoins, les personnes vivant sans domicile fixe peuvent bénéficier du RIS ou de l'aide sociale : le CPAS est tenu de les domicilier en son sein (adresse de référence), mais il semble que peu de SDF bénéficient de cette mesure, soit parce qu'ils ne la connaissent pas, soit parce qu'ils sont dissuadés d'y faire appel.

4. De quelles mesures publiques bénéficie votre dispositif ?

La Belgique a été particulièrement « créative » en matière de création de « mesures » dites d'aide à l'emploi, en s'appuyant sur les compétences fédérales (la sécurité sociale, l'ONEM, les affaires sociales), régionales (avec des distorsions entre régions) voire communautaires (en matière de formation ou de personnes handicapées par exemple).

Ce sont ainsi plus de 110 mesures différentes qui sont d'application : elles sont répertoriées sur un site au nom explicite : Au travail !, soit www.autravail.be. Si la motivation de toutes ces mesures est évidemment de « mettre

plus de chômeurs à l'emploi en diminuant le coût du travail », il semble qu'elles méritent un certain nombre de critiques :

- La principale : la plupart de ces mesures vident les caisses de la sécurité sociale (voir exonérations patronales de cotisations ONSS), elles ont contribué à faire adhérer la population au fait que « les coûts du travail étaient trop élevés », oubliant ainsi que la sécurité sociale est avant tout un salaire différé (en cas de maladie, de chômage, de pension). Dans tous les cas, ce sont les travailleurs, chômeurs et pensionnés qui en payeront finalement le prix, par exemple par la réduction de la durée du chômage (ou de ses indemnités), et par l'affaiblissement du 1er pilier des pensions.
- Plus personne ne semble pouvoir contrôler ni leur pertinence, ni leur usage, et ce d'autant que nombre de ces mesures sont cumulables, et qu'elles aboutissent parfois à créer des emplois à coût proche de zéro pour un employeur. Elles impliquent une véritable ingénierie, et dans un cas (un seul), nous avons mis en évidence une situation (légale à l'époque) où l'employeur avait pu récolter plus de subventions à l'emploi que le coût du travailleur.
- Vu la difficulté de croiser les aides, les effets d'aubaine semblent nombreux. Certains employeurs mettent même les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'un ou l'autre de ces dispositifs en concurrence entre eux : les cartes Activa avec forte exonérations l'emportent sur celles des chômeurs de plus courte durée. Cela pousse même parfois des demandeurs d'emploi à attendre d'être dans les conditions avant de postuler ! Comme par exemple 6 mois de demandeur d'emploi pour un ACS, ou 5 ans pour une carte Activa « à plein ».
- Au niveau local de notre travail, les principales mesures utilisées sont celles reprises dans le tableau (en forme de flèche, page 42), « activant » les indemnités de chômage ou le RIS :
 - Les Articles 60 §7 ou 61
 - Les petits boulots ALE
 - Les titres-services

68 Etude du CIRE, « Eléments de critique des politiques migratoires européenne et belge », 2010, PDF, p.14

- Les contrats de formation en Insertion Socioprofessionnelle
- Les Programmes de Transition Professionnelle
- Les Agents Contractuels Subventionnés
- Les primes Activa, Win-Win et SINE dans le secteur privé

5. Les politiques publiques contribuent-elles à créer une pression ?

Pour accepter n'importe quelle activité fautive d'emploi convenable, les précaires sont amenés à vivre sous de multiples pressions, directes ou indirectes (voir à ce sujet notre analyse du panoptique de Bentham). Certaines sont organisées par les pouvoirs publics. D'autres sont plus subtiles : familiales, ou culturelles. Dans tous les cas, le demandeur d'emploi doit prouver, chaque jour, qu'il gère bien sa petite entreprise, son capital humain, qu'il n'est pas un « mauvais » pauvre... sinon il ne doit pas s'étonner d'être menacé, culpabilisé, suspendu ou exclu.

- **Le PAC** : Plan d'Accompagnement des Chômeurs, devenu le Plan d'Activation du Comportement de recherche d'emploi. Organisé par l'État fédéral lorsqu'il devient État social actif, diverses catégories de chômeurs sont ainsi convoquées par l'ONEM, où un « facilitateur » vérifie que leur recherche d'emploi soit suffisante, et refixe des objectifs chiffrés sans lien avec une progression vers l'emploi.
- **Le CPP** : Contrat de Projet Professionnel, devenu Construction de Projet Professionnel⁶⁹. Le CPP est le volet régional de « soutien aux demandeurs d'emploi ». Il implique de multiples suivis, notamment l'inscription de toutes les démarches des pouvoirs publics et des associations dans deux bases de données, le RPE et Corail, sésames aux attestations et documents officiels.
- **Le PIIS⁷⁰** : Projet Individualisé d'Intégration Sociale. L'octroi et le maintien du RIS par un CPAS n'est pas tou-

jours accompagné de la conclusion d'un PIIS. La conclusion d'un PIIS est une faculté, qui devient cependant une obligation lorsqu'une des parties (l'intéressé ou le CPAS) le demande.

Par ailleurs, à moins que des raisons de santé ou d'équité ne les en empêchent, pour les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale (DIS) qui ne peuvent pas trouver immédiatement leur place sur le marché du travail, la conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale est obligatoire. Le PIIS vise avant tout à accroître leurs possibilités d'insertion professionnelle, en prévoyant par exemple le suivi d'une formation ou d'études de plein exercice.

Le PIIS s'analyse comme une condition d'obtention du DIS pour les personnes auxquelles il est imposé. Le PIIS n'est pas un droit autonome. Il est toujours accompagné d'une aide financière du CPAS : antérieurement le minime, actuellement le revenu d'intégration sociale.

Ces 3 plans publics apportent peu de sens aux demandeurs d'emploi, et mettent les travailleurs sociaux dans une position inconfortable. Mais ils ne semblaient pas suffisants pour soutenir la pression. D'où le nouveau projet :

- **La catégorisation des demandeurs d'emploi** : puisque les Plans n'aboutissent pas aux résultats escomptés, l'État pousse l'individualisation et la responsabilisation des chômeurs un cran plus loin : en triant les chômeurs en catégories « pour des raisons d'efficacité » :
 1. les personnes prêtes à l'emploi ;
 2. les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi ;
 3. les personnes dans un parcours de formation (ateliers insertion, EFT/OISP, etc.) ;
 4. les « M.M.P.P. », soit « personnes avec des problèmes de nature Médicale, Mentale, Psychique et/ou Psychiatrique.

Ce « tri » constitue non seulement une mesure discriminatoire et stigmatisante mais ne fait que renforcer une

⁶⁹ L'analyse sémantique de l'évolution de la signification du maintien de même initiales (PAC et CPP) pour des projets profondément modifiés mériterait de s'y arrêter !

⁷⁰ www.ocmw-info-cpas.be/index.php/fiche_FT_fr/le_projet_individualise_dintegration_sociale_piis_ft

Le précarariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »



pression supplémentaire chez les demandeurs d'emploi. Aujourd'hui il y a beaucoup d'interrogations sur la mise en œuvre de ce projet de réforme. Qui va opérer la sélection ? Avec quelles compétences ?

Cette sélection, même faite par des psychiatres, pose non seulement une question d'éthique mais aussi une question de traitement différencié d'un même public.

• Alors pourquoi ? Pourquoi créer ces pressions ?

Voici la réponse d'un travailleur social :

« Pour résumer, posons-nous la question suivante : le PAC et les autres dispositifs individualisés (PIIS par exemple) contribuent-ils à l'instauration d'une précarité structurelle face au marché de l'emploi ? Tout dépend de ce que celles et ceux qui appliquent ces dispositifs entendent par « emploi convenable ». Néanmoins, cette approche consacre la primauté de la nécessité du travail sur le souci de qualité des contrats et des emplois. Elle représente la consécration de la figure du travailleur flexible qui devra sans cesse s'adapter aux contraintes du marché du travail, afin de réintégrer la vie sociale. Le sans emploi est un parasite qu'il convient d'activer. Le PAC représente ainsi une pression plus grande encore que si elle s'exerçait sur la qualité de l'emploi et du contrat. Elle s'exerce sur nos représentations, sur notre paradigme philosophique et économique de perception de l'Homme. On ne travaille que si l'on est payé. On est un citoyen que si l'on participe au salaire socialisé. Et la réponse à celles et ceux qui s'écartent est la punition. Cette

conception est une insulte aux citoyens les plus « fragilisés » car elle les rend responsables uniques de leur « sort » (en considérant ici ceux qui souhaitent un emploi salarié). Mais elle est également une insulte envers le travail lui-même. Car si les activités humaines non-rémunérées ne font pas de vous un membre de la société, alors nous devons penser à rejeter nous aussi ce travail-là, et à rechercher des mots ensemble qui réhabilitent le concept de travail. »

• Revenons ici sur « la figure du SDF »

Outre les pressions organisées, le SDF joue – lui aussi, et bien malgré lui – un rôle : il nous renvoie à la peur de la déchéance totale, si on perd toute insertion sociale, notamment en refusant de « travailler ». On peut s'interroger sur le rôle de pression que crée aussi cette figure du SDF sur les demandeurs d'emploi fragiles et les travailleurs précaires.

Certains ont même fait remarquer que certains SDF « campaient » à l'entrée d'Actiris...

• Les travailleurs précaires se retrouvent ainsi sous de multiples pressions pour accepter n'importe quelle activité :

- D'abord la nécessité d'avoir un revenu, donc idéalement un emploi, pour (sur)vivre...
- Puis celles des Plans, « menaçants »...
- Renforcés inconsciemment par les « encouragements » des proches (qui dans ce contexte peuvent aussi être vécus comme pression, comme un appel à la conformité sociale) de la famille et des amis.

- Et enfin, la peur de finir SDF, c'est-à-dire de perdre tout contrôle sur sa vie...

- **Un témoignage** d'un chômeur trouvé sur son blog⁷¹, illustre bien ces multiples pressions :

« Actiris, encore une idée pas marrante de l'état » (!)

« Alors, je sais pas comment ça s'appelle en France, ni même si ça existe, mais l'Actiris ici, c'est une organisation qui sert à aider à se procurer un travail et donne un salaire en attendant d'en avoir un.

Ma mère, me harcelant depuis un bon moment (étant désormais majeur elle ne touche plus les allocs) Je m'y rendais, à 10h.

Une bonne heure de trajet plus tard, je me retrouve à l'endroit indiqué plutôt par ma soeur... « à droite de debroeker tu verras c'est tout près » Mouais... Déjà ya 5 sorties différentes à debroeker... Ensuite j'étais même plus sûr qu'elle parlait bien de debroeker... Mais je perds pas espoir, je marche à travers le grand boulevard, naïf, espérant tomber par chance sur un bâtiment clair, avec écrit en grand actiris... Haha quel bouffon. Je demande donc à un passant au hasard... Costar cravate, ça me semblait mieux que de parler au gars qui avait l'air homo et qui me regardait sans arrêt, et mieux que les immigrants / sdf / what so ever. »

6. Comment le dispositif s'inscrit-il dans le temps ? Est-il un élément qui rend la « précarité » longue, structurelle ?

Le précarat, ce n'est pas simplement une alternance entre chômage et emploi. C'est une phase longue, de « galère » profonde, au cours de laquelle s'imbriquent des dizaines d'expériences d'emploi, de formation, de stage, de guidance, y a-t-il des effets « carrousel » ? Des effets d'aubaine ? Un turn over au sein de la mesure ou entre mesures qui maintient la personne dans une situation qui ne la rapproche PAS d'un CDI, mais la fait « tourner » dans une zone de précarat ?

- **Le déterminisme social** : dans une société qui n'est pas égalitaire, le déterminisme social et éducatif est fort. La tendance lourde pour les enfants est de reproduire la situation des parents ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui, observer des familles dans lesquelles il y a plusieurs générations de minimexés, de chômeurs, de précaires ou de travailleurs peu qualifiés.

- **Du chômage au non-emploi** : Robert Castel nous explique que le chômage a été conçu comme la période (en général courte) entre deux emplois, et au pire, en période de « crise » économique conjoncturelle, le volume de travailleurs sans emploi qui pourront être « repris » quand la croissance reviendra. Mais que depuis quelques décennies, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de non-emploi, c'est-à-dire une situation où le volume de sans emploi est tel qu'il ne pourra plus jamais être réabsorbé. Cette situation est particulièrement bien illustrée si l'on prend les chiffres de « chômage » d'Actiris⁷² : 3.000 offres d'emplois disponibles pour 108.000 chômeurs. Ces 108.000 ETP sans emploi recouvrent 3 réalités : un « volant de main-d'œuvre naturel » (3-5%) dont le capitalisme a besoin ; une dizaine de pourcents liés à la crise économique et qu'une « reprise » réabsorberait à l'emploi et un « solde » sans doute de 80% pour lesquels il n'y aura jamais plus d'emploi disponible (du moins au sens actuel d'un emploi convenable). La société précaire, pour n'exclure⁷³ définitivement personne, organise donc la rotation d'un volume énorme de sans emploi sur un nombre très limité de postes disponibles. Malgré les chiffres accablants, elle « individualise » et « responsabilise » chaque demandeur d'emploi pour qu'il adopte un « comportement de recherche active » d'emploi,

⁷¹ www.viciousslugs.net/2011/05/actiris-encore-une-blaque-pas-marrante-de-letat/#more-908

⁷² http://archives.lesoir.be/emploi-le-defi-de-gregor-chapelle-se-resume-en-deux_t-20111026-01MV2T.html?query=actiris+chapelle&queryor=actiris+chapelle&firstHit=10&by=10&when=-1&sort=datedesc&pos=10&all=9358&nav=1

⁷³ Voir analyse sur le lien social KOZLOWSKI, Guillermo, «Précarité et lien social : quel rapport ? » page 66 du présent numéro

Le précariat à Bruxelles

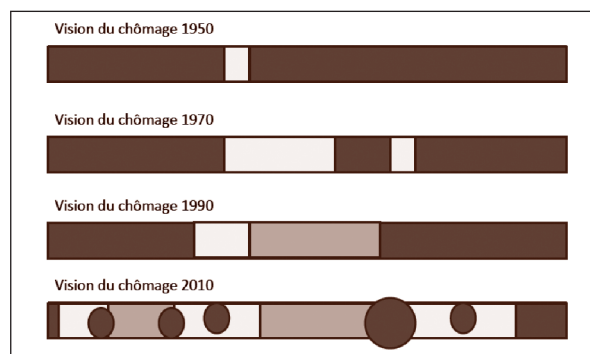
Retrouver une « puissance d'agir »

et « occupe ses journées » en cherchant des emplois inexistant, en se formant, en acceptant des stages ou des petits boulots. Cela aboutit à ce que cette soi-disant « transition » vers l'emploi soit très longue.

- **Une transition très longue** : conçus, mis en œuvre, défendus à leur création comme des emplois de transition, force est de constater que les programmes de transition vers un « bon emploi » sont rares et souvent très tardifs (après 5 à 10 ans de précariat sur base des témoignages récoltés) ; une des hypothèses de Robert Castel est que cette situation devienne structurelle (74 % des contrats conclus dans l'année sont des contrats atypiques) ... sans compter toutes les mesures (stages, formations, etc.) qui ne sont pas des contrats.
- **Il n'y a pas d'observatoire du précariat** : la classe politique, les administrations, même les associations réduisent leurs statistiques et leurs analyses à deux situations de base « être à l'emploi » ou « être au chômage ». L'objectif (simpliste) étant de faire passer « ceux qui sont au chômage » vers l'emploi. Depuis 1990 (instauration des politiques d'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise), on a admis qu'une troisième étape pouvait s'insérer entre le chômage et l'emploi : l'orientation, la guidance, la formation professionnelle, les ateliers de recherche active d'emploi. L'équation (simpliste) est donc devenue : chômeur peu qualifié + formation + emploi.

Ce que nous observons aujourd'hui est très différent : si nous isolons un jour J où les statistiques de chômage sont établies :

- Ceux qui travaillent aujourd'hui, au jour J, pouvaient être au chômage hier ou seront peut-être sans travail demain : vu la multiplication de l'intérim, de CDD très courts, du travail à la journée, d'emplois aidés, de petits boulots en ALE ou en TS... le nombre de personnes au travail dans un emploi stable CDI est beaucoup plus faible que ne le laissent croire les statistiques ;
- Inversement, ceux qui sont au chômage aujourd'hui travaillent parfois beaucoup : il est par exemple paradoxal de constater que les chômeurs de longue durée sont parmi ceux qui travailleraient le plus, avec de nombreux petits



En foncé l'emploi, en blanc le chômage, en grisé stages et formations...

contrats, mais qu'ils n'ont jamais de contrats suffisants pour sortir de la catégorie « longue durée » ; sans compter les contrats de formation, de stage, ou le travail non déclaré « forcé » (ou l'employeur refuse de faire un contrat).

- **Effet « Carrousel »** : cette « agitation désordonnée » des demandeurs d'emplois aboutit parfois à des effets paradoxaux. En effet, dans un certain nombre de situations, des expériences aboutissent (sans que nous ne puissions à cette étape les quantifier) au retour à la case départ, ce qu'on appelle l'effet « Carrousel ».

Deux exemples :

- Un bénéficiaire du RIS, via un article 60, passe après un an soit dans un autre emploi, soit et le plus souvent, au chômage ; dans ce contexte il est contrôlé dans sa recherche d'emploi, et si celle-ci est insuffisante, il est sanctionné ; la sanction ultime est parfois prononcée, avec retour... au CPAS.
- Un chômeur de longue durée acquiert un emploi PTP (6 mois renouvelables avec un maximum de 2 ans) ; à l'issue de ces contrats, il retombe au chômage, et fait de petits boulots en ALE pour survivre. Voire retombe au chômage, et s'en fait à terme exclure.
- **D'autres effets sont observés** : à partir des contrats de transition (PTP et ART 60) :
 - La différence de revenu entre les allocations du CPAS ou du chômage et les contrats proposés, est faible en rapport avec les efforts demandés au travailleur. Ce sont les fameux « pièges à l'emploi ».

- La fin du contrat peut être vécue comme une déchirure pour le travailleur qui avait créé des liens sociaux, retrouvé un sens à sa vie, la fin du contrat peut le faire retomber psychologiquement plus bas qu'avant le contrat.
- L'absence régulière de réflexion sur le long terme avec le travailleur sur son parcours de vie ne lui permet pas de vivre la période de contrat comme une étape positive.

7. En quoi cela induit-il une difficulté à se projeter dans le moyen ou long terme ?

En quoi ce dispositif « réduit-il le champ des possibles », voire empêche le public de se projeter dans un avenir positif, même à court, moyen ou long terme ? En quoi l'individualise-t-il particulièrement ? En quoi l'éloigne-t-il d'une analyse collective ? De revendications collectives ? De révoltes collectives ?

- **La perte d'autonomie** : tous les dispositifs d'activation disent viser à une plus grande autonomie des personnes. C'est une vision à laquelle nous pouvons tous adhérer : qui est contre l'autonomie ? Mais en pratique, plus les gens s'activent, moins ils sont autonomes. Plus ils « gèrent leur vie », moins ils sont en capacité de la gérer. L'exemple le plus significatif est sans doute celui de travailleurs à la journée, formule qui se développe de manière importante. Ou de travailleurs de supérettes en temps partiel forcé. Ces deux catégories de travailleurs sont appelables à tout moment : un SMS la veille au soir pour confirmer le travail ou non du lendemain pour les premiers ; un coup de fil en direct quand il y a plus de clients que prévus à la caisse pour les seconds. Dans ce contexte, il n'y a plus moyen d'organiser sa vie, de prendre un rendez-vous médical, de planifier une journée entre amis, de faire du sport de manière régulière ou de rencontrer le directeur de l'école de ses enfants. Toute la vie est suspendue à un appel téléphonique qui vient ou ne vient pas... Comment se projeter à quelques jours ou semaines dans ces conditions ?
- Le travail précaire est très mal payé. La première question posée devient celle de la **perte de solvabilité** : des projets de mariage, d'enfants ou d'achat d'une maison sont

souvent subordonnés à des revenus fixes et suffisants, en contradiction avec les emplois précaires. Aucun projet d'emprunt ne peut être entrepris sans garanties ; pour certains, les plus favorisés, la famille joue ce rôle de relais.

- Sur base des témoignages récoltés, **la famille peut en effet jouer un rôle supplétif essentiel**. Présente, la famille peut venir en soutien des personnes précarisées (« pour les cadeaux pour les enfants », « comme garants bancaires »...) qui ne perdent ainsi pas espoir de vivre des temps meilleurs, et gardent des projets. Pour ceux qui ne bénéficient pas de réseau familial ou d'amis solvables, le précarat est souvent vécu comme un isolement profond dont les gens se sentent coupables. Ils vivent « au jour la journée », avec peu de projection dans le futur. Pour certains, les convictions religieuses apportent un soutien : « tout est écrit, je suis l'enfant de dieu, c'est sa volonté et je n'ai pas à aller à son encontre ». C'est alors une profonde acceptation « fataliste » de leur situation qui prévaut.
- Dans tous les cas, **l'endettement** guette : nombre de situations d'endettement sont liées au basculement d'une situation d'emploi de bonne qualité dans le précarat. Sans compter la dégradation fréquente des relations de couple dans ces situations (divorces) qui renforce les situations de détresse financière.
- **La perte de lien social** : la durée limitée du contrat rend difficile l'implication du travailleur dans son travail. Il n'y a que peu ou pas de sentiment d'appartenir à un collectif de travail dans la structure dans laquelle le travailleur est engagé ou mis à disposition. Le fait de ne pas être payé entièrement par cette structure, de ne pas avoir le même statut que les employés classiques, d'avoir un CDD, ne l'encourage pas à participer activement à la réussite du projet, aux décisions de la structure ou à défendre les droits des travailleurs de la structure : ils sont « de passage ».
- **Le peu de relais syndical et politique, le cynisme patronal** : les précaires n'ont pas le sentiment d'être soutenus et défendus, ni par les organisations syndicales, ni par les partis politiques. Leur première demande est en général la stabilisation de leur emploi : la promesse (souvent énon-

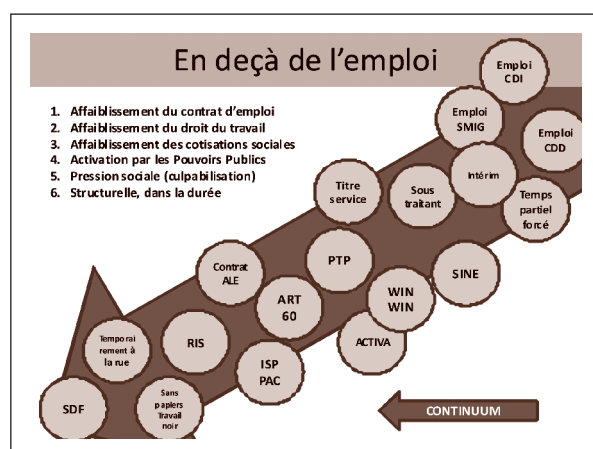
Le précaire à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

cée par l'employeur, rarement tenue) ou l'espoir de passer en CDI. Ils se sentent considérés comme « de passage » dans l'entreprise (et donc intéressant peu la délégation syndicale là où elle existe), comme « exploités » (par le patron, qui en bénéficiant des mesures à l'embauche ne contracte pas l'obligation finale de les maintenir en CDI) ou « en transition » (par les administrations ou les politiques). Ils rencontrent des difficultés à trouver une place dans les revendications collectives, étant aussi souvent dans des petites structures sans représentation syndicale.

- **Les MMPP :** la cerise sur le gâteau de la précarisation. Dans ce contexte, en permanence très déstabilisant, ceux qui ont le plus de difficultés se verront versés dans une nouvelle catégorie, celle des MMPP. Ils seront stigmatisés, voire qualifiés d' « irrécupérables ». Cette catégorisation de ce public déjà fragilisé socialement et psychologiquement ne fait que renforcer l'individualisme car chaque personne a sa spécificité en termes d'accompagnement psycho-social, ce qui ne favorise pas une analyse collective, ni des revendications collectives.

En conclusion, tous ces affaiblissements de la qualité des emplois relèvent d'un continuum qu'on a défini et qu'on peut représenter selon le modèle :



Nous l'avons représenté sous forme d'un continuum régressif, allant de haut (un vrai emploi) en bas, et de droite à gauche (s'agissant d'une « perte » de droits).

Conclusion

Que faire face au sentiment d'impuissance ?

L'approfondissement de notre analyse du précaire avec des groupes « impliqués » (précaires, associations, politiques) aboutit le plus souvent dans un premier temps, à provoquer un profond sentiment d'impuissance. La naturalisation du capitalisme, les « lois naturelles du marché », et les politiques néo-libérales qui en découlent ont déjà largement gagné dans nos têtes. Elles apparaissent comme « incontournables » pour tout ce qui est « réaliste ». Qui d'entre nous sent la moindre prise sur la faillite de la Grèce ? Sur l'emprise des marchés chinois en Afrique ? Sur les guerres stratégiques en Afghanistan ? Qui d'entre nous se sent capable de lutter contre la précarisation de larges couches de notre propre société « avancée », ici et maintenant, et d'inverser la logique au profit du « peuple » ?

Ce sentiment d'impuissance est encore plus grand chez ceux dont le métier est de soutenir les « demandeurs / chercheurs » d'emploi en formation ou qui sont chargés d'utiliser massivement les dispositifs évoqués. De quelle marge disposent-ils dans ce contexte ? Comment passer de ce sentiment d'impuissance à une « puissance d'agir » ? Comment contester, lutter, inverser cette précarisation du travail ?

Plusieurs pistes peuvent être discutées quant à la manière d'approfondir notre étude. Notre ambition ici se limite à produire un certain nombre de pistes pour les citoyens que nous sommes, nous, politiques, associatifs, travailleurs ou précaires.

Et tout compte fait, elles sont nombreuses :

Passer de l'impuissance à la puissance d'agir ?

Plusieurs auteurs de référence nous invitent à cet exercice réflexif et nous proposent de modifier notre pratique

d'éducation populaire : nous pensons à cette étape aux propositions de reconquête à partir des pratiques de terrain, comme le proposent par exemple Christian Maurel⁷⁴ ou Miguel Benasayag. Deux pistes à investiguer...

Préparer le combat politique contre l'austérité qui arrive...

Des pistes politiques s'imposent aussi à nous : y a-t-il encore des alternatives « de gauche » aux politiques néolibérales ?

Nous pensons plus particulièrement à 4 d'entre elles :

Une première piste s'appuierait sur l'enjeu du partage de la valeur ajoutée⁷⁵ entre rémunération du capital et du travail.

74 Après des études de philosophie, la pratique du théâtre conduit Christian Maurel à s'engager dans l'éducation populaire, notamment dans les Maisons de Jeunes et de la Culture où il exerce comme directeur d'équipement puis comme délégué de la Fédération Française des MJC auprès de la Fédération Régionale « Méditerranée ». Auteur d'une thèse de sociologie soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales sous la direction de Jean-Claude Passeron, il enseigne ensuite comme professeur associé à l'Université d'Aix-Marseille 1. Il est co-fondateur et co-animateur du collectif national « Education populaire et transformation sociale », et auteur de « Education populaire et puissance d'agir ».

75 La valeur ajoutée est la mesure de la production nouvelle réalisée dans une entreprise. En effet, quand une entreprise produit pour 3 millions d'euros de produits, elle n'a pas créé elle-même la totalité de cette production car elle a acheté des produits (biens et services, par exemple les matières premières, l'électricité, etc.) à d'autres entreprises. Il est intéressant de savoir ce qu'elle a effectivement produit, c'est-à-dire la valeur qu'elle a ajoutée à la valeur des biens qu'elle a achetés à l'extérieur. C'est ce que mesure la valeur ajoutée.

Il y a donc des enjeux très importants dans le partage de la valeur ajoutée, aussi bien sur le plan économique que sur le plan social. Schématiquement, la valeur ajoutée produite dans l'entreprise est partagée entre trois acteurs principaux :

- les salariés qui ont fourni le travail nécessaire à la production,
- les actionnaires qui ont fourni le capital nécessaire à la production,
- l'État qui prélève pour financer les dépenses publiques des impôts sur la production.

On comprend facilement que le partage de la valeur ajoutée va donner lieu à des conflits : chacun veut augmenter sa part au détriment des autres !

En effet, en termes de chiffres absolus, la taille du « gâteau » augmente chaque année en fonction de la croissance économique. En termes relatifs, la « part du gâteau » revenant aux salaires et cotisations sociales⁷⁶ a diminué de manière significative par rapport à la rémunération du capital. C'est ce déséquilibre qui a permis la précarisation de l'emploi ; il ne serait que légitime de revendiquer aujourd'hui un rééquilibrage en faveur de la rémunération du travail. Donc du financement de « vrais emplois » de qualité.

Une deuxième piste vise à taxer les transactions financières.

L'économie se financiarisant, les capitaux deviennent de plus en plus spéculatifs et servent de moins en moins à l'investissement. Il s'agirait ici de taxer les transactions purement spéculatives (taxe Tobbin, votée en Belgique, reprise dans la note du formateur Elio Di Rupo), et discutée au niveau européen (G20 du 4 novembre 2011). Encore faut-il les mettre en œuvre...

Une troisième piste s'appuierait sur les analyses du coût relatif d'un travailleur et d'un chômeur par le Bureau du Plan.⁷⁷

Depuis 30 ans, le Bureau du Plan analyse le coût relatif d'un travailleur « moyen » avec celui d'un chômeur. Nous pouvons constater que depuis 2002 (point d'inflexion), le coût « macro » d'un chômeur est plus élevé que celui d'un travailleur, si on inclut les pertes de cotisations d'ONSS et d'impôts. La transformation de chômeurs en travailleurs est donc possible par la création de vrais emplois publics ou parapublics.

Une quatrième piste consiste à participer à la résistance face aux combats qui s'annoncent.

Il s'agit ici de contribuer, par l'éducation populaire, à la résistance et à la mobilisation contre les mesures qui

76 Rappelons les exonérations croissantes d'ONSS patronal

77 Le Bureau du Plan, « Coût budgétaire d'un chômeur de 1987 à 2002 », 2004 <http://www.plan.be/admin/uploaded/200605091448074.PP096fr.pdf>

Le précarariat à Bruxelles

Retrouver une « puissance d'agir »

s'annoncent : le relèvement de l'âge de la pension, la durée de cotisation et la pension incomplète, la marchandisation de la pension vers les 2ème et 3ème piliers, la limitation de la durée du chômage et sa dégressivité, la limitation de la durée du préavis (facteur stabilité de l'emploi), la liaison automatique des salaires à l'index, les MMPP : la psychiatrisation des conditions sociales, une société bien malade...

Nous proposons aussi de réfléchir aux pistes syndicales.

Pour Sophie Bérout, chercheur à Lyon et à l'UP de Lyon, « *La précarité est désormais sous bien des formes le lot commun des salariés. Précarité de l'emploi, souvent inscrite dans le contrat de travail ; précarité du travail ; mais aussi précarité des droits syndicaux et sociaux. Ces données sont le plus souvent interprétées comme une dégradation des acquis sociaux et des normes salariales conquises au cours du 20e siècle. Et comment ne pas conclure, en effet, à un affaiblissement généralisé du mouvement syndical et des capacités des salariés à s'organiser et à se défendre ?* »

Dans son ouvrage « *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?* » et dans l'interview qu'elle nous a donnée, elle étudie une vingtaine de formes de résistance collective, dont deux immédiatement praticables : le syndicalisme territorial et le syndicalisme de réseau. Comment pouvons-nous soutenir l'émergence de ces nouvelles formes de lutte syndicale ?

Soit sur des bases territoriales, par exemple à l'échelle d'une commune, au sein d'une maison de l'emploi. Sur base de réseau, c'est-à-dire dans un contexte dégradé, le fait de donner le leadership de l'action syndicale au pilier fort, à charge pour lui de défendre aussi les conditions de travail des sous-traitants (exemple : la délégation syndicale employée du secteur des assurances défendant les femmes de ménage d'une société sous-traitante).

Développer des associations de précaire, en lien avec les organisations syndicales ?

En Belgique, en articulation avec les organisations syndicales, le Collectif Solidarité contre l'Exclusion⁷⁸ a plus particulièrement contribué à l'organisation de la voix des « précaires » dans deux domaines particuliers : le soutien des chômeurs dans le cadre du plan d'Accompagnement (plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be) et le soutien de l'organisation des personnes dépendantes de l'aide sociale par rapport aux CPAS.

En France, le Collectif « Génération précaire » a obtenu de nombreuses avancées et quelques victoires significatives.

L'organisation des précaires « entre eux » est-elle un préalable ? Là aussi, l'échelon local pourrait être localisé dans les Maisons de l'emploi ?

Pour en revenir à la question posée par le livre de Christian Maurel, augmenter la « puissance d'agir » impliquera aussi pour les associations de faire des alliances, prioritairement avec le mouvement ouvrier. Une des questions du précarariat devient donc : quelles actions communes mener entre travailleurs et précaires ?

Une stratégie de « petites victoires » ne contribuerait-elle pas à redonner confiance au peuple dans ses capacités ?

Les travailleurs sociaux, entre résignation et résistance ?

78 Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, qui a organisé notamment la plateforme « stop-chasse-aux-chômeurs » et qui mène aujourd'hui une action vers les CPAS. Leurs publications sont aussi une bonne source d'analyse de certains dispositifs

<http://www.asbl-csce.be>

79 Sociologue et formateur à l'Institut de travail social de Lyon I Caluire ainsi qu'à l'Université de Lyon II (Sciences de l'éducation et Sociologie) dans le cadre d'un partenariat pédagogique. Il collabore à plusieurs revues d'information et de recherche sur l'actualité sociale.

Dans son ouvrage « Le travail social à l'épreuve du néo-libéralisme, Entre résignation et résistance », Raymond Curie⁷⁹ analyse ainsi l'évolution du travail social :

« Dans les années '70 on a beaucoup parlé de contrôle, dans les années '80 et '90 est apparu le mot partenariat, avec les années 2000 il est de plus en plus question d'intervention. Alors où en est le travail social à l'heure actuelle ? Peut-il s'adapter aux évolutions des politiques libérales ? Ne seraient-ce pas ces formes de contrôle qui ont changé ? Pour l'instant, c'est la rationalisation des choix budgétaires qui domine dans les différents services, associations et institutions du secteur. »

« Comme l'a expliqué longuement Pierre Bourdieu, le développement d'une mondialisation globalisée exige deux orientations principales : tout d'abord, une ouverture de tous les secteurs, y compris les services publics, à la logique du marché et de la concurrence, mais en parallèle, une répression accentuée avec une logique de pénalisation des problèmes sociaux. »

« Deux logiques différentes apparaissent au niveau du secteur social dans les pratiques : l'intervention sociale et le travail social. Les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir depuis le milieu des années '80 ont soutenu de plus en plus une logique d'intervention sociale plus intéressante au niveau économique, basée sur la compétence, le transitoire, le suivi, la logique de service avec un travail en direction d'une population et s'adressant surtout aux symptômes des problèmes. Alors que les professionnels du travail social défendent toujours la qualification, le long terme, l'accompagnement, la relation d'aide avec un travail articulant l'individuel et le collectif et en recherchant les causes des problèmes. Avec la loi de rénovation sociale de 2002, la première logique tend à se développer dans toutes les branches du secteur social, alors comment agir en tant que professionnel du social, quelles priorités défendre ? »

Quelles sont les « lignes rouges » du travail social, les « compromis » à ne pas dépasser ? Quelles sont les résistances que les travailleurs sociaux peuvent raisonnablement porter ?

Enfin, nous envisageons de poursuivre cette étude sur le mode de la Recherche-Action-Formation

Au-delà de notre typologie du précaire, de notre description et de nos pistes de travail, nous avons besoin d'en revenir au b.a.-ba de l'Education populaire, c'est-à-dire l'éducation du peuple par le peuple et pour le peuple (Maurel). La poursuite de notre projet passera forcément par la mobilisation du public des précaires eux-mêmes. C'est pourquoi nous envisageons, comme suite au présent travail, de lancer à St-Gilles une Recherche Action Formation participative (avec le public).

Différentes études de cas⁸⁰ ont déjà été identifiées : un premier objectif pourrait être de dresser un état des lieux dans une monographie (au sens de la Recherche Action Formation), avec par exemple les éléments suivants : dans le secteur du nettoyage, l'implantation locale des sociétés Titres-services (ALE, intérim, « magasins », etc.) ; dans le secteur horeca, analyser la situation dans le secteur hôtelier et les projets d'entreprises sans travailleurs dans les projets hôteliers du quartier (recours systématique à la sous-traitance) ; dans le secteur public local, analyser l'affaiblissement du statut de fonctionnaire, les contractuels, ceux qui sont subventionnés, les articles 60 mis à disposition des communes ; dans le secteur de la distribution, questionner les travailleurs des mini-superettes de quartier, avec une attention particulière à la situation des magasins dans la gare du Midi ; observer le développement des mesures aidées dans les quartiers, les dispositifs d'accueil du public (MDE, ALE, ISP...), le sans-abrisme autour de la gare : squats, rues, SDF... ; observation des sans-papiers, etc.

80 Voir analyses de KOZLOWSKI, Guillermo, « Trois points de vue sur le précaire » page 47 du présent numéro

- (1) le point de vue de militants syndicaux
- (2) le point de vue de chômeurs en insertion socioprofessionnelle
- (3) le point de vue de l'extrême pauvreté

Le précarier à Bruxelles

Retrouver une « puissance d’agir »

Développer une Éducation Permanente/populaire émancipatrice et puissante, en rupture avec la société managériale.

S’impliquer en tant que travailleur social, animateur, formateur, ou mobiliser le « peuple » sur ces questions impliquera de recentrer notre action d’éducation permanente « populaire » sur le renforcement de la puissance d’agir. Nous laisserons ainsi le dernier mot à Christian Maurel :

« L’éducation populaire doit être pensée avant tout comme une praxis culturelle de transformation sociale et politique.

On ne peut la réduire à la gestion d’activités au service d’une improbable paix sociale. Elle s’attache au contraire, contre tous les consensus artificiels confortant l’immobilisme, à réveiller les contradictions, à faire conflit, à construire les situations et les procédures visant à augmenter notre puissance individuelle et collective d’agir, et ainsi à nous ouvrir les chemins d’une émancipation entendue comme dégagement de la place qui nous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre, ou encore les handicaps de toutes sortes. »

N’est-ce pas dans ce sens que nous devrions réorienter notre analyse et nos actions ?

Trois points de vue sur le précarariat :

1. Le point de vue de militants syndicaux



PAR
GUILLERMO KOZLOWSKI,
CFS asbl, avec la participation
de Sophie Bérout

Quel syndicalisme à l'ère de la précarité ?

Le premier « point de vue » sur le précarariat est consacré au syndicalisme. Dans le cadre de notre travail sur le précarariat, les syndicalistes de terrain constituent une source privilégiée. Ce niveau est en quelque sorte à la charnière entre les analyses théoriques et les témoignages. En effet, les syndicalistes connaissent mieux que quiconque l'articulation entre la législation du travail et la réalité des travailleurs. Ce sont eux aussi qui tentent, souvent avec grande difficulté de contrer cette avancée fulgurante de la précarité. Cette analyse revient sur leurs constats, leurs luttes et leurs échecs, leurs pistes de travail.

Syndicats et précarité

Nous ne proposerons ici que quelques réflexions récoltées autour du travail sur la précarité.

Tout d'abord celle-ci : pour la plupart des gens, la précarité apparaît comme une réalité indépassable, une réalité sur laquelle rien ni personne n'a de prise. Mais, en insistant un peu et après leur avoir demandé de raconter ce qui pourrait freiner, atténuer et éventuellement combattre la précarité, la plupart évoquent les syndicats. Et, en général, les seuls syndicats.

En effet, c'est vers eux que l'on se tourne en cas de problème au travail, quand on se demande si ce qui nous arrive en tant que travailleur est acceptable voire légal. C'est aussi aux syndicats que les précaires reprochent le manque d'action voire leur absence. Ce qui sous-entend que c'est bien d'eux qu'on attend une présence, une action, une solution.

Pourquoi les syndicats ne sont-ils pas là... ou pas assez là ?

La question est tellement vaste qu'elle ressemble plus à une prière qu'à une question. On peut cependant tenter de la circonscrire à ceci : lorsqu'ils se posent la question de la précarité et qu'ils veulent s'en saisir, quelles difficultés les syndicalistes rencontrent-ils ?

L'une d'entre elles se rapporte à leur échelle de travail : ils sont performants dans la négociation d'accords par branches professionnelles, en s'appuyant sur leur ancrage

dans les grandes entreprises. Cependant, la précarité est difficile à saisir à ce niveau.

On peut aussi constater que le cadre général de l'économie est de plus en plus lié à des instances multinationales, notamment européennes. Deuxième obstacle à l'action syndicale... en même temps, comme le constate la sociologue Anne Dufresne : « *Si la prépondérance de la branche dans les systèmes de relations professionnelles des divers pays de l'UE persiste, on constate une forte tendance à la décentralisation de la négociation vers le niveau de l'entreprise qui s'accroît depuis les années 1980. Les économistes orthodoxes ont encouragé cette tendance, prônant la décentralisation à partir de modèles économiques qui se fondent sur la théorie des marchés du travail, selon laquelle toute augmentation des salaires réduit l'emploi. D'où les arguments en faveur d'une décentralisation des négociations pour déterminer le salaire réel le plus faible qui permet un emploi le plus élevé possible.*⁸¹ » Individualiser et responsabiliser la négociation, en quelque sorte... revoilà l'État social actif...

Un problème d'échelle

En effet, la question se pose à un niveau au-dessus, dans le type de contrat⁸² que l'on autorise, notamment dans le domaine des contrats aidés, subventionnés... Dans ce

81 DUFRESNE, Anne, « Le salaire un enjeu pour l'euro syndicalisme », Presses universitaires de Nancy, 2010.

82 Voir la typologie dans l'étude d'Alain Leduc : « Le précarariat à Bruxelles : retrouver une puissance d'agir », page 22 du présent numéro

Trois points de vue sur le précariat :

1. Le point de vue de militants syndicaux

cas, on s'éloigne des discussions propres à une branche particulière, liées à une ou plusieurs entreprises et on s'attache à des politiques publiques. Or, la légitimité des syndicats face à des élus est complexe, difficile à justifier, car ces élus l'ont aussi été par les travailleurs. Par ailleurs, dans ce type de négociation, les syndicats se trouvent très rarement en position de force car il n'est pas évident de réaliser une mobilisation assez importante pour faire reculer un gouvernement. D'autant plus sur des questions qui concernent tout le monde en général, mais qui ne présentent pas un caractère essentiel pour une branche particulière du syndicat.

Ce constat sur la difficulté d'agir sur des réformes venues « d'en haut » et appliquées dans des milliers de situations particulières « en bas » apparaît, par exemple, dans la Décision du congrès du 19-05-2010 de la FGTB. Le document s'ouvre par un point sur la question de la précarité : « *Contre la précarité croissante du travail à Bruxelles. Aujourd'hui, à Bruxelles, de nombreux travailleurs et travailleuses sont confrontés à une dégradation importante de leurs conditions de travail.* »

Cette précarisation est expliquée ainsi : « *D'une part, on assiste à une explosion d'emplois atypiques (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel, horaires atypiques et à une augmentation de la flexibilité de l'emploi... Pour la FGTB de Bruxelles, ces formes d'emploi ne sont acceptables que lorsqu'elles sont librement choisies par le travailleur et encadrées syndicalement... Cette politique de mise à l'emploi est en outre renforcée encore par les politiques d'activation de l'emploi, qui démultiplient les emplois atypiques dans l'économie sociale et les services de proximité (Titres-Services, emplois Activa, Articles 60, plan Win-win...) emplois que les chômeurs sont vivement incités à accepter, sous peine de sanctions. Ces mesures, auxquelles les pouvoirs publics ont désormais massivement recours, augmentent la pression à la baisse qu'exerce le chômage sur les salaires et les conditions d'emploi.* »

Et par ailleurs, il faudrait ajouter le niveau Européen, comme le souligne la sociologue Anne Dufresne « *... aujourd'hui, et pour la première fois à cet échelon, les*

salaires sont désormais visés par le pacte Euro-plus. Ce dernier propose une surveillance macro-économique pilotée principalement par les institutions économiques (BCE, DG Ecofin, et ministres de l'économie et des finances) et introduit une coordination des salaires « à la baisse » sous le critère de la compétitivité. Cette nouvelle procédure implique que les salaires des pays signataires (22 pour le moment !) soient mis sous pression par la politique de modération salariale allemande (baisse de 4,5% du salaire réel entre 2000 et 2009).⁸³ »

La question se pose tout autant quand on part d'« en-bas », parce que les travailleurs se retrouvent dans une situation de précarité à travers une infinité de procédures particulières, diffuses, éparpillées... Chaque entreprise présente une infinité de contrats, de situations singulières, de sous-traitants, d'accords plus ou moins formels, de personnel mis à disposition, des lieux de travail éclatés... « *L'apparition de formes non traditionnelles de gestion d'entreprise (sous-traitance, franchise, « boutiques de masse »...) participe de cette précarisation de l'emploi et affecte désormais un grand nombre d'entreprises et une bonne part du tissu économique de notre Région.*

Cette évolution préoccupante découle de la profonde désindustrialisation que subit Bruxelles depuis une trentaine d'années et de l'essor, corrélatif, d'une économie de services, qui s'accompagnent d'une déconcentration des unités de travail, rendant plus difficile la défense collective des travailleurs. En somme le phénomène des « boutiques de masse » pourrait bien annoncer l'émergence d'une sorte de capitalisme « sans entreprise » et donc ... sans syndicalisme d'entreprise. »

Comment les syndicats, mais aussi plus largement la classe ouvrière a-t-elle perdu pied ?

Ce qui va suivre n'avance pas une réponse globale, mais propose deux éclairages différents : le premier part de manière assez globale du regard d'une chercheuse sur la réaction des syndicats français face à la problématique

83 DUFRESNE, Anne, « L'Euro contre les salaires : que font les syndicats ? », http://www.metiseurope.eu/l-euro-contre-les-salaires-que-font-les-syndicats_fr_70_art_29114.html

de la précarité. Le deuxième est celui de deux délégués syndicaux du secteur du nettoyage.

L'approche de la précarité vue par les syndicats français, d'après un entretien avec Sophie Béroud⁸⁴

Si l'on parle aujourd'hui de la précarité comme une nouvelle réalité, il me semblait important de comprendre comment et où les syndicats ont commencé à rencontrer cette réalité. Comment ont-ils réagi, avec quelles difficultés ou quels succès, avec quelles stratégies ? C'est l'analyse particulière de cette histoire que nous apporte la chercheuse Sophie Béroud.

D'après son analyse, la question commence à se poser pour les syndicats à la fin des années '70, à travers la légalisation des formes d'emploi atypiques comme l'intérim et l'emploi à durée déterminée. Cette évolution oblige les syndicats à se positionner face à l'arrivée de salariés liés à ce type de contrats dans les différentes branches de l'industrie.

Certes, les emplois à temps partiel existaient bien avant, par exemple pour les caissières de la grande distribution, mais ils n'avaient pas d'existence légale. En outre, le retard pris tient aussi à la base sociale des syndicats: le temps partiel était surtout une affaire de femmes, ou dans les postes d'OS, postes très durs occupés par des travailleurs immigrés, deux catégories « moins syndiquées » à l'époque. Peu implantés dans ces catégories, les syndicats ont donc été moins attentifs à cette problématique et vont ainsi tarder à produire un discours sur la précarité.

Assez vite les syndicats obtiennent un certain nombre de garanties pour les intérimaires, notamment un salaire horaire plus élevé, ce qui incitera certains ouvriers à tra-

vailler de cette manière. La CGT notamment organisera alors une grande section intérim mais souvent liée à une agence d'intérim (Manpower par exemple) et non plus au secteur du travail.

Dans un premier temps, on vit le phénomène dans un certain attentisme tant dans les secteurs industriels ou dans les grandes entreprises publiques (notamment La Poste). Les premières réactions se font connaître plutôt dans le commerce via des grèves chez Quick ou Mc Donalds.

Les organisations syndicales constatent et dénoncent la précarisation de l'emploi mais tardent à mener des actions concrètes. Dans les années '80, la plupart ont intériorisé le fait qu'il n'y a pas assez d'emplois. Et devant l'apparition du chômage de masse, ils acceptent les emplois à temps partiel pour les démultiplier, dans l'optique d'un partage de l'emploi. Ainsi, à un certain moment, la CFDT affirmera être favorable au temps partiel choisi, bien que dans les faits, il est majoritairement imposé.

Les syndicats dénoncent donc l'explosion de la précarité, mais ils sont assez gênés lorsqu'il s'agit de définir des revendications. Les plus conciliants vont entièrement intégrer le discours sur la nécessité de la précarisation comme « phase transitoire ». De leur côté, les syndicats plus combatifs, comme la CGT, vont se concentrer sur la défense des statuts, c'est-à-dire les emplois en CDI. Mais en conséquence, s'ils dénoncent la précarisation, ils n'acceptent pas d'adapter leurs revendications et la seule qu'ils peuvent porter est la titularisation en CDI de tous les précaires. Ils sont persuadés de la possibilité d'éliminer tous les emplois atypiques.

Fin des années '90, début des années 2000, l'ampleur grandissante du travail précaire produit une inflexion dans le discours des syndicats. À La Poste, par exemple, 40% du personnel est désormais contractuel. Les syndicats vont donc, peu à peu, changer de discours pour tenter de se rapprocher de ces travailleurs. Les syndicats vont donc assimiler le caractère durable de la problématique, la précarité n'est pas un dysfonctionnement passager, mais ce n'est pas pour autant qu'ils auront une stratégie claire.

⁸⁴ Entretien exclusif que nous a accordé Sophie Béroud à Lyon en mai 2011. Sophie Béroud est à la fois chercheur à l'Université de Lyon et fondatrice-participante à l'Université Populaire de Lyon.

Trois points de vue sur le précariat :

1. Le point de vue de militants syndicaux

Désormais, les syndicats ont intégré dans leurs stratégies des revendications intermédiaires. Augmenter les temps de travail, par exemple passer de 15 à 25 ou 30 heures. Obtenir un contrôle de l'amplitude horaire, éviter que les travailleurs soient appelés le matin puis en fin de soirée. Disposer d'un planning à l'avance, savoir, par exemple, quel sera l'emploi du temps de la semaine suivante. Le droit de cumuler l'ancienneté même lorsqu'un salarié change d'entreprise. Dans le cas des centres commerciaux, les travailleurs qui changent d'enseigne gardent désormais leur ancienneté. Donc, toute une série de revendications intermédiaires.

Ils chargent alors des militants à plein temps pour rencontrer les salariés précaires, leur proposer des entrevues en dehors du cadre de l'entreprise, pour qu'ils ne soient pas repérés et renvoyés. Ils récoltent les adresses pour garder le contact alors qu'ils sont dispersés et travaillent avec des horaires différents. Ils entament aussi la discussion pour en dégager des revendications adaptées.

L'autre enjeu important fut celui des interlocuteurs. Avec qui peut-on négocier ? Parfois, il est très difficile d'identifier l'entreprise donneuse d'ordres, de cerner d'où viennent les commandes, les normes ou les consignes en termes de fabrication. Mais aussi de faire reconnaître, lorsqu'il y a plusieurs franchisés, une unité entre eux. Ils vendent les mêmes produits, ils ont les mêmes règles en matière de mise en vente ou de fabrication (par exemple, les chaînes alimentaires). Donc, faire reconnaître que malgré la fragmentation et le recours aux franchisés, existe une unité économique et sociale. Les militants syndicaux vont chercher le donneur d'ordre puis s'appuyer sur l'État ou la puissance publique pour essayer d'obtenir l'implication de cette entreprise.

Si le discours syndical devient beaucoup plus modeste, c'est sans doute parce que, d'une part, la réalité du chômage de masse rend plus difficile leurs revendications, et, d'autre part, parce qu'ils ont du mal à toucher directement une partie de plus en plus importante des salariés, ceux qui sont justement les plus exposés à la précarité. Néanmoins, l'analyse fondamentale reste assez semblable,

cette précarité est analysée comme le résultat d'une stratégie patronale qui pourrait être inversée, et non comme l'avènement d'un précarat structurel tel que le présente Robert Castel.

La piste du syndicalisme territorial

La structure syndicale est encore très peu adaptée à la démultiplication des employeurs sur un même site ou quand dans une même entreprise, il y a des salariés dépendant de structures différentes. Traditionnellement, le syndicalisme se construit entreprise par entreprise. Par conséquent, il a des difficultés pour prendre en charge des salariés qui travaillent dans le périmètre de l'entreprise, mais en dehors de son cadre juridique. D'où la tentative de s'appuyer sur le cadre territorial, en fondant les syndicats de site et non d'entreprise. Par exemple, avoir un syndicat pour un centre commercial ou pour un chantier pétrochimique ou naval pour réussir à toucher aussi tous les sous-traitants.

Dans le cadre de la section des intérimaires, le problème se pose, parce que les salariés sont rarement dans l'entreprise d'intérim, leur réalité de travail, c'est l'entreprise dans laquelle ils travaillent concrètement. Pourtant, ils ont gardé l'option d'un syndicat spécifique d'intérimaires.

L'exemple du secteur du nettoyage en Belgique, d'après un entretien avec deux délégués syndicaux FGTB

Le secteur du nettoyage est assez intéressant à analyser parce que, pour une fois, le problème ne peut être compris comme une résultante de la délocalisation. En effet, le nettoyage n'est pas délocalisable! L'évolution de ce secteur particulier est cependant assez proche de l'analyse générale proposée par Sophie Beroud.

Les deux délégués rencontrés isolent trois mouvements qui ont fortement précarisé ce secteur pourtant déjà très précaire.

La sous-traitance

Le premier mouvement commence autour des années 1970 et correspond à l'externalisation massive du secteur du nettoyage. Peu à peu, les entreprises vont faire appel à des entreprises spécialisées, essentiellement pour des raisons de coût. Mais, au passage, cette formule permet aussi de se dégager de toute responsabilité vis-à-vis des syndicats du nettoyage. En effet, le travailleur ne dépend plus de l'entreprise dans laquelle il travaille. Avec le temps, ce régime de sous-traitance deviendra de plus en plus complexe, il évoluera vers une cascade d'entreprises... De sorte que celui qui donne les ordres n'est pas le même que celui qui a signé le contrat avec l'entreprise de nettoyage et c'est encore un troisième qui signe le contrat avec le travailleur. À tout cela peuvent s'ajouter un, deux ou plusieurs intermédiaires. Les syndicats ont réussi à obtenir le « bis 32 », cet article stipule que pendant 6 mois les travailleurs d'un site sont protégés lorsqu'il y a un changement d'entreprise. Mais, cet accord ne protège les employés que pendant 6 mois et par ailleurs ne leur garantit pas de rester dans les mêmes conditions.

Le temps partiel subi

Le temps partiel imposé constituera la deuxième étape et apparaît autour des années 2000. Auparavant, la plupart des travailleurs commençaient par un CDI, ou un contrat à temps partiel, mais avec la possibilité de faire des heures supplémentaires à volonté. Peu à peu, il devient de plus en plus difficile d'avoir un poste à temps complet, et lorsque cela arrive, c'est après un long parcours fait de remplacements, CDD, temps partiel, etc.

Parmi les causes évoquées, il y a la nature très concurrentielle de ce marché dans laquelle le « coût » principal est la main-d'œuvre. Cette obsession de la réduction de coûts est d'autant plus accentuée que ce sont désormais des multinationales qui ont pris le marché et celles-ci doivent rendre des comptes à des actionnaires. Tous les autres frais ont été réduits au maximum. Ainsi, les entreprises se sont déchargées du transport (c'est loin d'être un problème anecdotique, le travail se fait souvent à l'aube ou pendant la

nuit dans des endroits très peu accessibles, notamment des zones industrielles). Tout comme elles diluent au maximum les produits d'entretien... là aussi pour minimiser les coûts.

Dans ce secteur, les emplois en CDD cumulent les avantages pour l'employeur, et permettent une grande flexibilité de la main-d'œuvre. Ainsi les effets d'un congé maladie, par exemple, sont moitié moindres. Mais surtout, cette structure de l'emploi permet de disposer d'une main-d'œuvre potentielle que l'on ne paye que pour son travail effectif. En effet les travailleurs à temps partiel sont en permanence disponibles, il suffit de les appeler sur leur GSM, ils seront ainsi payés pour leur travail, mais pas pour être en « stand-by » ni pour leurs déplacements souvent plus longs que la durée de leur « travail ».

Les emplois aidés

Le nettoyage ou le bâtiment sont les secteurs où il est possible de faire de la réinsertion sociale. Les pouvoirs publics exercent donc une grande pression pour que les chômeurs de longue durée ou des allocataires du CPAS puissent y accéder. Pour convaincre les entreprises de les embaucher, ils proposent donc des types de contrat très avantageux : les programmes Activa et Win-win notamment exonèrent pendant un temps les entreprises des charges sociales. Or, ceci génère une forte pression à la baisse sur les conditions sociales. Les délégués parlent même de certains cas dans lesquels des ouvriers licenciés sont repris un ou deux ans plus tard avec un contrat aidé. D'une manière générale, les politiques publiques précarisent le secteur.

Deux exemples :

Les clauses sociales dans les marchés publics obligent les entreprises à engager un pourcentage de chômeurs de longue durée. Dans le secteur du nettoyage, cela se traduit par le fait qu'on remercie un pourcentage équivalant d'ouvriers pour embaucher les chômeurs.

Autre exemple, dans certains emplois subventionnés, des clauses stipulent des horaires « standard » 8h-17h à respecter. Or, dans le nettoyage, la plupart des travailleurs ont des horaires atypiques, coupés, très tôt le matin et tard

Trois points de vue sur le précarariat :

1. Le point de vue de militants syndicaux

le soir. Du coup, au lieu de donner peu à peu des horaires en journée aux travailleurs anciens, ils sont attribués en priorité aux titulaires de contrats aidés.

Des réalités changeantes donc, contradictoires, instables sur lesquelles il est difficile de coller un discours simple.

Une pression accrue sur le travail : les compétences

Parmi les facteurs de précarisation du travail évoqués pas les deux délégués, il y a aussi une attitude consistant à demander de plus en plus de compétences aux ouvriers. Plutôt que demander aux gens de savoir leur métier, et éventuellement de les former pour qu'ils s'améliorent dans un certain domaine, on préfère découper ce que chaque travailleur sait en termes de compétences. De cette pratique managériale découlent trois conséquences. D'une part, cela permet aux employeurs d'avoir toutes sortes de compétences dont on ne sait à quoi elles peuvent servir, par exemple de demander aux travailleurs du nettoyage d'être bilingues français-néerlandais. Deuxièmement, cela permet de fragiliser les ouvriers en leur disant qu'ils n'ont jamais toutes les compétences qu'il faudrait pour exercer leur métier. Et finalement, cela permet d'individualiser le rapport au DRH car il traite de moins en moins avec un corps de métier, il pense plutôt en termes de compétences particulières de chaque travailleur. Les formations ne sont plus, du coup, un moyen de progresser pour les travailleurs, une manière de s'améliorer, mais au contraire un moyen de fragiliser les travailleurs, de les traiter comme n'étant jamais vraiment compétents pour un métier.

La responsabilisation individuelle

Dans le domaine du nettoyage, on demande aux ouvriers d'accomplir des tâches impossibles, de nettoyer des surfaces beaucoup trop grandes pour le temps imparti. Les responsables savent pertinemment que ce n'est pas possible, ils préconisent de « nettoyer avec les yeux », de nettoyer ce qui se voit. Or, dans beaucoup de contrats, il est stipulé qu'une entreprise indépendante fera des contrôles

« qualité ». En cas de contrôle négatif, les ouvriers seront considérés comme responsables. Ils sont placés dans une situation où ils doivent agir, chacun d'entre eux, comme une micro-entreprise. C'est aux employés de s'arranger pour tenir les termes du contrat, c'est à eux de se rendre sur place, c'est aussi leur problème de gérer les stocks de produits de nettoyage qu'on leur accorde pour le mois (dans des quantités insuffisantes).

La résistance et une victoire syndicale d'importance

Dans ce même domaine, et dans ce contexte hostile, les syndicats ont néanmoins obtenu une victoire relativement inédite. En effet désormais, une loi stipule que si un chantier est repris par une autre entreprise de nettoyage, celle-ci est obligée de reprendre aussi les travailleurs qui travaillaient sur le chantier. C'est-à-dire que, malgré la sous-traitance en cascade, ils sont rattachés un minimum à leur lieu de travail.

Une autre forme de résistance est la possibilité de s'allier avec les syndicats d'employés de leur chantier. Notamment pour tenter d'obtenir de travailler aux horaires de bureau. En effet sur cette revendication particulière, le principal obstacle semble le refus de ceux qui se plaignent de croiser des ouvriers du nettoyage dans leurs bureaux. Le résultat est dans ce cas très variable. Souvent les sections syndicales des chantiers s'en lavent les mains.

Les limites

Souvent la limite la plus importante, c'est le corps des travailleurs, le fait que, quelle que soit la volonté, le corps tombe malade. La deuxième limite à la précarisation semble être le chômage. Il fonctionne non plus comme une assurance pour ceux qui n'ont pas d'autre choix, mais comme une limite parce que, vu la dégradation des conditions de travail, à un certain moment, il constitue un plancher en deçà duquel les entreprises ne peuvent baisser les salaires.

Un problème de regard

Un élément supplémentaire joue un rôle dans cette problématique. La précarité a toujours existé, même à l'époque la plus florissante des droits salariaux, elle était le lot quotidien de beaucoup de secteurs d'activités. Dans un article récent, Anne-Sophie Beau⁸⁵ montre comment le travail précaire fut une constante dans les grands magasins. Au début de son article, elle raconte que sa thèse de doctorat, sur le même sujet fut un objet d'étonnement « *Parce qu'elles partent du présupposé, quasiment toujours implicite, que les emplois précaires sont une conséquence de la crise économique des années '70 et qu'ils naissent alors à cette date, que la découverte d'emplois précaires bien antérieurs à cette décennie a été particulièrement intrigante.* »

C'est un élément que Sophie Béroud remarque aussi « *Réinscrite dans une temporalité plus longue, la période 1945-1975, au cours de laquelle s'est affirmée l'hégémonie d'une norme salariale fondée sur la stabilité, paraît relativement brève. Hégémonie d'ailleurs relative, car elle n'a jamais éliminé l'instabilité ni la fragilité salariales au cœur même des vieux pays industriels. Certains secteurs d'activités, dont quelques uns tel le commerce, apparaissent comme des hauts lieux du précarat, ont-ils vraiment connu une période où l'emploi fut majoritairement stable⁸⁶ ?* » Autre exemple, lorsqu'on regarde les textes ou les films produits par cette classe ouvrière, au plus fort du salariat comme protection, leur discours est loin d'être aussi positif. C'est manifeste par exemple dans les films produits par les groupes « Medvedkine », des groupes d'ouvriers cinéastes, qui ne cessent de pointer la dureté de cette vie, l'arbitraire auquel ils sont soumis et le non-sens des marchandises produites.

La précarité préexistait, on n'est donc pas passé d'une situation « zéro » à une situation où elle serait devenue la règle. Par contre, on est parti d'une dynamique où on

croyait qu'elle allait disparaître à une dynamique où elle se généralise. D'où l'importance de retrouver une analyse, un regard pertinent sur notre société. En quelque sorte, le fil de l'analyse s'est perdu, la difficulté n'est pas seulement que la situation est dure mais aussi que les outils théoriques pour la comprendre ne sont plus valables. L'idée que le développement des forces productives allait amener d'une manière ou d'une autre, une société plus juste ne tient plus. Pire, on a intégré le discours du néolibéralisme qui justifie la précarité au nom de la croissance.

Post-scriptum: ici et ailleurs

Dans l'ouvrage déjà cité sur les résistances collectives à la précarisation, une expérience sort du lot par son contenu et sa localisation. C'est l'expérience des « piqueteros » en Argentine. L'article de Denis Merklen donne une bonne description du mouvement. En résumé : il s'agit de groupes, ou de confédérations de groupes chômeurs. A l'origine de ces groupes se trouvent d'anciens syndicalistes notamment du secteur du pétrole. Ce secteur avait bénéficié d'une protection sociale très solide et en conséquence d'un bon statut et de bonnes conditions de travail. Dans les années 1990, l'entreprise d'état fut privatisée, et une très grande partie du personnel licencié. Étant donné qu'en Argentine, il n'y avait pas d'assurance chômage, une fois l'indemnisation dépensée, les ouvriers se retrouvaient sans rien. Et en sus, ils disposaient de très peu de moyens de revendiquer quelque chose. Leur coup de génie fut d'inventer une nouvelle forme de « grève », des piquets de grève non plus devant l'usine mais sur les grands axes routiers qui relient le pays. Ils ont, en quelque sorte, étendu le domaine de la lutte. Couper les routes permettait de faire pression sur les industries et le gouvernement, mais c'était aussi un moyen très didactique de prouver que, contrairement à ce qu'il affirme, le néolibéralisme a besoin pour exister de tout un tas d'infrastructures publiques. Le discours selon lequel il n'a pas de responsabilité sur le pays dans lequel il s'implante ne tenait pas puisque le néolibéralisme a besoin concrètement de ce pays. Ils ont inventé un mode de syndicalisme qui peut agir en dehors du cadre des entreprises, mais en même temps sans laisser les entreprises et la production en dehors du conflit.

85 BEAU, Anne-Sophie, « Gestion de la main-d'œuvre dans le grand commerce : un usage continu de la précarité (XIXe-XXe siècle) » in Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?, éditions La Dispute, 2009, p.46.

86 BEROUD, Sophie, « Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ? », op cit., p.12.

Trois points de vue sur le précariat :

2. Le point de vue de chômeurs en insertion socioprofessionnelle

Quatre chômeurs racontent leur expérience de la précarité

Deuxième étape dans notre série de « points de vue sur la précarité », cette analyse présente un autre discours sur les précaires que celui proposé couramment. Le discours de quatre personnes en formation en ISP (insertion socioprofessionnelle). Non pas de simples témoignages, mais une expérience, un certain savoir d'expérience, de ceux qui vivent dans la précarité. En quelque sorte, une question : comment fonctionne la précarité au quotidien ?

Une démarche

Lors de notre travail sur la précarité, nous avons eu le souci de compléter et confronter des apports théoriques, notamment ceux de Robert Castel, de Mateo Alaluf ou encore de Sophie Beroud, avec des apports issus d'expériences personnelles. Convaincus que ces dernières comportent un savoir important à comprendre et à valoriser, nous avons travaillé avec une dizaine de stagiaires d'un groupe de remise à niveau du secteur ISP de CFS. La plupart d'entre eux ont travaillé régulièrement avant d'arriver en formation, certains ont un métier.

Après deux séances de travail, nous avons demandé à quatre d'entre eux, aux parcours très différents et intéressés à comprendre cette problématique, de s'entretenir avec nous sur leurs itinéraires propres. Ce travail n'a donc pas de valeur statistique, mais il révèle un certain nombre d'éléments qui reviennent dans beaucoup d'histoires, sous des formes différentes. Il ne s'agit pas de cas extrêmes, loin de là, ils ont tous eu des difficultés dans leur vie, comme tout le monde, rien de particulièrement extraordinaire. Ils ne sont ni abattus ni amers.

Le discours à la première personne manque. C'est pour cela que nous avons décidé de partir de ces témoignages, de tenter de construire un discours à partir d'eux et non sur eux... Si on place tous les discours au même niveau. Nous confrontons ici des discours contradictoires : un discours de Frank Vandenbroucke, un article du Figaro, les témoignages de Thomas, de Mama Bello, de Maïté, d'Elias. Tous ces discours n'ont peut-être pas la même valeur,

peut-être pas la même portée... libre à chacun de se faire une opinion.

Axe 1 : SUR LE TRAVAIL (et « sur la France qui se lève tôt⁸⁷ »)

Partons d'un exemple qui peut paraître juste, un discours très largement répandu. Voici comment le présente Frank Vandenbroucke :

Discours de Frank Vandenbroucke le 13 décembre 1999⁸⁸ :

« Il est vrai que l'État social traditionnel est, dans un certain sens, passif. Ce n'est qu'après l'apparition d'un risque social qu'il agit par l'intermédiaire de ses organes qui déploient leur arsenal d'allocations. L'État social actif veut suivre une nouvelle approche. De surcroît, l'objectif qu'il poursuit est différent lui aussi. Il ne s'agit plus seulement d'assurer les revenus, mais aussi d'augmenter les possibilités de participation sociale, de façon à accroître le nombre des personnes actives dans la société. Cette ambition suppose une politique proactive, qui insiste davantage sur les investissements dans les personnes, sur le travail sur mesure, sur la responsabilité

87 Nicolas Sarkozy, extrait d'un discours de 2005

88 Discours de Frank Vandenbroucke le 13 décembre 1999: Exposé Den Uyl (L'État social actif). Disponible sur : <http://oud.frankvandenbroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm>



PAR

MARIE-ANGE HOTTELET, GUILLERMO KOZLOWSKI,
MÉLANIE SAVRY

personnelle des différents acteurs intervenant sur le terrain social. Il est donc essentiel de mettre les gens au travail pour accroître leur participation sociale, pour les rendre actifs par rapport à la société. »

« La France des assistés »⁸⁹

Voici la même idée présentée dans un article du Figaro intitulé « La France des assistés » :

Madame Desmarescaux (sénatrice UMP) n'est pas mécontente que Laurent Wauquiez (alors Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français) ait « jeté un gros pavé dans la mare ». « Il faut savoir en discuter », insiste cette ancienne assistante sociale, favorable à tout ce qui peut « réapprendre à ceux qui ne travaillent plus depuis des années à se lever le matin, à emmener leurs enfants à l'école, à être ponctuels... »

Quatre témoignages de chômeurs en formation :

Elias : « Donc, Start People, avant, c'était Creyf's. J'ai travaillé avec eux plus d'une année. J'ai eu mon chômage grâce à ce travail-là. Donc, imaginez, un an de travail, on me connaît bien, on connaît mon style, donc j'ai demandé un mois de congé. Je suis parti. Quand je suis revenu, tout a basculé en fait. J'avais commencé par... des contrats d'une semaine. Et à chaque fois on attend. « Ah ! À ce qu'il paraît, c'est la dernière semaine... » On vivait toujours avec un souci comme ça. On ne savait jamais si on va travailler la semaine prochaine. On ne sait pas faire de... penser loin quoi... Moi, je ne peux pas déménager, ça demande de l'argent tout ça. Et cætera.

Après le congé, c'étaient des contrats à la journée. Là, j'ai été déçu. Pourquoi ? Parce qu'en fait quand on travaille un jour, on se dit : « oui, c'est un jour. » Peut-être que vous allez

terminer la semaine, et puis, non, c'était pas vrai. Le problème, c'est que quand tu travailles une journée, t'es fatigué. Normalement, tu sais que le premier jour, c'est le plus dur et qu'en général, le deuxième, il est plus facile que le premier et puis la semaine passe. Donc, tu rentres chez toi crevé, fatigué, pour un autre jour. Parfois, l'horaire n'est pas le même. Parfois, tu travailles de 6 h à 14 h. Un jour, on t'appelle de 22 h à 6 h du mat'. Et, si tu as le malheur de dire une excuse comme quoi : « non, j'ai un empêchement », on t'appelle plus. Et franchement, c'est pas seulement moi, mes collègues aussi sont dans le même cas. C'est tout le monde. »

Thomas : « J'ai eu beaucoup de chômage économique quand je travaillais. À partir du moment où mon patron a découvert le chômage économique, ça a été : il m'appelait un jour pour venir travailler le lendemain et le lendemain, il me disait : « t'inquiètes pas, je te mets au chômage économique. »

Maïté : « J'ai dû faire un dépôt de bilan. Je suis restée comme ça pendant un certain temps parce que j'avais un peu honte d'aller « pleurer » au CPAS. Puis j'ai dû me résoudre à y aller. Deux fois par semaine, je rencontrais une assistante sociale avec qui je faisais une recherche d'emploi. La recherche se passe directement devant l'assistante sociale. On fait la recherche et puis elle téléphone étant donné qu'on n'a pas les moyens. Au bout d'un certain temps, on s'est rendu compte que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait pas de possibilités de trouver de l'emploi. Les rejets c'était d'abord : « vous vivez seule ? » oui, « vous avez des enfants ? » oui « combien ? » deux « ah ! ». Et là ça posait directement un problème. Je suppose que pour un employeur, ce n'est pas intéressant puisqu'on est amené quand même, si l'enfant est malade, à devoir prendre une demi-journée de congé ; s'absenter en tout cas plus régulièrement que si on n'a pas tout ça derrière nous. Et puis les salaires, ça, c'était impressionnant, malgré l'ancienneté, l'expérience, je ne les retrouvais pas en recommençant dans une nouvelle boîte. Les salaires qu'on me proposait c'était entre 1000 et 1200 EUR par mois. Sachant qu'un loyer de deux chambres en ayant deux enfants (et encore pour bien faire il faudrait trois chambres) il faut compter aujourd'hui 700 ou 800 EUR par mois. [...] Pour exercer de nouveau dans mon domaine (coiffure), je ne l'envisage qu'en tant qu'indépendante. Je ne le vois pas autrement, parce que je ne vais

89 « La France des assistés », par Sophie Roquelle, Le Figaro, 04/06/2011.

Trois points de vue sur le précariat : 2. Le point de vue de chômeurs en insertion socioprofessionnelle

pas aller travailler non plus 10 heures par jour pour 1000 EUR par mois. Malheureusement, ils n'acceptent pas d'horaire à la carte et je ne peux plus, avec mes enfants me permettre de faire les horaires demandés. Les garderies, c'est jusqu'à 18 h, les salons ferment à 18 h 30, le vendredi il y a des nocturnes jusqu'à 20 h. On est amené à travailler le weekend. Si Noël tombe un dimanche, il faut être ouvert. Avec des enfants, cette profession n'est pas idéale sauf en tant qu'indépendante. »

Mama Bello : « J'ai passé mon permis B provisoire et je m'étais acheté une voiture parce qu'entre temps j'avais travaillé au noir, et j'avais eu un peu d'argent. Il faut aussi dire que quand tu n'as pas de papiers, le travail au noir, tu trouves souvent. Mais quand tu as des papiers, non seulement ce n'est pas intéressant, mais en plus ça ne les arrange pas parce qu'ils ne savent pas t'arnaquer. Moi j'ai déjà travaillé ici à 1000 Bruxelles avec un monsieur qui m'a payé après une année. On partait travailler et je devais noter mes heures, puis quand le chantier était terminé, on ne s'était plus revus. Je l'appelais, il ne prenait pas. Une année comme ça. Il m'a donné 600€ pour avoir travaillé un mois sur un chantier. Puis, j'ai eu du travail après vers Londerzeel sur la A12, vers Anvers. On te dit : « Oui si tu travailles bien nous allons t'engager. Mais pour le moment est-ce que ça te dérange de travailler en intérim le temps qu'on voit un peu comment tu travailles ? » Donc on te donne le contrat d'une semaine, après entre trois et six mois. Ils m'ont emmené sur chantier à Anvers où j'ai travaillé en industrie. On faisait du montage et autres. Mais c'était juste pareil, on faisait 12h par jour. Comme déplacement, je devais aller à Anvers et ils me payaient trois euros et quelques pour mon déplacement par jour. Par mois je me retrouvais sans rien. Mais bon, il fallait travailler pour être régularisé. »

Analysons...

Une chose est revenue régulièrement dans le cadre de cette recherche : la vie entière tourne autour du travail. Chercher du travail, être en permanence disponible pour travailler, justifier sa recherche de travail, essayer de trouver dans chaque activité ce qu'elle peut amener comme compétence de travail.

Donc, ce qui diminue n'est pas forcément le temps de travail, mais le temps de travail payé. Chaque individu, avec son téléphone portable doit gagner son travail, doit aller le chercher comme s'il était une petite entreprise à lui tout seul.

Mais en rapprochant les discours avec ceux que nous avons cités auparavant, il apparaît que le travail, sous la forme relativement courante de la précarité, n'est pas un moyen de devenir acteur de sa vie. Le travail précaire implique de ne pas avoir de vie, pas d'enfant, pas d'obligations, pas d'activités, dans la mesure où il faut être disponible en permanence. La moindre chose à laquelle on est lié devient un obstacle. Le fameux « lien social » est un obstacle et est en contradiction avec ce type de travail. Ainsi dans le travail précaire, les déplacements ne sont pas payés, les jours où il y a moins de travail ne sont pas payés (autant cumuler tout dans une journée plus intense le lendemain), les heures creuses ne sont pas payées (par exemple dans le nettoyage), mais le travailleur doit être disponible en permanence.

Le travail ne permet pas de structurer une vie parce que la vie devient l'obéissance aux caprices d'un petit chef qui, en général, est lui-même dépourvu du moindre pouvoir de décision. Le discours réactionnaire du genre : « il faut leur apprendre à se lever le matin » ou son pendant plus progressiste de : « s'habituer au rythme du travail, structurer sa vie, etc. » sont tous deux foncièrement idéologiques et très dépassés. Car, non seulement ce genre de rythme de travail ne peut permettre de se structurer, mais il est, au contraire, extrêmement déstructurant.

Axe 2 : LES LIMITES DU TRAVAIL PRÉCAIRE : quand le corps craque...

Mama Bello : « Il arrive que tu te sentes tellement seul, tu te demandes : « Est-ce qu'ils vont me prendre ou pas me prendre ? Pourquoi ils ne me prennent pas ? Ou bien, c'est mes collègues qui vont dire des choses pas vraies ». Ce qui fait qu'à la fin, tu deviens paranoïaque, quoi. Parce que tu te poses des questions, des fois tu ne dors pas, tu peux même

tomber malade. À force de... moi, vers décembre 2009... Décembre 2009, oui, j'ai eu un début de diabète là-bas. Quand même ! Moi, je ne savais pas ce qui m'arrivait. Donc, j'ai été à l'infirmerie sur le site. Ils ont découvert que c'était un début de diabète, que je devais me soigner. Ou bien, je me dis, c'est peut-être pour ça qu'ils m'ont viré. Je ne sais pas. Il y a tout, je me suis retourné tous les scénarios possibles. »

Thomas : « Faut parfois accepter moins bien. J'étais mieux payé quand je lavais des voitures, mais les conditions n'étaient pas trop bien. J'avais les pieds trempés, j'avais des ecchymoses aux pieds. Mes mains ne ressemblaient plus à rien tellement elles étaient bouffées par les produits. Le jour où j'ai passé la visite médicale, mon patron a reçu un courrier de la visite médicale comme quoi il était obligé de me payer des chaussures. Sinon, il aurait des problèmes avec la visite médicale. Quand elle a vu mes pieds, elle a fait des grands yeux...

Ouais, c'est dur. Je me demande parfois si ça n'a pas déclenché ma maladie de Crohn. Parce qu'on sait pas comment elle se déclenche, c'est le stress. Je me demande des fois, si ce n'est pas à cause de mon travail que ça a été déclenché. Y a pas que ça. Ce qui était dur aussi, c'était l'heure, je connaissais les heures par cœur. Je savais exactement quelle heure il était, constamment, à 5 minutes près. J'avais même plus besoin de regarder ma montre. J'étais tellement sous pression. Je savais exactement combien de temps je mettais pour nettoyer une voiture neuve, une voiture d'occasion, selon les marques, je savais que je mettais 5 min de moins ou 5 min de plus parce que les autocollants ne sont pas les mêmes sur les Volvo et sur les Audi. Et que ce n'est pas 1 h 10, c'était 1 h 15... et il fallait en faire huit sur la journée et pas six. »

Quelques remarques

Un autre élément qui revient sans cesse : de fait, il n'y aucune limite au travail précaire. Dans beaucoup de cas, aucun mécanisme de protection n'agit avant que les limites physiques ne se manifestent. Le caractère imprévisible, les changements continus de rythme sont aussi profondément déstructurants au niveau physique. Par ailleurs, dans la mesure où le travail est organisé essentiellement à la tâche, rares sont les temps

de repos ou les pauses prévues. De plus, dans le travail précaire, on vit comme un travailleur indépendant : tout arrêt est perte de revenu. Souvent, on avance que le Code du travail belge est très bon. Ce jugement est peut-être à revoir en ce qui concerne le travail précaire. Parmi les gens interrogés, personne n'a cité de situations où la législation du travail a joué un rôle de protection. Même lors des contrôles, comme dans le cas de Thomas, et que ces contrôles sont correctement réalisés, ils semblent n'avoir que très peu de prise sur une réalité du travail beaucoup trop fluide.

Il y a en outre un discours, nous en avons donné deux exemples auparavant, qui présente le travail de manière très idéaliste, comme si la question était simplement d'avoir assez de volonté pour en trouver et pour l'exercer à long terme. Du coup, ne pas « réussir », y compris parce qu'on est tombé malade, devient un échec personnel, une faiblesse. Il faut tenir à tout prix, ne pas tomber dans l'aide sociale. En dernier ressort, c'est souvent au prix de la santé que cela se passe. À vrai dire, c'est au prix de beaucoup d'autres choses qui ont été sacrifiées auparavant, simplement certaines maladies empêchent de travailler. Il n'y a rien au niveau social qui puisse limiter le travail précaire, la résistance n'apparaît qu'au niveau biologique.

La protection sociale ne semble apparaître qu'en-dessous et au-dessus, soit lorsqu'on accède à un poste un peu plus « classique », soit, au contraire, lorsqu'on ne tient plus et on en vient à l'aide sociale.

Axe 3 : L'AIDE SOCIALE

Un discours⁹⁰

On les surnomme parfois « les canapés ». Dans le milieu de l'insertion professionnelle, on connaît bien ces demandeurs d'emploi qui n'exigent plus grand-chose, sinon de rester chez eux devant la télévision. Le travail n'est plus qu'un vieux souvenir. Leur univers se résume à un gros

90 La France des assistés », op cit.

Trois points de vue sur le précariat :

2. Le point de vue de chômeurs en insertion socioprofessionnelle

sofa face à un immense écran plat qui ronronne en permanence pour meubler la solitude. Un jour, à bout de nerfs, le patron d'une mission locale d'insertion a lancé à l'un d'eux : « *Ce n'est pas le RMI que je vais vous supprimer, c'est le canapé !* » Depuis, le RMI a été remplacé par le RSA, mais « les canapés » sont toujours là, aussi nombreux qu'avant. Peut-être plus nombreux même, disent ceux qui, à l'instar de Laurent Wauquiez, voudraient bien les envoyer travailler gratuitement quelques heures par semaine. Histoire d'offrir une « contrepartie » à la collectivité. Pour les obliger aussi, tout simplement, à se lever de leur canapé. Son objectif : « *Lutter contre la déprime et l'enfermement des chômeurs de longue durée. [...] Il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'aider ceux qui commencent à baisser les bras à reprendre confiance en eux.* »

Un autre⁹¹

« Néanmoins, cette tendance à la dépendance croissante ne peut se poursuivre. La raison la plus souvent citée est que les moyens économiques de la protection sociale sont soumis ainsi à une pression de plus en plus forte. Mais il est encore une autre raison pour laquelle un taux de dépendance croissant doit conduire à poser des questions fondamentales : la dépendance des allocations représente, dans une mesure plus ou moins large, une vulnérabilité sociale. Une partie de cette vulnérabilité sociale est inévitable dans une société vieillissante. Une autre partie pourrait être évitée et il convient donc de la réduire. Dans ce dernier cas, la dépendance signifie que des possibilités sont refusées. Des individus se voient ainsi refuser des possibilités de participer à la vie en société. »

Trois témoignages

Thomas : « *Le travail, c'est l'identité. La première chose qu'on pose quand on rencontre quelqu'un c'est : « Qu'est-ce tu fais dans la vie ? » Si tu ne travailles pas, t'es rien. Et quand tu travailles pas, tu vois moins de gens en général ou alors tu*

côtoies que le même genre de personnes que toi alors, ça te renferme dans le même milieu. Quand j'ai été isolé, j'ai arrêté de travailler, c'était à cause de la maladie aussi, mais je suis devenu très renfermé, j'avais du mal à être au milieu des gens. Je me rappelle quand j'ai commencé ma formation ici, le fait d'arriver, de savoir que j'allais me retrouver au milieu des gens, j'avais les mains trempées et j'étais en stress. Le fait de rencontrer quelqu'un qui venait à la maison, je savais pas quoi lui dire, quoi lui raconter, c'est bien, t'es là, mais bon. Ça coupe du monde de pas travailler. C'est vrai. Comme il dit, on n'est plus là, on n'est plus dans le coup, on n'existe plus vraiment, le monde tourne sans nous. »

Maïté : « *J'ai commencé la société à 16 ans et je l'ai remise vers 2001.*

Après 9 ans et 360 jours (de travail indépendant), on perd ses droits. Je ne connaissais pas cette loi. Je sais qu'actuellement des gens jouent avec elle et arrêtent leur activité pendant un jour et rouvrent leur société et sont repartis pour dix ans. Moi je ne le savais pas et de toute façon je n'imaginais pas non plus me retrouver dans une situation pareille. J'avais un commerce qui fonctionnait très bien. [...] La démarche est très difficile. Passer d'un statut et tomber au bas de l'échelle. Maintenant, je ne vois ça plus comme ça, mais à l'époque je pensais d'aller au CPAS, c'est comme se retrouver au bas de l'échelle. Je ne voulais pas en arriver là. J'essayais par tous les moyens de garder mes acquis, mais à un moment, il faut se rendre à l'évidence et il faut quand même y aller. Et encore là, ce n'est pas évident, parce qu'il y a une enquête. L'assistant social rentre chez moi. Il inspecte vraiment pour voir. On m'a reproché d'avoir une voiture à l'époque, on m'a reproché d'avoir une machine à laver. J'ai dit : « Avant de venir chez vous, j'étais quelqu'un. Je n'ai pas perdu tout ça, le matériel je ne l'ai pas perdu. Il n'en reste pas moins que j'ai perdu une situation ». C'était assez révoltant parce que c'était au point de me dire « Il faut vendre votre voiture », ça, « c'était déjà la première chose ». Alors là, à ce moment-là, j'ai quand même trouvé une combine et j'ai réussi à passer la voiture au nom de ma maman et c'est ma sœur qui payait l'essence. Ce sont des systèmes dans lesquels on n'a pas envie de rentrer. Moi je n'ai pas envie de mentir, je n'ai pas envie de jongler. On rentre dans un système dans lequel on doit tricher, mentir et ce n'est pas agréable à vivre. Parce que je pars du principe que quand

91 Frank Vandenbrouke, op cit.

on ment, on se ment à soi-même. Heureusement, ça n'a pas duré longtemps, parce que j'ai vite accepté de faire n'importe quoi. N'importe quoi, peu importe, du moment que je faisais quelque chose, que je récupérais une situation, un droit, et même l'image de moi. »

Mama Bello: « Moi, je pense que le précarat, c'est le fait de devoir accepter n'importe quoi pourvu que ça fasse entrer un peu d'argent pour vivre. Ou encore, dans mon cas par exemple comme j'ai un séjour limité, un beau jour on m'a dit: « Écoute, si on ne sait plus te renouveler ton séjour, il faudra quitter le territoire ». Des trucs comme ça. Ça, aussi ça fait réfléchir. Surtout que moi, pendant ma période de maladie, je n'ai pas eu la présence d'esprit de renouveler mon permis de travail, donc à la fin de mon contrat, quand j'ai été à la FGTB pour l'histoire du chômage, l'ONEM a remarqué que j'ai fait une période sans permis de travail. Du coup, je n'ai eu pas droit au chômage. Pourtant j'ai travaillé, si on fait le décompte, j'ai plus de deux ans de travail. Mais du fait qu'il y a une période sans permis de travail, je me suis retrouvé au CPAS. Et ici, le CPAS me pousse à amener mes comptes-épargne donc je risque de me retrouver à vivre sur mes économies et dès qu'elles sont terminées, soit tombées à zéro pour retourner au CPAS ou à chercher quelque chose au plus vite pour ne plus être au CPAS. Pour moi, c'est une situation aussi que je peux qualifier de précaire. Parce que c'est une situation intenable, quand même! »

Quelques remarques

Contrairement au discours le plus courant, la plupart de gens connaissent mal le fonctionnement des aides sociales. Beaucoup n'accèdent pas à leurs droits simplement parce qu'ils s'y sont mal pris. Pour la plupart, la perte du travail est vécue douloureusement, tant au niveau économique qu'au niveau social. Et c'est vrai tant pour ceux qui avaient un travail précaire que pour ceux qui avaient un « bon » emploi. Mais en même temps, il apparaît qu'en définitive, dépendre de l'aide sociale est parfois moins déstructurant qu'un travail précaire. Le chômage ou le CPAS ne sont pas seulement une assurance en cas de perte d'emploi. Ce sont aussi les seules limites

effectives à la précarité. On voit souvent le travail social comme une manière de remettre en forme des gens pour qu'ils accèdent au marché du travail. Mais il est tout aussi vrai que l'on tente de reconstituer un peu des gens broyés par le travail précaire.

L'aide sociale n'est, pas plus que le travail précaire, facile à vivre; pour des raisons économiques évidemment, et pour des raisons sociales (la valeur accordée au travail dans notre société). Mais aussi parce que, comme l'isolement de chaque travailleur précaire, la personnalisation de l'aide sociale est déstructurante. Ce travail « sur mesure » prôné par l'état social actif est le pendant du travail précaire lorsqu'il s'agit de responsabiliser individuellement les gens. Ce discours explique que c'est normal de devoir s'en sortir tout seul, il soutient que s'ils se sont trouvés là, c'est leur faute. En quelque sorte, le discours de l'État social actif explique que le marché du travail paye toujours au juste prix les gens, s'ils sont peu payés c'est qu'ils ne valent pas grand chose.

Or, individuellement, le travail précaire est totalement incompréhensible. Le problème ne se trouve pas dans la tête des gens, dans leurs erreurs ou leurs attitudes. Ce n'est pas une question de formation, les gens peuvent être tout à fait compétents pour leur travail, simplement la Poste n'engage plus qu'à la journée, dans le nettoyage⁹² il n'y a que du temps partiel, etc. Dans beaucoup de cas la promesse d'un CDI pour l'avenir permet de justifier un présent de précarité.

⁹² Il est intéressant de noter que dans tous les secteurs évoqués ici, la précarisation n'est pas liée à la mondialisation du travail. On ne peut délocaliser les salons de coiffure, ni le lavage de voiture, pas plus que le nettoyage, la distribution du courrier ou la tuyauterie du gaz. Il n'y a pas non plus de grands bouleversements technologiques qui apportent une productivité accrue. Si la mondialisation joue dans ces domaines c'est au niveau du capital, ces secteurs sont passés, c'est le cas du gaz ou de la poste, ou alors sont en train de passer, (voir par exemple les grandes chaînes de salon de coiffure), dans les mains du capital financier. Si la mondialisation apparaît dans ces domaines, c'est sous la forme d'une pression aveugle et infinie exercée par les actionnaires.

Trois points de vue sur le précarat : 2. Le point de vue de chômeurs en insertion socioprofessionnelle

Travail et autonomie sont deux choses bien différentes. Quand le travail équivaut à se rendre disponible 24 h/24 h pour quelqu'un qui demandera de vous présenter n'importe où, pour la durée qu'il voudra, il est difficile d'y trouver une autonomie. Tout mettre en œuvre pour mettre le plus vite possible les gens dans le travail précaire est une manière de les enfermer dans cette perspective et une manière de maintenir l'assujettissement et la dépendance.

En revanche, une formation qui propose une remise à niveau, des temps de rencontre, l'occasion de penser un peu : « Quel est le mécanisme dans lequel on se trouve ? » pourrait aider les gens à devenir un peu plus acteurs de leur vie. Un des points importants de la formation mis en avant par les formatrices et par le public, c'est de profiter justement d'un temps pour se restructurer en dehors du monde sauvage du travail précaire, pour retrouver un rythme, un contact avec des gens en dehors de son cercle de proches, un intérêt un peu plus large pour les choses qui les entourent. Bref, ce pourrait être le moment de retrouver toutes les dimensions de nos vies que le travail précaire avait appauvries.

Devenir acteur, c'est commencer à retrouver des liens. Comprendre, par exemple, que l'aide sociale est un dédommagement pour tout ce que le travail précaire vole

aux travailleurs et non un échec ou une manière de profiter de la société. La liste est longue: le temps de déplacement non défrayé, le temps de repos non salarié, les liens sociaux détruits, la vie familiale impossible, le stress permanent infligé, le temps de disponibilité non payé, les cotisations sociales épargnées grâce aux dizaines de dispositifs de mise à l'emploi, les lois sociales contournées de manière légale mais non légitime... L'aide sociale non plus n'est pas compréhensible individuellement.

Mais la réalité de l'aide sociale, en particulier depuis le plan d'activation, place les gens dans une situation paradoxale. D'une part, elle demande aux chômeurs de devenir autonomes, et d'autre part elle les pousse dans des emplois et des types de contrat qui rendent cette autonomie impossible. Il s'agit d'une vision purement négative et utilitariste du travail social. C'est-à-dire que tout ce que le travail social peut apporter pour travailler en termes de lien social est dévalorisé au profit d'une gestion, voire du simple contrôle des allocataires...

Trois points de vue sur le précarité :

3. Du point de vue de l'extrême pauvreté



PAR
GUILLERMO KOZLOWSKI,
CFS asbl, avec la participation
de Marc Renson

SDF : Un modèle pour la précarité

Ce dernier volet des « trois points de vue sur le précarité » s'intéresse à ceux dont le degré de précarité est a priori le plus important : les SDF. Quel est l'effet de la précarité sur cette population ? A-t-elle augmenté ? Dans quelle proportion ? Qui sont ces précaires ? Quelle est leur place dans la société ? Et comment l'image du vagabond toujours présente à travers l'histoire, joue-t-elle dans notre société précarisée ?

Dans « Les métamorphoses de la question sociale », Robert Castel donne une place toute particulière aux « vagabonds » : celle de révélateurs de la question sociale. *« Il y a une donnée fondamentale qui s'est imposée en cours de recherche à travers l'analyse que je propose de la situation des vagabonds, et sa leçon vaut pour aujourd'hui : la question sociale se pose explicitement sur les marges de la vie sociale, mais elle « met en question » l'ensemble de la société. Il y a là une sorte d'effet boomerang par lequel les problèmes posés par les populations qui échouent aux bordures d'une formation sociale font retour vers son centre.⁹³ »*

Malheureux, feignants, réfractaires, cas sociaux... L'existence des miséreux, des vagabonds, des SDF, traverse les époques. L'accroissement démographique d'une société génère toujours des laissés pour compte. C'est une constante. En voici une autre : le phénomène est présent de tout temps, mais prend des formes différentes tout en demeurant invariablement un enjeu de pouvoir. La question des vagabonds n'a jamais été... marginale.

Du « social-assistat » aux arrêtés anti-mendicité, mais aussi de Fra Dolcino⁹⁴ aux beatniks

Plus loin, Robert Castel revient aussi sur la figure du vagabond au Moyen Age, c'est à ce moment que cette

figure va passer de celle de l'altérité présente, inquiétante peut-être, mais extérieure, au statut de problème interne à une société donnée.

« Certes, des errants et des isolés existent déjà. Ils représentent même dès avant l'an mille une constante dans le paysage social. Mais ils sont en dehors de la communauté et des zones de vie « domestiques » (organisées comme des domus, des maisons). Un monde où l'homme est rare et les foyers d'habitats clairsemés laissent de larges espaces à l'errance. C'est l'univers des forêts et des landes que hantent l'ermite, le chevalier errant, les charbonniers, les brigands et aussi les forces magiques et maléfiques. Mais ils sont hors des limites, et à proprement parler exclus du monde organisé. La représentation du vagabond sera surdéterminée par la réminiscence de ces figures inquiétantes. Cependant, le vagabond, on le verra, représente un autre type d'étranger. Il est devenu autre, désaffilié par rapport à un ordre social auquel il a appartenu. Au sens strict, la figure du vagabond ne peut apparaître que dans un monde structuré dont il a décroché. Au contraire, l'étranger, le rôle symbolisent l'altérité totale par rapport à un type d'organisation communautaire qui autogère encore ses turbulences.⁹⁵ »

Les vagabonds font désormais partie de la société. Pour autant, cette intégration n'est pas à ranger du côté d'une quelconque avancée de justice sociale. Les liens féodaux n'étaient plus assez forts pour que la sociabilité primaire, celle qui relie de proche en proche, puisse secourir tout le monde en cas de besoin. Autour de 1300, les désaffiliés sont trop nombreux et la désaffiliation est trop rapide, on ne pourra pas les contenir, ni les chasser, ils vont donc

93 CASTEL, Robert, « Les métamorphoses de la question sociale », éditions Fayard 1995, p.21

94 Fra Dolcino Torrielli (né v. 1250 à Novare et brûlé sur le bûcher le 23 mars 1307), est un prêcheur italien souvent décrit comme un hérétique inspiré par les théories franciscaines.

95 CASTEL, Robert, « Les métamorphoses de la question sociale », op cit., p.40

Trois points de vue sur le précariat :

3. Du point de vue de l'extrême pauvreté

faire partie de la société, mais en tant que surnuméraires. Ensuite, vers le XVIIIe, on tentera de les mettre au travail, désormais l'organisation des ateliers, des armées, des écoles permet de gérer, de rendre productive une foule de travailleurs. Le salariat est devenu un système d'affiliation, du coup, c'est leur fainéantise, leur oisiveté qui sera stigmatisée. Plus tard encore, ils rejoindront les cas sociaux, deviendront des déviants, dans nos sociétés normatives. Toutefois, les vagabonds ont aussi été les figures centrales des révoltes de la fin du Moyen-âge⁹⁶: pauvres comme le Christ alors que l'Église était riche comme des marchands du Temple. Dans les années 1960, les beatniks furent une des figures du réfractaire à un ordre basé sur la consommation⁹⁷ et le travail aliénant. Cette figure est un enjeu de pouvoir, mais cet enjeu n'est pas à sens unique.

Depuis que la question sociale se pose, la figure des vagabonds est une question centrale, dont la portée va largement au-delà des individus directement concernés. Le regard que l'on porte sur les vagabonds en dit long... sur ceux qui regardent.

Comment les caractériser aujourd'hui ? entretien avec Marc Renson⁹⁸

A propos de l'évolution de l'accueil des SDF entre 1979 et 2011

« En 1979, quand j'ai commencé, le nombre de sans-abris était beaucoup moins important même s'il avait déjà commencé à

augmenter dans des grandes villes comme Paris ou Londres. L'optique de travail était essentiellement la réinsertion. Les sans-abri que l'on rencontrait étaient des sortants de prison ou de ce qu'on appelait le dépôt de mendicité. À l'époque, le vagabondage était interdit, être à la rue et ne pas avoir de revenu était un délit ; ceux qui étaient arrêtés étaient mis à la disposition du gouvernement pour 6 mois. Les vagabonds étaient enfermés à St Hubert ou Merksplas (ces lieux existent toujours, aujourd'hui ils sont occupés par des réfugiés).⁹⁹ »

Il s'agissait presque exclusivement d'hommes adultes seuls (à l'exception notable des premiers centres pour femmes battues). Ce sont des gens qui avaient décroché, mais pas nécessairement, qui s'étaient éloignés du marché de l'emploi. Les centres d'hébergement étaient, en effet, régulièrement contactés par les entreprises d'intérim à la recherche de travailleurs.

Aujourd'hui, en 2011, la première différence est leur nombre ! Bruxelles compte 1000 places d'accueil permanent et 500 de plus en hiver.

« Le type de population qui devient SDF a aussi fortement changé. Désormais, on rencontre aussi des jeunes, des femmes, des demandeurs d'asile en cours ou des déboutés du droit d'asile, des gens sortant des institutions psychiatriques, ou des malades dont les hôpitaux, jugent que l'état n'est pas critique. Devenir sans-abri n'est plus un parcours très marginal d'une catégorie précise de la population, mais l'horizon possible de tout un chacun. »

Autre différence : les centres d'accueil sont débordés donc l'accueil n'est plus de l'ordre du « charitable » ou de l'enfermement, mais de celui de l'activation. Les places sont rares, donc, « chères » et les délais d'attente peuvent atteindre 3 mois pour certains centres d'hébergement. Mais surtout, l'entrée est liée à des entretiens préalables qui portent sur le parcours, les intentions, les projets de réinsertion.

96 Voir par exemple le « Nom de la rose » ; dans son roman, Umberto Eco met en scène une rencontre entre différents ordres de l'église, l'enjeu est la pauvreté du Christ, cette rencontre est une fiction, mais les arguments défendus par les uns et les autres ainsi que la controverse sont réels. En arrière-fond, il fait aussi allusion à ceux qui prirent la question d'une manière encore plus radicale, notamment Fra Dolcino.

97 Voir notamment dans la contre-culture américaine la littérature beatnik. Le mot beat étant défini par John Clellon Holmes comme « être dans la rue, battu, écrasé, au bout du rouleau ».

98 Marc Renson est un ancien assistant social, cofondateur de l'asile de nuit « Pierre d'angle ».

99 La loi sur le vagabondage a été abolie en 1993 suite à une condamnation européenne. Depuis l'État fédéral finance les CPAS pour qu'ils s'occupent de la question, c'est donc devenu l'affaire des communes et des régions.

Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté de 2010 s'ouvre par un constat similaire

« Le secteur de l'aide aux personnes sans-abri est lui-même confronté à des impératifs de « rentabilité », ce qui le conduit parfois à aider préférentiellement les personnes les plus facilement « réintégrables ». Paradoxalement, parmi ce public, se trouvent également ceux qui ne peuvent accéder aux dispositifs spécialement conçus pour eux, dont ils se trouvent exclus. C'est ainsi que par un effet de balancier, des personnes exclues du secteur sans-abri se retrouvent en maison de repos pour personnes âgées ou dans des structures non agréées, des personnes exclues du secteur handicapé se retrouvent en maison d'accueil pour personnes sans-abri, des personnes non prises en charge par Fedasil se retrouvent dans les accueils de nuit bruxellois...¹⁰⁰ »

Ainsi, de plus en plus de catégories ou de problématiques relèvent désormais de l'aide aux sans-abris. Donc, en plus d'une augmentation du nombre de sans-abri, on observe aussi un élargissement des populations relevant de ce secteur. Ainsi, le rapport soutient « ... la forte augmentation des femmes sans-abri à partir de 1999. Plutôt que le reflet d'une augmentation réelle, c'est la conséquence d'un changement institutionnel : le décret de la COCOF de 1999 a transféré les « maisons maternelles » sous le statut de maisons d'accueil. Les femmes qui séjournent dans ces maisons d'accueil font dès lors partie de la population sans-abri.¹⁰¹ »

Concrètement, le risque de devenir SDF ou de relever de ce « statut » est plus fort pour n'importe qui d'entre nous. Dans une société où le salariat triomphant proposait des emplois pour tout le monde, le vagabond était simplement « celui » qui refusait le salariat, celui qui s'était exclu lui-même. Il pouvait être l'objet de la charité chrétienne, l'éventuel sujet des révoltes, mais en gros il était marginal



par rapport aux professions libérales, aux artisans et à la majorité de la classe ouvrière qui considérait le travail comme une valeur. À l'époque, il y avait une véritable barrière à franchir.

Cependant, dans une société où le salariat prend de plus en plus la forme d'emplois « atypiques » précaires, le discours doit évoluer. On aurait pu imaginer, ce fut en partie le cas par rapport aux anciens pays communistes, un discours pointant une défaillance du système. Ce discours est présent, mais tombe à plat, car c'est l'opposé qui semble s'imposer, un discours dans lequel on questionne surtout les pauvres.

La définition du SDF comme enjeu de pouvoir

« La première définition d'une personne sans-abri énoncée dans un texte réglementaire est récente, elle se trouve dans l'Arrêté Royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le CPAS à certaines personnes qui perdent leur qualité de personne sans-abri.¹⁰² »

Autre élément : « le Parlement européen invite d'ailleurs la Commission, dans sa déclaration écrite en vue de mettre fin

100 Vivre sans chez-soi à Bruxelles : rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010
http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2010/2_rapport_thematique_2010.pdf

101 Ibid, p.13

102 Contributions externes, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, p.14
http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2008/3-contrib_externes_08.pdf

Trois points de vue sur le précarat : 3. Du point de vue de l'extrême pauvreté

au sans-abrisme, adoptée en avril 2008, à « établir une définition-cadre européenne du sans-abrisme et à collecter des données statistiques comparables et fiables. »¹⁰³

Cela paraissait simple et pourtant... Depuis le temps que la question existe, quelqu'un aurait pu en arrêter une définition. Si ce problème est apparu récemment, c'est la preuve qu'il y a un déplacement du discours par rapport aux sans-abri.

Certes, il s'agit en partie de délimiter le cadre de l'aide à fournir. Cependant la question est beaucoup plus large, car dans la pratique, le problème n'est nullement de délimiter le cadre de ce qui constitue les SDF. En effet, bien au contraire, ce cadre, on l'élargit sans cesse.

« La note de politique générale du Collège réuni, utilise quant à elle dans son approche du sans-abrisme la notion d'absence temporaire ou non- d'un logement habitable (la notion développée dans les travaux préparatoires de la loi du 12 janvier 1993), et l'associe aux notions de désaffiliation et de pauvreté. Cette définition est une invitation à brasser large en tenant compte des personnes qui vivent dans des logements insalubres et risquent donc de perdre leurs logements. »¹⁰⁴

Comme pistes d'actions, cette contribution propose d'aller plus loin dans ce sens : *« Intégrer dans les connaissances les risques de devenir sans-abri : pour obtenir une vue plus complète sur la problématique du sans-abrisme, et pouvoir mener des politiques préventives, « limiter le flux entrant », il faudrait en principe aussi connaître le nombre de personnes « à risques », celles qui sont en prison, en hôpital psychiatrique, les mineurs en institutions, etc. (une note en bas de page indique : dans un pays comme la Grande-Bretagne, le risque de sans-abrisme est un critère de priorité pour l'attribution de logements sociaux. Mesure particulièrement difficile à réaliser puisque le risque ne se rapporte pas seulement à l'état du logement occupé, un inventaire des logements insalubres suffirait, mais aussi à la taille de la famille et à*

l'état de ses relations, violences). De nombreuses études mettent en exergue la nécessité de prendre des mesures en la matière, mais évaluer le risque est cependant difficile. »¹⁰⁵

Définition large donc, bien trop large pour certains qui redoutent en définitive, ne plus pouvoir s'occuper des SDF : *« En se focalisant trop sur une large conception du sans-abrisme, certains craignent qu'on ne consacre trop peu d'attention aux plus exclus, les personnes sans-abri. Dans cette perspective, la remarque de l'asbl Chez nous/Bij ons est très claire : les SDF sont ceux qui sont exclus par le secteur sans-abri » (réunion des travailleurs Brussels Platform Armoede, septembre 2009). »¹⁰⁶*

La nouvelle figure

Tous ces éléments nous permettent d'esquisser une nouvelle figure du SDF.

Tout d'abord, le SDF n'est plus « le marginal » de la société. On commence à voir cette figure s'esquisser un peu partout. En effet, même si le nombre de sans-abri a augmenté, c'est davantage le nombre de personnes relevant de cette problématique qui a explosé, résultat tout simple de l'élargissement de la définition et des actions propres au secteur. Loin de chercher à circonscrire le phénomène, au contraire, on lui annexe des problématiques voisines, quitte à chercher ceux dont on soupçonne un risque de devenir SDF.

Dans une société construite autour du salariat comme statut, le SDF se retrouve doublement en dehors. D'une part, parce qu'il ne travaille pas et d'autre part, parce qu'il n'a pas de statut. Dans une société qui, au contraire, veut éliminer les statuts vécus comme des contraintes trop rigides pour l'économie, la figure du SDF n'est plus aussi « autre ».

Ce changement peut être compris en jetant un regard sur l'objectif extrêmement ambigu qu'est l'autonomisation.

¹⁰³ Ibid

¹⁰⁴ Ibid, p.14

¹⁰⁵ Ibid, p.17

¹⁰⁶ Vivre sans chez-soi à Bruxelles : rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010, Op. Cit., p.15

Véritable pierre philosophale des politiques sociales, elle est présente y compris chez les SDF. Ainsi, une des solutions d'intégration qui fonctionneraient pour les sans-abri est celle de « l'habitat solidaire » : il s'agit d'appartements où plusieurs anciens sans-abri vivent ensemble. « *La vie communautaire permet de reconstruire le lien social et de créer de la solidarité entre les habitants. Elle offre une alternative intéressante à la solitude et au vide social qui envahit la personne sans-abri lorsqu'elle quitte la rue. Les locataires ne sont pas de simples bénéficiaires, mais ils participent à l'élaboration du projet dont ils sont les acteurs principaux. Ainsi déterminent-ils eux-mêmes les règles de vie de la maison qu'ils habitent. La mission des intervenants sociaux consiste à les accompagner et les soutenir dans leurs choix, d'évaluer la faisabilité des décisions qu'ils prennent ensemble, de les aider à concrétiser ces dernières et à en gérer les conséquences.*¹⁰⁷ » Le rapport remarque ensuite que, sans pour autant être adaptée à tout le monde, cette solution est néanmoins efficace dans certains cas. Et par ailleurs, elle fournit aussi une réponse à la problématique de la désaffiliation, toujours évoquée, mais rarement présente dans les actions entreprises. Mais le rapport signale ensuite deux freins : d'une part, « *Depuis les années 1980, les allocations sociales ne sont pas octroyées en fonction des cotisations réellement payées, mais en raison de la composition du ménage...* » Ainsi, le fait de vivre en colocation fait perdre à certains une partie de leur revenu. D'autre part, « *Jusqu'à il y a peu, les maisons d'accueil agréées par la COCOF, pouvaient constituer un lieu d'hébergement définitif pour les « anciens », ceux pour lesquels le projet d'autonomie n'était pas possible. La réglementation ayant changé, la mission des maisons doit actuellement viser l'autonomie des personnes et donc leur départ.*¹⁰⁸ »

On peut donc demander aux SDF, tout comme aux chômeurs (plan d'activation), ou aux travailleurs (flexibilité et polyvalence) de s'autotomiser. Mais, en fait, le SDF est celui qui est le plus à même d'incarner cette autonomie, il est celui qui doit vivre au jour le jour, tout seul dans la rue. Celui qui n'a aucun statut. Qu'un quelconque « self-made-man » s'en tire aussi bien si on lui enlève sa voiture, sa carte de crédit et sa secrétaire. Ce n'est pas sûr ! Ce n'est pas une boutade, ni une réflexion de gauche, visiblement

les hommes d'affaires se posent cette question, elle a un sens pour eux. À tel point que certains d'entre eux s'y essayent.

Le rapport préconise de s'occuper du risque de « sans-abrisme ». Qui sont ces SDF en puissance ? Un travailleur pauvre, un chômeur en fin de droits, une famille monoparentale, un malade chronique, un jeune qui n'a pas de formation... Chacun de ces cas relève d'une problématique particulière, le travail, l'éducation, la santé, l'aide familiale. C'est une sorte de statut, c'est encore un cadre collectif.

D'une certaine manière, la question s'est déplacée de « ça peut arriver à tout le monde », de « chacun peut perdre son statut et devenir clochard » à cette idée qu'au fond, nous sommes tous des SDF et qu'il n'y a aucun statut collectif. En quelque sorte, notre place naturelle dans la société est d'être SDF et seuls nos efforts, par un investissement judicieux et volontaire de nos compétences, nous permettent de vivre mieux, d'avoir un destin plus souriant. Le SDF ne relève d'aucun statut, d'aucun collectif, c'est l'individu seul dont la survie dépend de sa capacité à s'adapter jour après jour, à saisir des opportunités, bref, c'est l'homme du néolibéralisme. Que cette figure prenne de plus en plus de place dans l'aide sociale n'est pas neutre.

Le SDF contribue ainsi bien malgré lui à faire peur, à faire pression sur le travail. A l'image des SDF massés en hiver à l'entrée d'Actiris, le service régional de l'emploi, boulevard Anspach, le chômeur qui est convoqué a ainsi deux raisons d'accepter n'importe quel boulot : la peur du plan d'accompagnement (Actiris) et la peur de finir SDF à la rue.

A méditer...

107 Vivre sans chez-soi à Bruxelles : rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010, Op. Cit., p.43

108 Vivre sans chez-soi à Bruxelles : rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010, Op. Cit., p.44

Précarité et lien social : quel rapport ?

Une question revient régulièrement autour des problématiques du précaire : celle du lien social. En même temps, le rapport entre les deux est toujours assez flou. La rupture du lien social est-elle une conséquence de la précarité ? Au contraire est-elle une cause de la précarité ? Est-ce que le travail sur le lien social a des effets sur la précarité ? Ou alors, le lien social n'est-il qu'un luxe réservé aux non-précaires ? La problématique amène aussi une autre question : comme on oppose souvent l'autonomisation à la précarité, quel est le lien entre autonomie et lien social ? Il serait peut-être utile de revenir sur cette relation un peu obscure qui est pourtant au cœur du travail social.

Le lien social, on n'a pas cessé de tenter de le ranimer, de l'aider à survivre, de le construire ou de le reconstruire. Depuis 1830¹⁰⁹, date où fut pour la première fois formulée explicitement¹¹⁰ la question sociale, et sans doute déjà avant, on craint la désintégration de notre société. On se plaint de la solitude dans les grandes villes, de la déshumanisation du monde, on tente de ramener les exclus dans le lien social.

On est tous d'accord pour dire que c'est important « le lien social » et rares sont les voix à affirmer une position contradictoire. Or, cet intérêt commun n'a pas l'air d'être très efficace.

Un autre élément : depuis deux siècles qu'on en parle, ce problème semble toujours dater d'avant-hier, il paraît toujours être né de la dernière pluie, ou de la dernière crise économique, de la dernière vague d'immigration, des nouvelles technologies, etc. C'est la faute au « mode de vie moderne », mais en même temps, c'est tout cela qui caractérise le mode de vie moderne : une tautologie, qu'on ne cesse de répéter depuis le XIX^e siècle.

Notre proposition est d'élargir le point de vue pour nous permettre de penser une problématique qui nous est trop proche. De chercher une sorte de généalogie de cette question dans le sens que Foucault¹¹¹ donnait à ce mot

dans son séminaire : « *Appelons, si vous voulez « généalogie » le couplage des connaissances érudites et des mémoires locales, couplage qui permet la constitution d'un savoir historique des luttes et l'utilisation de ce savoir dans les tactiques actuelles.*¹¹² »

Dans nos bagages, nous pourrions emmener une phrase. Une phrase qui traverse « Les métamorphoses de la question sociale » de Robert Castel, c'est une sorte de ritournelle qui revient, métamorphosée chapitre après chapitre de l'histoire de la question sociale : « *Vivre au jour la journée* ». C'est la musique des vagabonds de la fin du Moyen Age, des paysans sans terre, des ouvriers du début de la révolution industrielle, des précaires d'aujourd'hui.

« *Vivre au jour la journée* », cette phrase gardons-là, surtout parce qu'elle est ambiguë, parce qu'elle est peut-être le lot quotidien des pauvres, mais aussi le modèle de réussite de ceux qui peuvent se permettre de faire de leurs caprices, une vie.

Moyen Age

Commençons par ceci : qu'y avait-il avant ? On parle de dé-tissage, mais quel est ce tissu dont on suspecte l'effiloquement.

Robert Castel remonte pour sa part au Moyen Age et il affirme que « *Par le mode de sociabilité qu'elle orchestre,*

109 FOUCAULT, Michel, « La philosophie analytique de la politique » in Dits et écrits vol II, éditions Gallimard 2001, pp 540-541

110 CASTEL, Robert. « Les métamorphoses de la question sociale », éditions Fayard 1995, p.18 et suivantes

111 FOUCAULT, Michel, « La philosophie analytique de la politique » in Dits et écrits vol II éditions Gallimard 2001, pp 540-541

112 FOUCAULT, Michel, « Il faut défendre la société », éditions Seuil-Gallimard, 1997, p.10



PAR
GUILLERMO KOZLOWSKI,
CFS asbl

la société féodale conjugue même deux vecteurs principaux d'interdépendance qui conspirent à sa stabilité : les rapports horizontaux au sein de la communauté rurale, les rapports verticaux de la sujétion seigneuriale. Son unité de base est en effet la communauté d'habitants ancestralement composée de familles lignagères soudées face aux exigences militaires et économiques de la seigneurie qui la domine. Chaque individu se trouve ainsi pris dans un réseau complexe d'échanges inégaux qui le soumettent à des obligations et lui procure des protections en fonction de cet organigramme à double entrée : la dépendance par rapport au seigneur ecclésiastique ou laïc, l'inscription dans le système de solidarités et de contraintes du lignage et du voisinage. Comme le dit d'une manière heureuse un historien de l'ancienne école dont la prolixité est souvent plus approximative : « Aucune époque ne s'est plus efforcée de combiner entre les individus des rapports immuables ; aucune n'a été ensuite plus embarrassée par son œuvre, et n'a plus souffert pour l'anéantir. »¹¹³

C'est une société dans laquelle on se retrouve de proche en proche, à commencer par sa famille, dans une série de liens d'interdépendance qui structurent la société entière. Cette société n'est pas riche, mais le type de liens qui la constituent garantit une relative sécurité à ceux qui y vivent.

Ce qui nous intéresse, dans cette histoire, c'est la décomposition de ce type de liens, décomposition qui survient à partir de 1300. Il y a beaucoup de raisons à cela : un accroissement démographique, une relative prospérité économique, la fin des invasions barbares... puis au milieu du siècle, la peste noire qui va réduire d'un tiers la population européenne.

Donc d'abord un accroissement de la population : un certain nombre de jeunes doivent quitter leur famille parce que les champs ne sont pas assez productifs pour les nourrir tous; la fin des croisades qui drainaient une partie importante de ces déshérités et autres laissés pour

compte ; ensuite la peste qui va laisser beaucoup d'orphelins, des familles incapables de travailler et d'autres qui, au contraire, vont s'enrichir...

Cette suite d'événements et situations finira par déséquilibrer définitivement cette société. L'important n'est pas cependant d'identifier les causes exactes du relâchement des liens féodaux. Ce qui est intéressant est ce constat : ces liens laissaient échapper beaucoup trop de monde, le maillage du lien social est devenu trop large. De plus en plus de gens se retrouvent hors circuit et deviennent « impensables ». Peu à peu, ces « marginaux » devinrent tellement nombreux qu'ils mirent en balance et en question le système féodal en lui-même.

Tout d'un coup, la menace n'était plus extérieure, mais intérieure : l'apparition « d'inutiles au monde », ceux dont on dit qu'ils ne sont que « le poids inutile de la terre ». Ce ne sont pas simplement des pauvres, des vagabonds, ils deviennent des surnuméraires, des Hommes en trop. L'obsession du pouvoir féodal sera de fixer ces gens, empêcher qu'ils cassent la structure rigide de cette société, empêcher le mouvement même si c'est pour aller travailler¹¹⁴.

La question sociale a toujours existé comme problème, comme « l'inquiétude à maintenir la cohésion d'une société »... Or, il n'y a jamais eu d'équilibre. Mais en même temps, ça n'a pas de sens de pleurer les liens étroits de la société féodale.

« Aujourd'hui les contraintes sur l'emploi sont imposées par la modernisation de l'appareil productif. Au contraire, au XIV^e siècle la contrainte est celle de la tradition. Elle veut fixer la main-d'œuvre dans des statuts immuables de l'organisation du travail. La résiduelle population n'est donc pas une réserve de force de travail, une « armée de réserve ».

¹¹³ CASTEL, Robert, « Les métamorphoses de la question sociale » éditions Fayard, 1995, p.35-36

¹¹⁴ Après l'épidémie de peste noire, la population étant réduite d'au moins d'un tiers, il y a du travail, on manque de main-d'œuvre, simplement il faut se déplacer. Des lois, parfois très sévères, vont cependant être érigées pour bloquer cette émigration.

Précarité et lien social : quel rapport ?

Elle est faite, au moins pour une part, d'individus déterritorialisés, mobiles, qui n'ont pas trouvé de place dans l'organisation traditionnelle du travail, mais auxquels le Code du travail devient explicite à travers les injonctions qui se multiplient à partir du XIV^{ème} siècle veut interdire de s'employer autrement que sous les formes traditionnelles prescrites. Cette contradiction est à l'œuvre jusqu'à la révolution industrielle... Les individus « disponibles » ne sont pas pour autant immédiatement enrôlables. Quelle est la place de celui qui, par rapport à cette organisation du travail, est « libre » mais démuné de tout ? Dans un premier temps et pour longtemps : nulle part.¹¹⁵ »

On voit bien le problème dans les descriptions que la littérature fait des villes au XIX^{ème} siècle, on décrit une masse de gens obscure et irrationnelle, une « cour des miracles ». Pour qu'elle devienne productive, il faudra la rendre transparente, l'individualiser, rationaliser cette masse en rendant « rationnel » chaque individu. Avec cette condition seulement on pourra s'en servir pour produire efficacement. Partout : dans l'armée, les ateliers, les écoles ou les hôpitaux, on mettra au point des dispositifs pour une production de masse.

On va donc tenter d'utiliser cette masse de déshérités qui n'ont que leurs bras pour travailler, mais pour cela il faut inventer les techniques, les dispositifs qui le permettent.

Dans les interstices, l'homme nouveau

« Comme ses contemporains, il a rencontré le problème de l'accumulation des hommes. Mais alors que les économistes posaient les problèmes en termes de richesse (population-riche, parce que main-d'œuvre, source d'activité économique, consommation ; et population-pauvreté, parce qu'excédentaire ou oisive), il pose, lui, la question en termes de pouvoir ; la population comme cible de domination. On peut dire, je crois, que les mécanismes de pouvoir, qui jouaient même dans une monarchie administrative aussi

développée que la monarchie française, laissaient apparaître des mailles assez larges : système lacunaire, aléatoire, global, n'entrant guère dans le détail, s'exerçant sur des groupes solidaires ou pratiquant la méthode de l'exemple (comme on le voit bien dans la fiscalité ou dans la justice criminelle) le pouvoir avait une faible capacité de « résolution » comme on dirait en termes de photographie ; il n'était pas capable de pratiquer une analyse individualisante et exhaustive du corps social. Or les mutations économiques du XVIII^{ème} ont rendu nécessaire de faire circuler les effets du pouvoir, par des canaux de plus en plus fins, jusqu'aux individus eux-mêmes, jusqu'à leur corps, jusqu'à leurs gestes, jusqu'à chacune de leurs performances quotidiennes. Que le pouvoir, même avec une multiplicité d'hommes à régir, soit aussi efficace que s'il s'exerçait sur un seul.¹¹⁶ »

Le « II », c'est Jérémy Bentham (1748-1832), philosophe anglais, un des fondateurs de l'école utilitariste. Politiquement situé à gauche, il sera notamment proclamé citoyen d'honneur par la République française en 1792. Voici comment il présente lui-même son projet de prison panoptique ;

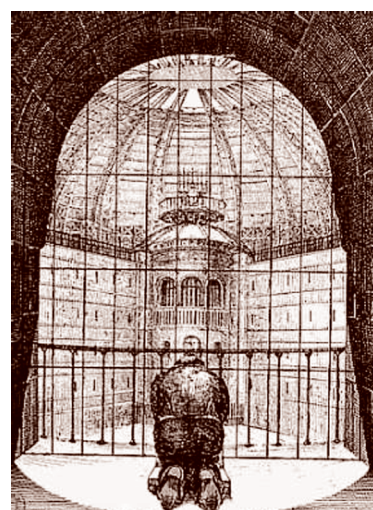
« Messieurs, si l'on trouvoit un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer tout ce qui les environne, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fut un instrument très énergique qui les gouvernements pourroient appliquer à différents objets de la plus haute importance.¹¹⁷ »

Le dispositif panoptique inventé par Jérémy Bentham en sera l'image la plus aboutie, la forme idéale de cette nouvelle forme de pouvoir. « Le principe étant : à la périphérie, un bâtiment en anneau, au centre, une tour ; celle-ci est

¹¹⁵ CASTEL, Robert, « Les métamorphoses de la question sociale », Op. cit., p.89

¹¹⁶ FOUCAULT, Michel, « L'œil du pouvoir » in Dits et écrits vol II, éditions Gallimard 2001, p.191

¹¹⁷ BENTHAM, Jeremy, « Le panoptique », éditions Bellefond, 1977, p.3-4



percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Ces cellules ont deux fenêtres : l'une ouverte vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier, un écolier. Par l'effet de contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant dans la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. En somme, on inverse le principe du cachot ; la pleine lumière et le regard du surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait.¹¹⁸ »

Ceux qui sont dans les cellules se retrouvent dans la lumière, sous l'œil du pouvoir, isolés, placés dans un environnement entièrement maîtrisé. L'idée est la suivante: dans cette position, il s'en suivra un long monologue avec lui-même où finalement, le détenu en revenant sur sa vie, son côté sain et rationnel prendra le dessus. Le criminel est « quelqu'un qui s'est trompé », qui n'a pas bien saisi où étaient ses intérêts. L'objectif n'est pas seulement d'enfermer les gens, mais surtout de produire un effet sur eux. L'effet est que désormais l'ensemble des gestes de sa vie

est pensé en termes utilitaristes et d'intérêt. C'est pourquoi ce dispositif peut être exporté dans n'importe quelle autre institution, dans un atelier, une école, un hôpital ou une armée.

Faire en sorte que chacun intériorise le pouvoir, c'est en cela que le panoptique est un modèle de société. Nul besoin pour cela de lourdes prisons en pierre. Lorsque n'importe quel chômeur est convoqué à l'Onem ou chez Actiris, un fonctionnaire lui liste via l'écran de son ordinateur l'ensemble de sa vie, en lui demandant ce qu'il fait de « rationnel » pour trouver un emploi. Le principe est le même, -si vous vous trouvez là c'est parce que vous n'avez pas été suffisamment sérieux, vous avez mal géré votre petite entreprise. Mieux, c'est ainsi qu'il va lui-même penser sa vie, chacun des gestes de sa vie.

Le filtre utilitariste

Le panoptique fonctionne comme une sorte de filtre. « Cela (la figure de l'individu) est le fruit d'un long parcours de formation d'un pouvoir fondé sur l'exclusion et la séparation. Nous pouvons, d'une façon synthétique, présenter ce processus de « décantation » comme le cheminement qui nous amène des terres complexes de la substance jusqu'à l'hyper simplification panoptique capable de produire ce personnage que nous avons présenté comme l'individu/moi. Les

118 FOUCAULT, Michel, « L'œil du pouvoir », Op cit.

Précarité et lien social: quel rapport ?

étapes à franchir seraient les suivantes. De la substance originelle, telle que l'on peut concevoir une sorte de magma dans lequel se fond tout existant, on procède à une première séparation de la matière inorganique et de la matière organique. Dans celle-ci on laisse de côté le végétal pour privilégier l'animal, puis on opère une autre coupure en laissant du côté de l'opacité, du voile, l'animal, pour ne garder que l'homme. Une fois arrivés à l'homme, on procède à une nouvelle séparation, le véritable homme n'étant pas celui qui existe quand il dort, mais quand il est éveillé, conscient. Puis, dans cet homme éveillé, on établit clairement la séparation entre le fou, qui reste du côté du voile et de l'opacité, et l'homme normal, le « sage ». Mais là encore, on sépare chez l'homme sage, l'imaginaire, qu'on laisse de côté, ne gardant que la raison, plus proche du projet du pouvoir. Enfin, de la raison on sépare le désir, beaucoup trop opaque, du savoir.¹¹⁹ »

L'individu autonome, c'est ce qui reste après ce long processus panoptique, que ce soit dans les imposantes prisons en pierre ou dans le bureau « cool » du coach branché et dynamique qu'on propose aux chômeurs, l'objectif reste le même. C'est à ce niveau que devrait se poser la question du lien social. Penser la société en termes d'individus autonomes est une forme de pouvoir. Ce n'est pas un dommage collatéral ni un dysfonctionnement.



La tour de babel de Bruegel

119 BENASAYAG, Miguel, « Le mythe de l'individu », éditions de la découverte, 1998, pp 62-63

Le lien comme conflit : l'exemple de la lutte des classes.

Au XIX^{ème} siècle, le travailleur libre, le salarié, devient l'atome de base de la production ; s'il occupe alors cette position, ce n'est pas parce qu'il s'est libéré des chaînes féodales et non plus parce que celles-ci se seraient décomposées. Le travailleur libre tient cette place parce qu'on a inventé des dispositifs de pouvoir qui permettent d'individualiser et de gérer, un par un, et un très grand nombre de travailleurs, mais aussi les malades, les prisonniers, les écoliers, les soldats. Ces nouveaux dispositifs vont peu à peu déplacer l'ensemble de la société et constituer un nouveau mode de gouvernement : le libéralisme.

Comme le remarque Marx, « Il faut en effet des siècles pour que le travailleur « libre », par suite du développement de la production capitaliste, se prête volontairement, c'est-à-dire soit contraint socialement à vendre tout son temps de vie active, sa capacité de travail elle-même, pour le prix de ses moyens de subsistance habituel, son droit d'ainesse pour un plat de lentilles.¹²⁰ »

D'une certaine manière, ce que le mouvement ouvrier a réussi à faire, c'est contester cette figure du travailleur libre. Libre au sens de sans attache, gouverné uniquement par son intérêt, à faire apparaître cette liberté comme le fait d'une abstraction. Penser en termes de classes peut être une façon de repenser le lien social. Pour le libéralisme, les liens sont toujours des liens externes, des liens d'intérêt entre deux parties autonomes. C'est pourquoi ces liens peuvent toujours être mis sous la forme d'un contrat. Il y a deux parties et, au milieu, un papier qui fait le lien.

Ce que Marx permet de penser, c'est que, pour arriver à cela, il faut faire abstraction de beaucoup d'autres liens beaucoup plus profonds. Une langue, une histoire, des processus démographiques, un territoire, des conflits, qui ont produit ces individus tels qu'ils sont. Qui ont produit les prolétaires en tant que prolétaires et les capitalistes

120 MARX, Karl, « Le Capital » livre premier tome 1, éditions Sociales, 1975, p.265

en tant que capitalistes. Le lien n'est plus un lien externe. Il vient du fait que les hommes vivent dans des situations concrètes dont ils ne peuvent s'abstraire pour la simple raison qu'ils ont un corps.

« Après moi le déluge ! Telle est la devise de tout capitaliste et de toute nation capitaliste. Le capital ne s'inquiète donc point de la santé et de la durée de la vie du travailleur, s'il n'est pas contraint par la société. À toute plainte élevée contre lui à propos de la dégradation physique et intellectuelle de mort prématurée, de tortures du travail excessif, il répond simplement « pourquoi nous tourmenter de ces tourments, puisqu'ils augmenteront nos joies (nos profits) ? » Il est vrai qu'à prendre les choses dans leur ensemble, cela ne dépend pas non plus de la bonne ou mauvaise volonté du capitaliste individuel. La libre concurrence impose aux capitalistes les lois immanentes de la production capitaliste comme lois coercitives externes (...) »¹²¹

Cela ne dépend pas du capitaliste individuel. Comme individu, il n'a pas de responsabilité sur ces conditions de travail, car dès qu'on pense en termes capitalistes, on ne peut faire autrement (par contre, il est responsable de penser en ces termes). Mais on peut aller plus loin : un ouvrier individuel n'a pas non plus grand chose à dire. Cet individu autonome, réduit à sa conscience rationnelle, doit simplement calculer s'il est ou non rentable d'utiliser son corps de cette manière. Quelle que soit sa place sur l'échelle sociale, le mot d'ordre de l'individu autonome est « après moi le déluge » ; son lot, sinon son idéal est de « vivre au jour la journée ». Ces conditions ne sont inacceptables que dans la mesure où on les pense en termes de situations, elles sont inacceptables parce qu'il y a une asymétrie entre le travail et le capital, parce que c'est le travail qui produit le capital.

Si on revient au texte de Bentham qui présentait son projet de panoptique, il disait que pour se rendre maître d'un certain nombre d'hommes, il faut « ...disposer tout ce qui les environne, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions de leurs liaisons,

de toutes les circonstances de leur vie... »¹²² Pour gouverner un groupe d'hommes, il faut les abstraire de leur situation, se rendre maître des liens qu'ils pourraient établir.

Quelques siècles auparavant, Spinoza disait déjà que les hommes se croyaient libres parce qu'ils étaient conscients de leurs actes et qu'ils ignoraient ce qui les détermine. Penser en termes d'individu autonome est une forme de pouvoir.

L'exemple de l'urbanisme

Quelle est l'enjeu ? Que se passe-t-il lorsqu'on ne prend pas en compte le caractère complexe des situations ? L'urbanisme est un bon exemple, en effet depuis les utopistes du XIX^{ème} siècle, jusqu'aux banlieues construites dans les années '60-'70, le spectre d'une ville « rationnelle » n'a cessé de hanter l'Occident. *« Toutes les dimensions de la vie, individuelle comme sociale sont aujourd'hui traversées par cette problématique complexe que l'exemple de l'urbanisme permet de préciser : dans la France des années 1960, les « grands ensembles » d'immeubles d'habitations ont été construits en dépassant les anciennes unités de vie des quartiers, pour produire des unités utilitaristes plus vastes, des villes « pratiques ». Ce constructivisme urbain partait de l'idée qu'une ville est quelque chose de fonctionnel, dont il suffirait de restructurer les fonctions spatiales pour créer un meilleur espace de vie possible les « machines à vivre » que promouvait Le Corbusier. Mais à l'usage, le caractère de conglomérat de cette conception de l'urbanisme s'est inévitablement révélé pathogène pour ses habitants (violences, racisme, dépression, alcoolisme, économies parallèles, échec scolaire...) ».*

En voulant modéliser le vivant, on a projeté des comportements de surface sur une réalité complexe. Car aller acheter le pain ne se réduit pas au fait d'avoir du pain à la maison : cette simple démarche mobilise toute une série de liens à dimension sociale (entre autres)... »¹²³

¹²² BENTHAM, Jeremy, Op cit.

¹²³ BENASAYAG, Miguel, « Organismes et Artefacts », éditions de La Découverte 2010, p.131.

¹²¹ MARX, Karl, « Le Capital », op cit., pp 264-265.

Précarité et lien social : quel rapport ?

Ce qui nous constitue est un processus complexe qui ne peut pas être énoncé en termes utilitaristes d'intérêt. Il ne s'agit pas d'une question superficielle ou d'une vague nostalgie d'un monde plus humain, ce n'est pas une revendication d'un quelconque humanisme. On vit toujours dans des situations singulières et complexes, c'est cela le lien social, pas la convivialité : le fait d'être gentil avec la boulangère et poli avec le facteur. L'enjeu est autrement plus important : est-ce qu'on peut penser nos vies à partir de la manière concrète dont elles sont vécues, à partir des situations, des lieux, des histoires dont elles sont tissées ? Ou doit-on les penser d'après la figure abstraite de l'individu autonome ?

Conclusion transitoire...

Il ne s'agit pas de penser pour le sport, mais penser parce que, comme l'affirme Michel Foucault, il y a un lien indissociable entre savoir et pouvoir. Il ne s'agit pas de croire que le pouvoir central connaît des secrets qui font sa force, ce n'est pas cela le problème. La question est d'après quel type de savoir on pense nos vies ? Doit-on formater nos vies selon un savoir abstrait et utilitariste ?

C'est-à-dire devenir des individus autonomes disposant d'un certain capital-compétences. Ou peut-on fabriquer un savoir d'après notre expérience ? C'est-à-dire devenir acteurs de notre vie, faire en sorte que le savoir d'après lequel on fabrique notre monde soit fabriqué d'après nos expériences singulières.

Ce sont les liens qui nous constituent en tant que singularité. Chercher des liens implique donc devenir minoritaire, penser depuis le mélange particulier d'histoires qui nous constitue, mais s'occuper des liens implique aussi que ce regard nous permette de penser ce qui nous relie au monde, donc offrir un point de vue singulier sur ce qui est commun, s'occuper de ce qui est commun.

S'occuper de ce qui est commun, les questions sociales qui nous traversent, réactiver les histoires qui nous constituent, signifie aussi développer des conflits. Si tout n'est pas intérêt, cela signifie aussi qu'il y a du non-négociable, qu'il y a des questions sur lesquelles il n'y a pas de consensus possible, des terrains sur lesquels non seulement le conflit, mais aussi l'affrontement sont inévitables. Le lien social n'est pas une usine à consensus, dans ce temps de néolibéralisme, c'est l'un des noms de la résistance.

Qu'avons-nous appris en utilisant le concept de précarité ?



PAR

GUILLERMO KOZLOWSKI,
CFS asbl

Le concept de précarité est très riche car il nous a permis de traverser un très grand nombre de réalités, de voir énormément de choses. Il serait intéressant maintenant de faire, en quelque sorte, le chemin inverse. De regarder les conclusions à tirer de ce regard. Cette démarche ne refermera en aucune manière la problématique ouverte par ce concept, au contraire, elle avancera en sa compagnie. En quelque sorte, nous en venons à nous poser la question toute simple : qu'avons-nous appris en cheminant avec le concept de précarité ?

Sortir de la confusion

Voici la fin de ce long voyage, nous avons embarqué dans ce concept proposé par Robert Castel, le « précarité » et nous avons fait le tour d'un certain nombre de situations : des sans-abri aux travailleurs « protégés ». Nous avons trouvé peu de résistances, il passe partout avec aisance. Et c'est une bien mauvaise nouvelle. Mais au fond, est-ce une nouveauté ? Certaines situations sont surprenantes, nous avons été étonnés, mais en général sous le mode du : « je ne pensais pas qu'on en était déjà là ». L'importance du concept de Castel, réside dans sa capacité à penser ces multiples situations et de sortir un petit peu de cette confusion étouffante, même si les choses ne deviennent pas simples pour autant. En effet, le concept de précarité nous apporte la possibilité de comprendre un tas de situations qui autrement apparaissent comme une infinité de malchances et d'erreurs individuelles, incompréhensibles au niveau social.

Le précarité n'est pas un constat, il ne nous apporte pas « la » mauvaise nouvelle mais il renferme un diagnostic et c'est déjà une manière d'avoir prise sur la situation. Sortir un peu de cette confusion généralisée que Jean Zin nomme l'idéologie de la complexité.

Voici sa définition : « *L'idéologie de la complexité brouille par contre toute compréhension d'une question de plus en plus centrale avec l'émergence de la société de l'information et les menaces écologiques. Il faut donc faire le point sur ce nouveau paradigme scientifique qui pénètre déjà la politique et les entreprises. (...) Le paradigme de la complexité conteste le réductionnisme scientiste et mécaniste en affirmant qu'il y a une limite au savoir, il y a de l'incertitude, de l'imprévisible. C'est un acquis important de la science moderne qui devient*

*science des limites, mais il convient de séparer la complexité physique de la complexité biologique ou écologique faisant intervenir le concept d'information. A l'opposé, l'idéologie de la complexité est un scepticisme qui joue sur la confusion entre ces différentes complexités pour justifier le laisser-faire néo-libéral. (...) L'enjeu du concept de complexité est politique, cognitif et même vital, débouchant sur le principe de précaution et l'écologie, une politique tournée vers l'avenir tenant compte de notre fragilité, des limitations de nos ressources et des équilibres vitaux.*¹²⁵ »

Cette idéologie de la complexité, on la retrouve quotidiennement : tout est trop compliqué pour qu'on s'en occupe, à commencer par le Marché. Il ne faut surtout pas réguler... parce que, qui sait ce que cela pourrait produire ? Il faut contenter, rassurer, développer le Marché car qui sait ce que ça pourrait être si on le contrarie ? Toutes ces craintes possèdent un vague arrière-fond, un verni scientifique, mais contrairement aux différentes irruptions de la complexité en sciences, l'idéologie de la complexité nous condamne à l'impuissance. En effet, dans les domaines scientifiques, la complexité a ouvert un accroissement des connaissances sur le réel. Alors que l'idéologie de la complexité nous dit que tout est tellement compliqué qu'il ne faut surtout rien faire. La seule action envisageable porte sur ce qui semble « simple », les individus. Du coup, toutes sortes d'interventions sont possibles pour inciter les gens à agir en fonction de cette merveille fragile et capricieuse qu'est le Marché.

Avec le concept de précarité, on peut mettre en avant la complexité du social. Trouver un emploi ne suffit plus à

¹²⁵ ZIN, Jean, « La complexité et son idéologie ». Publié sur le site personnel de Jean Zin : <http://jeanzin.fr/>

Qu'avons-nous appris en utilisant le concept de précarariat ?



Le Combat de carnaval et de carême de Bruegel

fournir de quoi bien vivre; le travail connaît une évolution profonde vers un tout autre sens. Le travail précaire, si fonctionnel pour le Marché entraîne toute une série de dérèglements profonds. La proposition simple et si plaisante de « il faut trouver du travail aux chômeurs » n'est pas si évidente à défendre.

Agir dans la complexité

Le concept de précarariat permet de penser, de comprendre que le travail social doit s'envisager autrement que comme une manière de revenir à un équilibre. En effet, derrière l'apparence de désordre, il n'y a pas d'équilibre sous-jacent, ni d'équilibre passé à retrouver, ni d'équilibre futur à espérer. En d'autres mots, ce « désordre » est l'état même d'équilibre, ou plutôt le mode de fonctionnement du néolibéralisme. C'est dans ce cadre qu'il faut agir et penser notre action.

D'accord, les choses sont complexes. Simplement la complexité n'est pas impuissance, le concept de précarariat est déjà une action. Il pose les bases d'un déplacement de la conception du travail social et définit des nouveaux défis. Par exemple, il nous engage à travailler sur le long terme. Le modèle du social comme roue de secours, comme sparadrap est irrecevable dans un monde où le précarariat s'étend et s'approfondit. Il faudrait ainsi repenser le fonctionnement social des différentes allocations (chômage,

CPAS) qui ne couvrent plus des moments de difficulté et de trouble, mais qui deviennent aussi des moments d'accalmie relative, un temps pour retrouver un rythme, une occasion de sauver sa santé, de développer le lien social, d'apprendre, de penser sa situation, un temps pour s'occuper des enfants ou des anciens. C'est aussi une opportunité pour soutenir ses proches accablés par les rythmes infernaux du travail à la journée et du temps partiel subi ; proches contraints à une disponibilité permanente, parés à répondre au moindre caprice d'un employeur, donc complètement indisponibles pour le reste des dimensions de leur existence.¹²⁶

Il faudrait trouver comment travailler à l'échelle d'une situation, un quartier, plutôt qu'à celle d'un individu. Arrêter de culpabiliser¹²⁷ les gens serait la base minimale pour éviter la faute professionnelle grave. Mais prendre en compte tous ces aspects va largement au-delà. Il n'y a pas dans cette aide un « coût » pour la société.

Autre question centrale, les dispositifs dans lesquels les travailleurs sociaux sont précaires produisent un travail et un type de savoir qui potentialisent la précarité. Comment faire pour travailler en profondeur et dans le temps avec un quartier si les travailleurs changent tout le temps. S'ils savent qu'ils ne vont rester que quelques mois sur place. Du coup le type d'action, le type de savoir mobilisé, le mode d'évaluation sont en accord avec ce rythme, avec ces exigences de travail superficiel, psychologisant, peu en lien avec le quartier et avec les autres acteurs sociaux.

Cette optique ouvre aussi de nombreux défis et pistes d'action au niveau syndical notamment une réévaluation du rôle de l'assurance chômage. Pour une grande majorité des syndicalistes, le chômage est vu négativement, comme une sorte de purgatoire. C'est étrange car les employeurs, avec le pragmatisme qui les caractérise, n'hésitent pas à s'en servir dans le cadre du temps partiel,

¹²⁶ Cf. les différents témoignages présentés plus haut. Notamment celui des personnes en ISP et celui des représentants syndicaux du secteur du nettoyage.

¹²⁷ Cf. « Retour critique sur l'Etat Social actif » page 8 du présent numéro

de l'intérim ou du chômage économique. Les syndicats devraient penser ce qu'il est possible de faire non seulement pour en sortir mais aussi ce qu'il est possible de faire pendant. S'occuper sérieusement de défendre les droits des chômeurs, tenter de penser ces périodes comme des moments de vie et non d'attente ou de survie parce qu'elles constituent aujourd'hui une part importante de la vie de beaucoup de gens. On ne peut pas attendre de sortir du chômage pour vivre.

Dans ce cadre, il y a une nécessité de créer des lieux ouverts, de trouver une manière d'être présents sur le terrain. La pause-déjeuner de l'atelier, temps d'échange et de dialogue n'est plus une réalité universelle, loin de là. Pour beaucoup, les lieux de travail changent sans arrêt, les employeurs changent sans arrêt, les horaires changent aussi. S'organiser par quartier, non par branche ou par entreprise, initiant là un syndicalisme de secteur¹²⁸ paraît une piste intéressante. Avoir des locaux dans les quartiers, des lieux ouverts, qui puissent fonctionner comme des centres d'information. Ils pourraient aussi recueillir et utiliser ce que les travailleurs peuvent amener comme savoir sur leur travail. Des lieux de vie aussi. Bref, des endroits qui fonctionnent un peu comme des repères, pour commencer à trouver comment réagir, à expérimenter des actions pour sortir un peu de la précarité.

Car, à vrai dire, on se convainc tellement que rien n'est possible que les rares victoires passent inaperçues. Elles passent inaperçues notamment parce qu'on voit la précarité comme un déséquilibre passager, et qu'on attend donc un retour à l'équilibre. Il faudrait pourtant commencer à prendre au sérieux d'autres formes de lutte. Quelques exemples ont été évoqués dans l'article sur le syndicalisme et la précarité¹²⁹. La campagne « Justice for Janitors » lancée aux États-Unis en 1984 par le syndicat SEIU¹³⁰ est un autre exemple. « *L'organizing model of*

*unionism se définit en rupture avec le syndicalisme traditionnel qui consacrait une part importante de ses ressources aux seuls adhérents. A l'inverse de ce dernier, l'organizing model entend précisément consacrer une part significative de ses efforts et des moyens à la syndicalisation d'une main-d'œuvre jusqu'alors demeurée hors du champ de radar syndical (ouvriers de service, femmes, immigrés)... Le nouveau modèle met également l'accent sur la participation des travailleurs, dont il encourage les initiatives et favorise un répertoire d'actions agressif et innovant (i.e. Théâtre de rue, « rituels de la honte », boycotts, etc.), susceptible de prendre les employeurs au dépourvu. Enfin, le nouveau modèle pousse les organisations syndicales à constituer des alliances avec les organisations communautaires et les associations de toutes sortes auxquelles participent par ailleurs les travailleurs... la SEIU est parvenue à faire plier nombre d'employeurs aux revendications des travailleurs du nettoyage tout en syndiquant massivement ces derniers.*¹³¹ »

Cette campagne fut reprise en Angleterre sous le nom de « Justice for cleaners » : « *Pour l'heure, trois mille nettoyeurs sont syndiqués et trente shop-stewards ont été formés et sont actifs sur les lieux de travail. Sur certains chantiers emblématiques, le syndicat est parvenu à obtenir le « london living wage », des congés payés et dix jours de congé maladie.*¹³² »

Aux Pays-Bas c'est le syndicat FNV qui a lancé une campagne inspirée par le travail de la SEIU, mettant l'accent sur une syndicalisation forte des travailleurs qui d'habitude ne s'y intéressent pas, en allant les chercher non seulement sur les lieux de travail mais aussi ailleurs. Former syndicalement des gens qui sont déjà des référents des lieux où ils habitent, laisser une très large autonomie à la base. S'adresser non seulement aux employeurs mais aussi aux donneurs d'ordre (dans les cas nombreux de sous-traitance), et au public en général. « A la radio, à la télé, dans les journaux, sur internet : chaque nettoyeur racontait

128 Cf. notamment l'article de Sophie Bérout dans le recueil : « Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ? », éditions La Dispute, 2009

129 Voir l'article : « Quel syndicalisme à l'ère de la précarité ? » page 47 du présent numéro

130 Service Employees International Union

131 SCANDELLA, Fabienne. « Renouveau syndical dans le secteur du nettoyage in quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ? », éditions LA Dispute, 2009. pp125-126

132 SCANDELLA, Fabienne, op cit.

Qu'avons-nous appris en utilisant le concept de précarité ?

son histoire dans les médias avec conviction et expliquait calmement pourquoi il ne voulait plus être exploité.¹³³ » Après neuf semaines de grèves, les travailleurs ont obtenu une augmentation de 3,5%, le droit de suivre des cours de néerlandais pendant leurs heures de travail et une prime de 750 euros à la fin de leur formation.

Là aussi, c'est loin d'être une victoire finale et définitive mais néanmoins la preuve qu'il est possible d'obtenir des résultats. A condition de travailler à la bonne échelle, on peut avoir prise sur la précarité en trouvant les lieux où la lutte est possible.

Conclusion : La suite

Cette recherche constitue une base pour un travail à suivre... En posant la question en ces termes, plus qu'un constat, nous obtenons de nombreuses pistes pratiques et une piste théorique¹³⁴. Au centre de cette précarisation, on trouve une dévalorisation de l'expérience. Dévalorisation historique lorsque les ouvriers sont dépossédés du savoir sur ce qu'ils fabriquent, ce que Marx appelait l'aliénation. Mais aussi une dévalorisation de l'expérience dès que les travailleurs sont interchangeables. Dévalorisation de l'expérience quand on suppose que la technique fait tout et le travailleur est seulement discipliné. Dévalorisation de l'expérience au moment où le prétexte de la formation continue permet de dire que personne n'est compétent à son poste. Dévalorisation de l'expérience lorsque les travailleurs sociaux font l'impasse sur le savoir de chacun sur sa vie. Parce qu'il est impératif de cocher une case dans le logiciel de saisie, parce qu'il faut faire vite ou efficace

et donner une réponse, un résultat: « cette personne doit aller travailler ». Cependant, il y a peu d'emplois disponibles et les emplois disponibles sont souvent des emplois précaires.

Mais on refuse de penser à partir de ce constat... ce qui équivaut à nier l'expérience des gens qui, eux, savent très bien qu'il n'y a que du travail précaire.

Dévaloriser l'expérience n'a rien de l'anecdotique ou du détail. C'est au contraire affirmer que ceux qui détiennent un savoir officiel, savent comment disposer de la vie des autres. Et que ceux qui en sont dépourvus n'ont qu'à obéir.

133 HEUTS, Pien (journaliste), « 'Nous ne nous laisserons plus exploiter.' Les nettoyeurs néerlandais sur les barricades », HesaMag N 2 (magazine de l'institut syndical européen) 2010. P. 34

134 On le sait, il est aujourd'hui de bon ton de dénigrer tout travail théorique. Or, si beaucoup de travaux théoriques ne méritent que le mépris, notamment ceux qui plus que théoriques sont le fruit fumeux de vagues réflexions et non d'un travail sérieux, pouvoir penser une situation est nécessaire pour ne pas la subir au jour le jour. Il y a dans cet anti-intellectualisme quelque chose de profondément réactionnaire.

Notes

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines, typical of notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Les cahiers du Fil rouge

Collection

- n°1 "Fil rouge. En quête de sens..."
- n°2 "L'emploi des jeunes à Bruxelles"
- n°3 "Cohésion sociale en questions"
- n°4 "Cohésion sociale à Bruxelles :
textes légaux"
- n°5 "Cohésion sociale : actes du colloque
du 28 mars 2006"
- n°6 "L'accessibilité des NTIC :
un enjeu de démocratie !"
- n°7-8 "Mohamed El Baroudi, un « Fil rouge » de 40 ans
d'immigration marocaine à Bruxelles."
- n°9 "Regards sur la cité – Quatre projets de Cohésion
sociale à Saint-Gilles."
- n°10-11 "Reflets du Parcours de la Diversité
à Saint-Gilles 2008."
- n°12 "Pour une Université Populaire à Bruxelles."
- n°13 "Développons durable ...
Entre concept et réalisations."
- n°14 Sport et société :
pour une critique du sport
- n°15 Autour du 5^{ème} printemps des
Universités Populaires

15 €

Gratuit pour les contributeurs et participants aux formations

Avec le soutien de

Fédération Wallonie Bruxelles – Service de l'Education permanente
Actiris – Projets ACS – n°041003 et 010074
Commune de Saint-Gilles
Commission Communautaire Française
CPAS de St-Gilles

